

LAREPPS (LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES ET LES POLITIQUES SOCIALES), EN COLLABORATION AVEC **L'ALLIANCE DE RECHERCHE IREF/RELAIS-FEMMES**

ACTES DU COLLOQUE

L'économie sociale du point de vue des femmes

sous la direction de

Christine Corbeil, Francine Descarries et Elsa Galerland



UQÀM

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LAREPPS / UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ACTES DU COLLOQUE

L'économie sociale du point de vue des femmes

sous la direction de

Christine Corbeil, Francine Descarries et Elsa Galerand

Organisé par le Caucus femmes de l'Équipe de recherche Économie sociale, santé et bien-être du LAREPPS en collaboration avec l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes et le Centre de formation populaire, le colloque a eu lieu au centre Saint-Pierre à Montréal, le 3 mai 2001.

La tenue du colloque *L'économie sociale du point de vue des femmes* et la publication de ses actes ont été rendus possibles grâce au soutien de l'équipe de recherche en partenariat « Économie sociale, santé et bien-être » subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS).

LAREPPS

École de travail social
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :
455, boulevard René- Lévesque Est,
local W-4375
Montréal (Québec)
H2L 4Y2

Téléphone : (514) 987-3000, poste 8326
Télécopieur : (514) 987-4494
Courriel : larepps@uqam.ca
Internet : www.unites.uqam.ca/essbe/

Février 2002 – Cahier du LAREPPS no 02-03

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2002

ISSN 1490-8069

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
Regards féministes sur l'économie sociale et ses politiques	3
Francine Descarries, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie et Christine Corbeil, Université du Québec à Montréal, Département de travail social <i>Le discours du mouvement des femmes sur l'économie sociale</i>	5
Regards sur la situation des femmes en économie sociale	21
Martine D'Amours, INRS culture et société <i>Les conditions de travail des femmes en économie sociale : introduction</i>	23
Linda Binhas, CSMO Économie sociale/action communautaire <i>Portrait d'ensemble de la situation des femmes en économie sociale</i>	27
Yvan Comeau, Université Laval <i>Conditions de travail des femmes dans 365 entreprises d'économie sociale et comparaison avec les hommes en ce qui concerne leurs fonctions</i>	43
Regards sur les pratiques : praticiennes et chercheuses nous livrent leur analyse	
TABLE RONDE DES PRATICIENNES	69

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

France Leclerc, *Ménagez-vous*, Trois-Rivières

Mon point de vue comme coordonnatrice d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique71

Marie-Claude Landry, *Bouff'elles café*, Trois-Rivières

L'économie sociale : de l'exclusion à la citoyenneté75

Lucie Thibodeau, Réseau des centres de ressources périnatales

Les centres de ressources périnatales pour les femmes et avec les femmes travailleuses, utilisatrices, gestionnaires81

Nancy Neamtan, Chantier en économie sociale

Femmes et économie sociale dans la perspective du Chantier89

Regards sur les pratiques : praticiennes et chercheuses nous livrent leur analyse

TABLE RONDE DES CHERCHEUSES.....101

Danielle Fournier, Université de Montréal et Denyse Côté, Université du Québec à Hull

Participation des femmes aux organismes de gestion dans trois régions du Québec103

Carmen Gill, Université de Regina

Comment le rapport à l'État intervient dans la gestion quotidienne des initiatives d'économie sociale : la situation des maisons d'hébergement en Saskatchewan119

Marie Malavoy, Université de Sherbrooke

En guise de conclusion.....129

DOCUMENTATION DU POINT DE VUE DES FEMMES 133

PRÉSENTATION

La nouvelle économie sociale, on le sait, a connu un essor important au Québec au cours des dernières années. Des centaines d'entreprises et organismes ont vu le jour, des milliers d'emplois ont été créés, des structures de développement local ont été mises sur pied pour soutenir l'émergence des projets en économie sociale et les femmes y ont largement participé. Selon le recensement effectué par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre (CSMO) de l'économie sociale et de l'action communautaire (février 2001), les femmes constituent plus de 69,2 % de la main-d'œuvre et occupent 53 % des postes de direction en économie sociale.

La question de l'économie sociale, on le sait, a occupé une place importante dans les débats menés au sein du mouvement des femmes et à sa marge depuis la marche *Du pain et des roses* en 1995. Malgré l'importante participation des femmes à ce secteur et l'offre d'emplois générée par les entreprises d'économie sociale, chercheurs et chercheuses et praticiennes ne sont pas toujours unanimes à reconnaître la capacité de l'économie sociale à « faire l'économie autrement », ou sa pertinence comme levier socio-économique pour les femmes.

Nous avons donc pensé que le temps était venu de réunir les unes et les autres autour d'une même tribune afin de :

- faire le point sur la situation des femmes en économie sociale au Québec ;
- mettre en relief les regards féministes sur l'économie sociale, ses principes et ses valeurs ;
- partager le point de vue des différentes actrices de l'économie sociale : gestionnaires, agentes de développement, travailleuses, initiatrices de projets, chercheuses... ;
- accroître la visibilité du discours et des pratiques des femmes en économie sociale.

Le colloque¹, dont les Actes font l'objet de la présente publication, se voulait donc une occasion pour réfléchir, du point de vue des femmes, sur les limites et les potentialités de l'économie sociale dans le contexte québécois.

¹ Le colloque a été organisé par le caucus Femmes de l'équipe de recherche Économie sociale, santé et bien-être, en collaboration avec l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR), l'Alliance Recherche, Université, Communauté (ARUC) en économie sociale, le Réseau stratégique féministe pour un renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses.

Nous avons demandé aux conférencières et aux panélistes de préparer leur communication en s'inspirant de l'une ou l'autre des questions suivantes :

- Dans quelle mesure l'économie sociale permet-elle aux femmes d'accéder à un partage plus équitable des ressources ?
- Comment les politiques qui définissent l'économie sociale appréhendent-elles, à travers ses organismes de gestion et de développement, le fait que les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre des OBNL ?
- Quelle place les pratiques quotidiennes laissent-elles à l'éthique de l'économie sociale ?
- Peut-on envisager des pistes d'action pour que l'économie sociale soit moins marquée par la division sexuelle du travail ?

À travers les analyses et les récits d'expérience présentés dans les pages qui suivent, il apparaît clairement que ces questions n'ont pas été escamotées, même si, à l'évidence, toutes les réponses n'ont pas été apportées lors de ce premier colloque entièrement consacré à la « question femmes » en économie sociale. Mais, les textes regroupés ci-après représentent indéniablement une avancée en ce sens... tout en nous amenant vers de nouvelles questions.

**Regards féministes
sur l'économie sociale
et ses politiques**

LE DISCOURS DU MOUVEMENT DES FEMMES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Francine DESCARRIES et Christine CORBEIL¹, Université du Québec à Montréal

Sous divers libellés – économie solidaire, économie sociale solidaire, tiers secteur, économie plurielle – la nouvelle économie sociale a fait l'objet, depuis 1995 au Québec, d'un important débat de société auquel le mouvement des femmes² a activement participé. C'est en raison de notre intérêt à l'égard des discours et des pratiques féministes, notamment en ce qui a trait au rapport des femmes au travail (Descarries et Corbeil, 1998, 1997 et 1996 ; Corbeil et Descarries, 1997), que l'économie sociale, en tant que modèle alternatif de développement, a donc retenu notre attention. C'est aussi, parce que le mouvement des femmes et ses principales porte-parole, en dépit d'hésitations et de critiques explicitement formulées, ont choisi de ne pas fermer la porte à cette proposition de changement, que nous avons fait du dossier un de nos objets de recherche au cours des dernières années³. Dans le cadre du présent exposé, nous proposons une brève synthèse de notre analyse du discours du mouvement des femmes sur l'économie sociale. Il nous semble, en effet, qu'une meilleure compréhension du point de vue des femmes et de la diversité des positions en présence constitue un préalable nécessaire, sinon suffisant, pour amorcer une réponse à la question qui préoccupe un grand nombre d'entre nous. À savoir, quelle est la capacité de l'économie sociale à faire l'économie « autrement » ? En d'autres termes, l'économie sociale peut-elle contribuer à l'émergence d'un projet féministe de société non sexiste et solidaire et, plus concrètement, peut-elle favoriser une répartition plus équitable des richesses en favorisant l'accès des femmes aux ressources socio-économiques, notamment en ce qui touche la création d'emplois durables et de qualité, et l'accessibilité à des biens et services adaptés à leurs besoins ?

¹ Les auteures tiennent à remercier Elsa Galerand et Danielle Guay pour leur précieuses contributions pratiques et théoriques aux différentes étapes de cette recherche.

² Nous avons inséré à la fin du document, une bibliographie sélective de textes portant sur l'économie sociale du point de vue des femmes.

³ Cette recherche a été rendue possible grâce à l'octroi d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Dans sa phase initiale, l'équipe a pu bénéficier du soutien financier du caucus Femmes de l'équipe de recherche Économie sociale, santé et bien-être.

Des enjeux de la définition de l'économie sociale

La résurgence de la problématique de l'économie sociale au Québec, comme modèle solidaire et politique de développement, s'inscrit dans la foulée des retombées de la Marche des femmes contre la pauvreté, Du pain et des roses, organisée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en 1995. Parmi les neuf revendications formulées lors de cette marche, celle exigeant la création d'un programme d'infrastructures sociales avait, en quelque sorte, servi de coup d'envoi à un débat sur la nouvelle économie sociale et entraîné l'implication du gouvernement du Québec dans le dossier (Guay, 1996 ; Belleau, 1997a et 1997b ; Lévesque et Mendell, 1999 ; Saucier et Thivierge, 2000). Par le truchement de cette revendication, le mouvement des femmes demandait au Gouvernement d'investir massivement dans des infrastructures sociales afin de combattre les inégalités et la discrimination, de mettre un terme à leur appauvrissement, et « d'offrir une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché »⁴ (Marche des femmes, 1995 : 5).

En invitant le gouvernement du Québec à faire contrepoids au programme de réfection des infrastructures, instauré par le gouvernement fédéral au cours de la récession de 1990-1992, le mouvement des femmes cherchait à faire pression sur l'État québécois pour qu'il investisse dans les personnes et le développement humain plutôt que dans le béton ou les équipements lourds. Plus précisément, il misait sur une vision solidaire de l'économie comme solution à l'appauvrissement des femmes et réponse aux besoins socio-économiques non comblés par le couple État-marché dans l'économie néolibérale. Dans cette conjoncture, l'enjeu en était un de justice sociale et de défense des droits sociaux des femmes et des autres membres les plus démunis de la société.

⁴ Le *Cahier des revendications* de la Marche des femmes contre la pauvreté (1995 : 5) proposait la définition suivante des infrastructures sociales : « Ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. On le voit, il s'agit ici de ressources vitales pour une communauté. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché. »

Il s'agissait, dès lors, non seulement d'obtenir une reconnaissance socio-économique de l'apport des femmes dans les secteurs non marchands, mais encore de s'assurer que l'État assume ses responsabilités face au développement communautaire et favorise l'émergence des activités économiques qui accorderaient la primauté aux personnes et à la démocratie, plutôt qu'au profit.

La multiplication des définitions

Remis à l'ordre du jour, le débat sur l'économie sociale s'élargira rapidement à l'ensemble de la scène publique québécoise avec la Conférence sur le devenir social et économique du Québec au printemps 1996 et la création subséquente du Chantier de l'économie sociale. La tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi à l'automne 1996, qui mettait en présence différents groupes d'acteurs sociaux, a également constitué un moment-clé de l'implantation du concept d'économie sociale au Québec et de son contenu sociopolitique, comme l'ont d'ailleurs souligné plusieurs chercheuses et chercheurs dont Lévesque et Mendell (1999).

Ainsi, outre l'État qui se positionne rapidement comme promoteur du développement des entreprises d'économie sociale et le Chantier qui incite à « oser la solidarité » dans l'action, les organismes communautaires et les syndicats interviennent, de leur point de vue respectif, pour exiger que le soutien de l'État s'exerce en concertation avec les partenaires, respecte les principes d'équité, ne s'inscrive pas dans une logique de *workfare* ou de substitution d'emplois, et enfin, ne représente pas une menace à l'autonomie et à la survie des groupes communautaires. Il va sans dire que la présence de l'État dans cette espace socio-politique, comme celle de plusieurs groupes d'acteurs aux intérêts particuliers, suscitera, d'une part, l'intensification des débats et des interventions autour de l'économie sociale, et de l'autre, la multiplication des définitions traversées « par diverses cultures et tendances », selon une expression empruntée à Christian Jetté (1999 : 11).

D'autre part, l'obligation de rentabilité éventuellement prescrite par l'État (Comité ministériel du développement social, 2001) contribuera, aux yeux du mouvement des femmes, à l'attrition de la vision plus progressiste, défendue lors de la marche *Du pain et des roses*, une vision centrée sur les droits humains et sociaux, dans laquelle « les personnes, particulièrement les personnes marquées par l'exclusion, [seraient placées] au centre des projets économiques, sociaux et politiques, en tant qu'acteurs et actrices de leur histoire » (Bélangier et Fournier 1997 : 148). La revendication initiale des infrastructures sociales, propre au discours féministe, se verra donc progressivement délestée et ramenée à la marge des débats du *mainstream* en économie sociale. Dès lors, selon Duval et Sabourin (1998 : 19), se dessine rapidement un fossé « entre la conception de l'économie sociale qui sous-tendait la revendication des femmes et celle, davantage entrepreneuriale, mise de l'avant par le Gouvernement ». Plusieurs évoqueront l'idée d'un détournement, voire d'une dépossession. Pour Josée Belleau, c'est un « désenchantement. Les réponses concrètes du gouvernement sont loin de valider, à ses yeux, la vision des femmes et [les] poussent vers la voie de garage. » (Entrevue accordée à Claire Gagnon, 1997 : 8).

Pour sa part, Françoise David (1997 : 3) évoquera « le glissement très net du sens de l'économie sociale telle qu'elle avait été définie au moment de la Marche des femmes [...]. Force nous est de constater – dira-t-elle – que nous n'avons convaincu ni les groupes communautaires, ni le Chantier, ni les chercheurs, et encore moins le Gouvernement de nos points de vue. » Pour plusieurs, cette mise à l'écart des préoccupations féministes pour une redistribution plus équitable des richesses tire son origine de l'oblitération par l'économie capitaliste patriarcale du travail, rémunéré ou non, accompli par les femmes dans l'espace domestique et dans le bénévolat (David, 1997 ; Guay, 1998). Pour notre part, nous y voyons aussi, plus immédiatement, le résultat d'une interaction politique, dans laquelle les concepts et les projets ont rapidement désigné des réalités et des finalités différentes pour les parties en présence : l'État envisageant l'économie sociale comme une opportunité alternative de création d'emplois et de développement de services aux personnes ; le mouvement des femmes préconisant l'économie sociale comme vision autre de l'économie, comme outil pour briser la détermination de l'économie de marché.

Des hésitations et des doutes

En dépit de la présence de centaines de femmes sur le terrain de l'économie sociale, les porte-parole du mouvement des femmes et plusieurs chercheuses féministes continuent donc d'exprimer sur diverses tribunes, leurs réticences et leurs doutes à l'égard du processus d'institutionnalisation de l'économie sociale, tel que régi par les structures actuelles. Elles y voient, en effet, une possible subversion des valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité à l'origine de leur proposition pour le développement d'une économie solidaire (Duval et Sabourin : 1998 ; Lamarche, 1998 ; David, 1997 ; Bélanger et Fournier, 1997 ; TGF de Montréal, 1998a et 1998b ; Belleau, 1997a et 1997b ; D'Amours, 1999).

Ainsi, pour les auteures du rapport *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec* (AFÉAS, 1998), les règles d'opération imposées par le gouvernement du Québec sont fortement imprégnées d'une philosophie néolibérale. Elles renvoient en quelque sorte au secteur privé et aux communautés la responsabilité d'assumer les coûts et la gestion des services publics et laissent, du fait même, la porte grande ouverte à la tarification et à la généralisation des programmes d'employabilité. En d'autres mots, ces règles ouvrent une porte au désengagement de l'État, à la consolidation d'un « système à deux vitesses » et au renforcement de « la ghettoïsation des emplois féminins (Guay, 1996 ; Lamoureux, 1998). Et ceci, d'autant plus, ajoutera l'économiste Ruth Rose (1997 : 267), que si l'attribution d'un salaire minimum de 8,30 \$ de l'heure dans le cadre des entreprises d'économie sociale représente un gain non négligeable, « ce minimum de 8,30 \$ ne constitue pas un très bon salaire ».

Plus spécifiquement, les critiques féministes reprochent à la vision dominante de l'économie sociale d'invoquer des raisons d'efficacité pour accepter des stratégies plus pragmatiques, qui accordent plus de place à la dimension économique qu'à la finalité sociale dans la conception et le développement des projets, donnant ainsi la priorité à des initiatives à caractère entrepreneurial. Elles questionnent également la capacité de l'économie sociale de développer des emplois de qualité pour les femmes.

Enfin, certaines critiques plus sévères s'inquiètent non seulement de la faible préoccupation pour la reconnaissance du travail des femmes, mais craignent également, à l'instar de Diane Lamoureux (1998 : 42), que l'économie sociale entraîne « un partage de la pauvreté plutôt qu'un partage de la richesse ».

C'est donc, de prime abord, la dépossession de l'éthique de l'économie sociale par la redéfinition gouvernementale et l'éviction, qui en résulte, des ambitions portées par la notion d'infrastructures sociales, qui alimentent les principales réticences exprimées au sein du mouvement des femmes. Femmes du terrain et chercheuses sont nombreuses à affirmer que le processus d'institutionnalisation en cours secondarise la manière des femmes de concevoir l'économie et dépouille le projet de son potentiel de transformation (Belley, 1998). Cette perception traverse notamment le témoignage recueilli auprès d'une informatrice active au sein d'un Comité régional de l'économie sociale (CRES). Pour cette dernière – et les analyses des mouvements sociaux de Hirata et Le Doaré (1998) étayent une telle hypothèse – bien que l'économie sociale représente une opportunité intéressante de développement économique pour les femmes, il n'en demeure pas moins, comme dans tout projet qui n'est pas conçu du point de vue des femmes (ou par des femmes), que les intérêts de celles-ci finissent par être secondarisés dans la démarche.

Ce jugement critique traverse également les propos tenus par plusieurs autres intervenantes du milieu (Lauzon, 1997a et 1997b ; AFÉAS, 1998 ; Toupin et Goudreault, 2000). Ainsi, la présidente d'un CRES relate qu'à la lecture du rapport du Chantier de l'économie sociale, *Osons la solidarité*, elle s'était demandée si les femmes étaient encore des interlocutrices valables aux yeux des différentes instances gouvernementales et si elles ne dépensaient pas leurs énergies en pure perte. Elle dit même qu'elle s'est « sentie trahie par la prise de position du Chantier, qu'[elle associait] à une adhésion non suffisamment critique de la proposition gouvernementale. [Son] engagement en faveur de l' "autre économie" n'avait donc plus de sens pour [elle] puisque la définition de l'économie sociale proposée par ce dernier n'avait rien à voir avec la revendication de la Marche des femmes qui était à l'origine de [son] implication » (Lauzon, 1997a : 13).

Pour sa part, refusant d'amalgamer défense des droits sociaux et économie sociale ou de remettre en question l'universalité d'accès aux services sociaux et de santé, la Table des groupes de femmes de Montréal ira plus loin dans la contestation et le retrait. En effet, lors d'une journée de réflexion sur l'économie sociale en 1998, elle en viendra à la conclusion que l'économie sociale représente un recul pour le mouvement féministe et proposera en conséquence un repli défensif pour éviter une plus grande précarisation économique des femmes et des groupes.

Présentes, malgré tout

Mais, cela étant, au-delà de la déception et de la désillusion que révèlent de tels propos ou pratiques, la plupart des femmes dont les témoignages ont servi à alimenter la présente analyse, n'envisagent pas pour le moment de mettre un terme à leur engagement sur le terrain, ou de jeter l'éponge. Car si de toute évidence, le débat sur l'économie sociale met en scène des rapports complexes entre les groupes de femmes et les autres acteurs sociaux, l'analyse du discours issu du mouvement des femmes et des études féministes révèle également que la parole des femmes sur l'économie sociale ne constitue pas un tout homogène et consensuel. Il n'existe pas un seul point de vue de femmes, mais plutôt une diversité de positions et de pratiques, qui s'y entrecroisent selon les actrices, les groupes ou les circonstances considérés.

Aussi, bien que dans ses lignes directrices et militantes, le discours qui émerge du mouvement des femmes et qui s'inscrit indéniablement dans une volonté de faire « l'économie autrement » adopte un ton critique, dans les faits, plusieurs universitaires et intervenantes, une fois leurs réserves exprimées, s'associent aux principes de l'approche sociale solidaire soutenue par le Chantier de l'économie sociale, surtout lorsqu'il s'agit de favoriser la création d'emplois et d'assurer la participation des femmes au démarrage des projets d'économie sociale et à leurs instances de gestion (Rose, 1997). Enfin, au quotidien, plusieurs femmes, initiatrices ou gestionnaires de projets sont, pour leur part, appelées à transiger avec le cadre normatif régissant le Fonds d'économie sociale des Conseils locaux de développement (CLD) et donc, « à faire avec » les normes et règles gouvernementales.

Sur le terrain, la nécessité de veiller au grain et de ne pas laisser aux autres tout l'espace d'initiatives force une stratégie de présence (David, 1999 ; Belley, 1999). Pour les unes, il s'agit de conserver un accès à des ressources financières autrement non disponibles ou d'assurer un financement complémentaire à leur organisme. Pour les autres, il s'agit d'œuvrer à la mise en place des services ou des activités d'insertion en emploi, malgré les obstacles et les risques d'échec.

Reflétant l'ambivalence qui est présente dans presque tous les discours entendus, une actrice importante dans le dossier nous confiera que si l'économie sociale répond effectivement

au projet féministe d'insertion des femmes sur le marché du travail, elle ne lui apparaît pas cependant un lieu propice de lutte féministe dans son actuel contexte d'application. Ce qui l'amenait personnellement à vouloir se retirer du dossier, mais en incitant d'autres femmes à prendre la relève et à appliquer la stratégie de la « chaise pleine », dans l'espoir qu'une telle stratégie permettrait tout de même une « contamination féministe ».

Point de vue partagé par les auteures du rapport *Qui donnera les soins* (AFÉAS, 1998 : 91) lorsqu'elles rappellent que si les femmes adoptent la stratégie du « siège vide pour affirmer leur désaccord quant à la conception de l'économie sociale mise de l'avant par l'État », elles risquent d'en être les premières pénalisées puisqu'une telle absence laisserait trop de place à une logique d'employabilité et d'économie marchande. En leur absence, ajoutent Bélanger et Fournier (1997 : 151), non seulement les femmes ne pourraient défendre leur vision, mais encore « d'autres acteurs dans la société s'en chargeront et façonneront l'économie sociale et solidaire à leur image... ». De son côté, Josée Belleau (1997 : 8) observait qu'en dépit des ratés et des déceptions, il serait préjudiciable d'abandonner si tôt le débat, compte tenu de la réalité du travail féminin et des besoins à combler en matière d'emplois et de services. « Se reconnaître dans l'économie sociale, – ajoute-t-elle – c'est entre autres reconnaître et favoriser l'*entrepreneurship* collectif des femmes, qui ont une bonne expertise à ce titre. »

L'économie sociale n'est pas un problème en soi

Réserves et critiques sont au rendez-vous, certes. D'ailleurs, la sévérité de la critique du mouvement des femmes à l'égard de l'économie sociale nous apparaît être à la hauteur de son désappointement de s'être vu proposer le seul développement des entreprises d'économie sociale comme réponse à son projet d'infrastructures sociales; projet revendiqué, rappelons-le, pour améliorer la qualité des rapports sociaux, favoriser une redistribution plus équitable des ressources et pallier l'exclusion des milliers de femmes de l'économie de marché.

Cependant, consciente qu'un retrait du dossier pourrait avoir des conséquences encore plus graves, la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David (1997), n'a pas hésité à opter pour une position plus pragmatique et proactive et à se déclarer favorable au maintien de la présence des femmes dans le dossier de l'économie sociale. À ses yeux, il est vraisemblablement trop tôt pour en évaluer la véritable rentabilité en matière d'emplois et d'*entrepreneurship*. Elle propose donc d'intervenir sur un double front, soit de « décider stratégiquement de composer avec la vision gouvernementale, tout en poursuivant [des] efforts pour faire reconnaître une vision plus large de l'économie sociale, de même qu'une autonomie de gestion par rapport à l'État » (David, 1997). D'ailleurs, dans son discours, les réticences exprimées visent davantage la position gouvernementale que les efforts des différents intervenantes et intervenants et du Chantier, dont elle reconnaît la volonté d'imposer une vision plus démocratique de la gestion économique des entreprises. Ainsi, affirmait-elle en 1997 :

Nous continuons, en alliance avec le Chantier, de réclamer des salaires décents et des conditions acceptables pour les femmes et les hommes qui seront embauchés. Nous contestons les critères imposés quant à l'autofinancement et à la tarification, mais nous convenons qu'il y aura de l'autofinancement et de la tarification. (David, 1997 : 5)

Bref, pour la plupart des femmes impliquées dans le débat, il ne s'agit pas de claquer la porte des instances de concertation et de structuration, mais d'occuper plus et mieux le terrain – et possiblement de façon plus contestataire, dans le but de défendre les intérêts des femmes et d'obtenir la reconnaissance de leur travail, rémunéré ou non.

Position critique que partage en principe le Chantier (2000 : 26), lorsqu'il affirme dans son document *De nouveau, nous osons* que « les mouvements sociaux doivent être la conscience

critique de l'économie sociale ». Notons, au passage, qu'une représentante du mouvement des femmes siège au conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale⁵. Ainsi, en l'absence d'un enthousiasme débordant à l'égard de l'évolution du dossier ou encore d'un consensus sur les stratégies à adopter, et en dépit d'un retrait délibéré de certains organismes ou leaders féministes du dossier au cours des dernières années, plusieurs continuent de penser que l'économie sociale représente malgré tout une stratégie valable de contestation du néolibéralisme. Selon Lorraine Guay (1998 : 15), l'économie sociale peut même être perçue comme une stratégie de résistance intégrée au projet féministe de changement social. Identifier l'économie sociale comme « l'ennemi public numéro un », avait-elle affirmé antérieurement (1996 : 9), « c'est vraisemblablement se tromper de cible ! Les faits sont les faits : la privatisation dans le secteur de la santé et des services sociaux ne date pas de l'arrivée en scène de l'économie sociale [...], ni les compressions à l'œuvre depuis au moins une dizaine d'années [...], ni les menaces à l'autonomie du mouvement communautaire [...]. C'est parce qu'il y a néolibéralisme qu'il faut – entre autres mais pas exclusivement – donner un vigoureux coup de barre vers l'économie sociale et non pas l'inverse », concluait-elle (Guay, 1996 : 9).

D'autant, comme le note Ruth Rose (1997 : 268), que l'économie sociale a un potentiel non négligeable de création de services et d'emplois et représente un espace au sein duquel les femmes peuvent « revendiquer non seulement une amélioration des salaires et des conditions de travail, mais aussi un élargissement des services et de leurs conditions d'accessibilité à la population active ». Il reste donc indispensable, aux yeux de la plupart, de ne pas laisser tout l'espace de définition aux autres acteurs et de permettre aux femmes d'exercer un *leadership* dans le dossier.

Deux motivations se côtoient ici. D'une part, conserver un droit de regard sur l'évolution du dossier de leur point de vue⁶. D'autre part, être présentes sur le terrain de manière à participer

⁵ À ce propos, on notera que lors d'une rencontre en février 2001 du Comité national de soutien aux femmes impliquées dans le domaine de l'économie sociale, « il a été convenu que l'organisme Relais-Femmes prendrait la relève de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) pour assurer une coordination minimale des féministes œuvrant dans le champ de l'économie sociale», la FFQ choisissant de se retirer « d'un dossier qui était de plus en plus éloigné de son champ d'action plus habituel, [soit] celui d'effectuer un travail de représentation et de mobilisation sur des questions sociopolitiques ». Dès lors, la représentante de la FFQ qui siégeait au conseil d'administration du Chantier y participera désormais au nom de Relais-Femme (FFQ, 2001 : 13).

⁶ Dans cette optique, les préoccupations de plusieurs chercheuses féministes, en lien avec celles exprimées par le milieu, portent sur la nature et la qualité des emplois destinés aux femmes dans les entreprises d'économie sociale, sur son potentiel en matière d'insertion en emploi, et enfin, sur sa capacité à remettre en cause la division sexuelle du travail et à faire tomber les ghettos d'emplois féminins (Mendell et Tremblay, 1998).

à l'expérimentation des projets qui répondent aux besoins des femmes et à leurs intérêts (Fournier, Provost et Goudreault, 1998) constitue un impératif stratégique et organisationnel. Cette obligation de présence incite donc souvent les femmes à opter pour une implication critique et vigilante dans les débats, tout en maintenant un engagement concret dans les instances de consultation et de développement et dans la mise en œuvre des entreprises d'économie sociale (AFÉAS, 1998 ; Diaby et Thivierge, 1999).

Conclusion

Notre analyse de la littérature issue du mouvement des femmes nous amène donc à affirmer que le rapport des féministes à l'économie sociale se situe encore entre « le doute et l'espoir », entre la stratégie de la « chaise pleine » et celle de la « chaise vide ». Elle nous amène également à corroborer cette affirmation, maintes fois répétée, à l'effet que la question des femmes et celle de la dynamique des rapports sociaux de sexe demeurent insuffisamment intégrées tant en théorie qu'en pratique (Côté dans AFÉAS, 1998 ; Corbeil et Descarries, 1997 ; D'Amours, 1999), bien que les femmes soient hautement concernées par l'économie sociale au quadruple titre d'initiatrices de projets, de travailleuses, de bénévoles et d'usagères (AFÉAS, 1998).

En résumé, il est clair que les discours issus du mouvement des femmes prennent plus souvent qu'autrement le ton de la désillusion face à la position gouvernementale qualifiée alors de néolibérale et de patriarcale. À l'instar de plusieurs autres groupes sociaux, les femmes considèrent de plus que les priorités gouvernementales formulées en termes de lutte au chômage par le biais de la création d'emplois, sont trop restrictives et à visées économicistes. En outre, elles réclament que l'État accorde son soutien à la mise sur pied des projets sans exigence absolue de rentabilité (Forgues et Fournier, 1997 ; Champagne, 1997 ; David, 1997).

En lien avec ce constat, on retiendra que l'une des caractéristiques premières du discours féministe est de s'inspirer d'une définition plus large de l'économie sociale que celle qui est généralement retenue par les autres acteurs sociaux. Le modèle féministe refuse toute conception qui accorderait la primauté au marché sur les individus et reposerait sur une exigence absolue de rentabilité. Son originalité est donc, d'une part, de réclamer le maintien d'une plus grande contribution économique de l'État dans le développement d'une économie solidaire sur la base d'un principe de justice sociale et, d'autre part, de dénoncer l'absence de

considération accordée à l'enjeu global de l'égalité entre les sexes dans la conception et le développement des projets d'économie sociale.

Ainsi, la plupart des textes et des discours féministes reviennent constamment à la charge pour rappeler que l'économie sociale, en tant que projet éthico-politique, doit non seulement favoriser l'abolition de la division sexuelle du travail, la reconnaissance du travail invisible des femmes et la disparition des ghettos d'emplois, mais encore favoriser leur pleine et égale participation aux lieux de pouvoir et de définition des priorités du développement local, régional et national. Les féministes rappellent en outre avec insistance que pour contribuer à actualiser les visées féministes de l'économie solidaire, l'économie sociale doit être envisagée comme un outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tout en permettant de répondre aux besoins des femmes qui ne sont pas comblés par l'économie marchande.

BIBLIOGRAPHIE

AFÉAS : Denyse CÔTÉ, Éric GAGNON, Claude GILBERT, Nancy GUBERMAN, Francine SAILLANT, Nicole THIVIERGE et Marielle TREMBLAY (1998). *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada.

BÉLANGER, Lucie et Danielle FOURNIER (1997). «Économie sociale et solidaire», *Reflets*, Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire, Sudbury, vol. 3, n° 2, automne, 144-155.

BELLEAU, Josée (1997a). « La marche est toujours haute... », *Relations*, novembre, 275-277.

BELLEAU, Josée (1997b). *L'économie sociale au Québec: Une perspective partielle et partielle d'une féministe du Nord*, Symposium international sur la Globalizacion de la solidaridad, Lima, juillet.

BELLEY, Thérèse (1999). « Accès Travail femmes de Jonquière », Intervention dans le cadre de l'atelier de recherche stratégique *Économie sociale ou solidaire : enjeux pour les femmes du Québec et d'ailleurs*, 15 et 16 octobre 1998, Texte polycopié.

CHAMPAGNE, Suzanne (1997). « L'économie sociale : situation actuelle et enjeux pour les femmes du Québec », *Bulletin d'information*, Réseau québécois des chercheuses féministes, vol. 6, n° 2, mars.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIAL (2000). *De nouveau, nous osons*, Montréal.

CORBEIL, Christine et Francine DESCARRIES (1997). « Les stratégies de conciliation des mères en emploi : d'espoirs et de réalités », dans SOARES, Angelo (dir.), *Stratégies de résistance et travail des femmes*, Montréal, L'Harmattan.

D'AMOURS, Martine (1999). *Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*, Cahiers du LAREPPS, n° 99-05, Montréal, UQAM, 45 p.

DAVID Françoise (1997). *Le mouvement des femmes et l'économie sociale: où en sommes nous ?*, Montréal, FFQ, 25 septembre, Texte photocopié.

DAVID, Françoise (1999). « Une féministe à l'heure du défi mondial », Entrevue réalisée par Martine D'Amours, *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 2 - vol. 12, n°1, printemps, 9-20.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1998). « D'hier à aujourd'hui : la valse hésitation des mères en emploi », dans ÉTHIER Louise S. et Jacques ALARY (dir.), *Comprendre la Famille : Actes du Quatrième Symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, 91-107.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1997). « Égalité, autonomie et survie. Du rêve à la réalité : les pratiques du mouvement des femmes », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol.10, n° 1, automne, 19-29.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1996). « La conciliation travail-famille », dans DAGENAIS, Huguette (dir.), *Science, conscience et action. 25 ans de recherche féministe au Québec*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 51-72.

DIABY, Fatoumata et Nicole THIVIERGE (1999). « Ficelles : une expérience d'économie sociale mise en œuvre par un collectif de femmes », *Économie et solidarité*, vol. 30, n° 1, 142-159.

DUVAL, Michelle et Cécile SABOURIN (1998). « L'économie sociale du point de vue des femmes : bilan d'une démarche de formation », *Ateliers de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, Montréal, 14 septembre, 18-26.

FFQ (2001). *Rapport d'activités 2000-2001*.

FORGUES, Éric et Josée BELLEAU (1997). *L'économie sociale en question*, Association d'économie politique, AÉP, janvier.

FOURNIER, Danielle, PROVOST, Monique et Nadine GOUDREAU (1998). « Les cuisines collectives : un lieu de production sociale », *Ateliers de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, Montréal, 14 septembre, 27-29.

GAGNON, Claire (1997). « La déroute », *La gazette des femmes*, vol. 19, n° 4, 8-9.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1996). *Osons la solidarité!* Québec, Chantier de l'économie et de l'emploi.

GUAY, Lorraine (1998). « Les différents courants de l'économie sociale », Conférence d'ouverture, *Des pratiques novatrices en économie sociale. Actes du Colloque*, Trois-Rivières, Économie communautaire de Francheville, 7-38.

GUAY, Lorraine (1996). « Le mouvement communautaire : “Entre L'espoir et le doute” face à l'économie sociale », Communication présentée au Colloque de l'Association d'économie politique *Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Montréal, Texte photocopié.

HIRATA, Hélène et Hélène LE DOARÉ (1998), « Les Paradoxes de la Mondialisation », *Les cahiers du Gedisst*, n° 21, Paris, l'Harmattan.

JETTÉ, Christian (1999). « Le rendez-vous de l'économie sociale et solidaire : un pas de plus vers la reconnaissance », *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 1, 10-14.

LAMARCHE, Lucie (1998). « L'économie sociale : un modèle de développement au service de l'État désétatisé », dans BOIVIN, Louise et Mark FORTIER (dir.), *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*, Montréal, Éditions Fides, 137-160.

LAMOUREUX, Diane (1998). « La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes ? », dans BOIVIN, Louise et Mark FORTIER (dir.), *L'économie sociale l'avenir d'une illusion*, Montréal, Éditions Fides, 26-53.

LAUZON, Johanne (1997a). « Terres ingrates », *La gazette des femmes : L'économie sociale une tour de Babel ?*, vol. 19, n° 4, nov.-déc., 13-14.

LAUZON, Johanne (1997b). « L'économie sociale selon Neamtan », *La gazette des femmes : L'économie sociale une tour de Babel ?*, vol. 19, n° 4, nov.-déc., 11-12.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1999). « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche ». *Lien social et Politiques*, vol. 41, 105-118.

MARCHE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ (1995). *Du pain et des roses*, Cahier de revendications et guide d'animation, FFQ, février.

MENDELL, Marguerite et Diane-Gabrielle TREMBLAY (1998). « L'économie sociale, la démocratie économique, enjeux et défis », *Ateliers de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, 14 septembre, 39-45.

ROSE, Ruth (1997). « Panacée au chômage ou stratégie de lutte », *Relations*, novembre, 265-268.

SAUCIER, Carol et Nicole THIVIERGE (2000). « Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent », Rimouski, *Cahiers du GRIDEQ*.

TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL (TGFM) (1998a). « Compte-rendu de la journée réflexion sur l'économie sociale », Centre Saint-Pierre, 22 janvier.

TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL (TGFM) (1998b). « Journée réflexion sur la place des femmes dans le développement régional », Compte-rendu organisé par la TGFM, 3 décembre.

TOUPIN Louise et Nadine GOUDREAULT (2000). *Indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Canada, Condition féminine Canada.

**Regards sur la situation
des femmes
en économie sociale**

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES EN ÉCONOMIE SOCIALE¹ : INTRODUCTION

Martine D'AMOURS, INRS Culture et Société.

Je me suis surtout intéressée à la définition de l'économie sociale et aux politiques qui ont balisé son développement depuis 1996. Dans un cahier de recherche publié en 1999, j'avais formulé trois constats. Je me permets de les rappeler brièvement ici en guise d'introduction aux textes qui suivent.

Premier constat

En 1996, l'économie sociale avait été définie, notamment par le COCES et le Chantier de l'économie sociale, de manière large et inclusive, comme un secteur incluant les composantes coopératives, les entreprises collectives et les groupes communautaires. Mais par la suite, cette définition a été opérationnalisée de manière restrictive par les politiques gouvernementales et les différents programmes de financement, de telle sorte que le soutien public étiqueté « économie sociale » s'est progressivement limité aux groupes qui adoptaient la forme entrepreneuriale et créaient des emplois. En 2001, la définition de l'économie sociale qui sert de base à la planification gouvernementale dans ce secteur (Comité ministériel du développement social, 2001) est devenue encore plus restrictive. Elle situe l'entreprise d'économie sociale dans le secteur marchand, la définissant notamment par son caractère entrepreneurial et faisant reposer sa viabilité principalement sur des revenus autonomes. À toutes fins pratiques, l'économie sociale se trouve réduite à « l'entreprise d'économie sociale ».

¹ L'argumentaire de ce texte est développé plus en profondeur dans D'Amours, Martine (2001). *Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire*, Projet de coopération franco-québécois en économie sociale et solidaire (à paraître).

Second constat

À travers cette définition et au-delà d'elle, les diverses politiques de reconnaissance et de financement sont en voie de consacrer un clivage entre trois grands sous-secteurs du « champ » de l'économie sociale :

- les coopératives, auxquelles on ouvre la porte à des formes hybrides avec l'entreprise privée, afin de permettre surtout aux grosses coopératives des secteurs financier et agricole d'augmenter leur capitalisation et leur capacité de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux ;
- les entreprises collectives, qui s'inscrivent dans une démarche entrepreneuriale formelle, développent des marchés, vendent ou tarifent leurs services, tendent à l'autofinancement et sont évaluées sur la base de leur potentiel de création d'emplois. Elles se distinguent de l'entreprise privée traditionnelle par leur caractère démocratique et de finalité sociale, et de l'entreprise publique par leur autonomie de gestion ;
- les organismes d'action communautaire autonome, non tenus à l'autofinancement ou à la tarification et non encadrés par une démarche entrepreneuriale formelle. Les organismes d'action communautaire autonome sont définis d'abord par leur mission globale de transformation sociale et de développement de la citoyenneté ; secondairement par des ententes avec l'État pour la livraison de certains services.

Les politiques récentes tendent de plus en plus à opposer ces deux derniers segments, réservant l'économique – l'emploi, le développement de nouveaux services et de nouveaux marchés – à l'économie sociale, et le politique – la transformation sociale, la citoyenneté – à l'action communautaire. Plusieurs questions se posent dès lors :

- S'agit-il encore d'un secteur ? Quels sont les liens entre les composantes du secteur ?
- La séparation des dimensions économique et politique ne constitue-t-elle pas un appauvrissement du projet original de l'économie sociale ?
- N'est-on pas en train d'évaluer l'économie sociale à l'aune d'une définition restrictive et traditionnelle de l'économie, réduite au marché ?

Troisième constat

Posée sous forme de question, l'économie sociale ayant échappé – en bonne partie grâce à la pression des mouvements sociaux et notamment du mouvement des femmes – à une définition par l'insertion, il faudrait tout de même se demander quels sont les avantages et les risques liés au fait d'arrimer le développement de l'économie sociale à l'objectif de la création d'emplois. Des emplois plutôt que des mesures d'insertion, c'est bien, mais quels emplois ? Des emplois pour qui ? Des emplois et quoi d'autre ? On notera, au passage, que la question de l'emploi est traitée de manière différenciée selon les composantes : posée comme exigence centrale pour les entreprises collectives, elle devient accessoire pour les grandes coopératives engagées dans la compétition sur les marchés mondiaux.

Cette importante question de l'emploi constitue justement l'objet des trois textes de cette première partie, qui sont autant de réflexions sur les emplois et les conditions de travail dans les entreprises et les organismes d'économie sociale, mais aussi sur les autres dimensions incontournables que constituent l'*empowerment* et la démocratie, la vision de l'économie et le projet de société sous-tendus par leurs pratiques.

Bibliographie

COMITÉ MINISTÉRIEL DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2001). *Définition de l'entreprise d'Économie sociale*, Québec, février.

D'AMOURS, Martine (1999). *Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*, Cahiers du LAREPPS, n° 99-05, Montréal, École de travail social, Université du Québec à Montréal, 45 p.

LES FEMMES EN ÉCONOMIE SOCIALE : UN PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Lynda BINHAS, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire.

Introduction

Notre participation comme Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC) à la réflexion portant sur les limites et les potentialités de l'économie sociale dans le contexte québécois, sera centrée sur une présentation de quelques faits saillants issus d'un premier portrait du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire que nous avons élaboré afin de mieux connaître les éléments distinctifs du secteur et de sa main-d'œuvre. Il ne s'agit donc pas d'un diagnostic sectoriel et, en ce sens, il ne renvoie pas à des problématiques spécifiques et cadrées, mais bien plus aux exigences d'une première étude sectorielle, dont la vertu est celle d'une mise en perspective des principales caractéristiques du secteur.

Ainsi, mes propos viseront à mettre de l'avant quelques données qui, bien que n'étant pas toutes inscrites dans une problématique de distinction entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine, permettent de qualifier les emplois et les ressources humaines du secteur. Dans un premier temps, j'exposerai les lignes directrices de ce portrait sectoriel, pour ensuite dresser, en quelques chiffres, le portrait de la main-d'œuvre féminine dans le secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire.

1. Un portrait du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire

1.1 Les visées du portrait

En 1998, au moment de réaliser son premier diagnostic de main-d'œuvre, le CSMO-ESAC s'est vu confronté à une absence de données sur lesquelles tabler pour l'établissement d'un tel diagnostic. Ce constat s'est imposé suite à une première étude menée par le CSMO-ESAC¹ relativement aux outils d'évaluation et aux banques d'informations. Cette étude constate l'existence de données concernant l'action bénévole, les coopératives, les organismes sans but lucratif, les métiers et professions, tout en confirmant les limites des informations colligées. Celles-ci sont éparpillées entre plusieurs ministères sectoriels, entre divers paliers gouvernementaux, elles sont agglomérées à des statistiques diverses sans qu'un tri ne puisse être effectué et, enfin, elles ont majoritairement été recueillies à des fins administratives, ce qui les rend incomplètes du point de vue de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Pour combler cette lacune et dans le but de se doter d'une base à partir de laquelle l'élaboration des diagnostics serait envisageable, le CSMO-ESAC a confié au groupe DBSF² le mandat d'élaborer un portrait d'ensemble du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Les résultats nous renvoient l'image d'un secteur à la fois diversifié et complexe, déployé en 18 champs d'activités (ou sous-secteurs) et en coopératives, dans plus d'une centaine de regroupements. Ce secteur, composé d'entreprises collectives et d'organismes d'action communautaire et dont la main-d'œuvre à dominante féminine et scolarisée exerce plusieurs métiers et professions, est enraciné dans toutes les régions du Québec. Avant de clore cette première partie sur les lignes directrices du portrait sectoriel, il convient d'apporter des précisions d'ordre méthodologique.

¹ CSMO-ESAC, *Projet de développement d'indicateurs de l'économie sociale*, Montréal, réalisé par Antoine Moreau, septembre 1998.

² Il s'agit d'un groupe de consultant.

1.2 La méthodologie

Les entreprises et les organismes qui se qualifient comme composantes du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire répondent à des critères relatifs à la forme de l'organisation, aux organismes intervenant auprès des clientèles ou auprès des populations, ou au sous-secteur d'activités. Dans la suite de l'exposé, le terme de « champ d'activité » sera utilisé en référence à ces différents critères.

Les 19 champs d'activités³ privilégiés l'ont été sur la base des critères définitionnels et sur celle des listes d'entreprises et d'organismes du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire obtenues auprès des fédérations, des regroupements et des associations. La classification de chacun de ces champs d'activités dans l'univers de l'économie sociale ou de l'action communautaire s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, les entreprises et les organismes se classifiaient eux-mêmes ; dans un deuxième temps et *a posteriori*, nous les avons classifiés sur une base discriminante axée sur la part occupée par la vente des biens et des services dans le revenu total de l'organisation. Le seuil de discrimination a été fixé à 10 %⁴. Ce seuil, tout comme l'utilisation de ce seul critère, pourrait être questionné. Ce qui pourrait nous amener, dans un deuxième exercice, à utiliser un certain nombre d'indices qualitatifs tels que les types d'emplois, la fonction de travail, le contact avec les usagers et clientèles, les types de produits et services et la mission des organisations.

La population cible du portrait est l'ensemble des entreprises et des organismes en réseau au sein du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire au Québec.

³ Pour les besoins de l'étude, la liste des coopératives a été construite sur la base des coopératives de travail, de consommateurs, de travailleurs actionnaires et de solidarité œuvrant dans le domaine funéraire, forestier, du développement régional et en milieu scolaire. Une partie des coopératives a été ventilée selon les champs d'activités concernés. On parle alors de l'aide domestique, de la consommation (FACEF) et des médias et nouvelles technologies (Fédération de coopératives de câblodiffusion du Québec). Pour faciliter la collecte des données autant que la présentation de celles-ci, les entreprises de type coopératif ont été traitées comme si elles constituaient un champ d'activité ; ce qui n'a pas été le cas lors de l'analyse des données.

⁴ *A posteriori*, le seuil de 10 % pour la part des activités de vente de biens et de services dans le revenu total des organisations semblait rendre compte de la réalité et d'une classification adaptée des entreprises et organismes.

Le nombre de ces entreprises et organismes membres des regroupements, associations et fédérations, est estimé à 7 234⁵. Partant de la liste de ces 7 234 organismes et entreprises dressée pour les besoins du portrait, un échantillon stratifié de 3 425 entreprises et organismes a été constitué, avec un souci de représentativité ciblant un taux de réponse de 50 %. L'échantillon a, entre autres, été constitué sur la base d'un facteur discriminant, celui de l'existence et de la perspective d'emplois au sein des entreprises et des organismes. Cet échantillon, stratifié par champ d'activité et par région⁶, rencontre les critères de représentativité aux échelles sectorielle et sous-sectorielle, autrement dit par champ d'activité.

L'administration téléphonique du questionnaire⁷ nous a permis de rejoindre 2 334 entreprises et organismes (voir tableau 1 en annexe), situant à 68 % le taux de réponse, à 95 % le niveau de confiance et à plus ou moins de 2 % la marge d'erreur maximale, 19 fois sur 20 au niveau sectoriel.

Ce portrait, construit sur la base d'une représentativité aux niveaux sectoriel et sous-sectoriel (champ d'activité), cible les dimensions centrales et incontournables tant du point de vue de la main-d'œuvre que de celui des caractéristiques propres à ce secteur. C'est ce qui explique la stratégie d'élaboration de la liste d'indicateurs et de variables qui a présidé à la construction du questionnaire. Ces indicateurs et variables peuvent être regroupés en cinq classes : le profil des entreprises et organismes, le financement, la vie démocratique, l'emploi et les technologies de l'information et des communications (voir tableau 2 en annexe).

Voilà qui met fin à la mise en contexte des informations et données recueillies sur la main-d'œuvre féminine dans un secteur qu'elle a, comme nous le verrons, largement investi.

⁵ Une des limites de la présente étude réside dans le fait qu'il n'était pas envisageable de rejoindre les entreprises et organismes qui ne sont rattachés à aucun réseau ou regroupement sectoriel. Dans la mesure où aucun portrait n'avait été élaboré sur la base des entreprises et organismes du secteur, nous avons donc ciblé, pour les besoins de la présente étude, les entreprises et organismes membres des regroupements, associations et fédérations.

⁶ Dans le cas de la région de Montréal, nous avons opté pour un découpage territorial isolant l'île de Montréal de la ville de Montréal.

⁷ L'administration téléphonique du questionnaire a été effectuée par Écho Sondage entre le 1^{er} mars et le 16 mai 2000.

2. Le portrait de la main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire

Comme nous le précisions d'entrée de jeu, le portrait dont il est ici question en est un qui, à titre de premier exercice, a été élaboré en vue de dresser un profil du secteur et de sa main-d'œuvre. L'approche privilégiée est donc une approche sectorielle qui, à toutes fins pratiques, est axée sur la main-d'œuvre du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Il nous faut donc spécifier que, bien qu'ayant ciblé un certain nombre d'informations sur la base d'une distinction entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine, les données colligées permettent surtout de tracer un portrait global du secteur dans son ensemble⁸.

2.1 Les employées rémunérées

Sur l'ensemble des 19 champs d'activités reliés au secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire, 16 présentent une main-d'œuvre soit fortement, soit significativement, composée de femmes ; on parle alors de pourcentages variant entre 98 % et 61 % (voir tableau 3). Parmi ces champs d'activités, on retrouve tout particulièrement, les organisations de services vouées aux femmes (personnel composé à 98 % de femmes), à la petite enfance (95 %), à la famille (92 %), à l'aide domestique et à l'action bénévole (88 %).

Dans les 3 autres champs d'activités, la présence des femmes, bien que moins marquante, est notable. En effet, dans les coopératives et dans les organisations vouées à l'environnement et aux médias/nouvelles technologies, la main-d'œuvre est, à toutes fins pratiques, à 50 % composée de femmes. Cette même lecture, effectuée sur une base comparative mettant en parallèle les entreprises d'économie sociale et les organismes d'action communautaire, révèle que la présence féminine, estimée à 74 % pour l'ensemble du secteur, se fait plus importante dans l'univers communautaire, où les femmes représentent 81 % des effectifs par rapport à 67 % dans le secteur de l'économie sociale.

⁸ Et ce, sur la base, comme nous le précisions, des organisations réseautées.

Tableau 3 – Présence des femmes dans les postes rémunérés à temps plein ou à temps partiel (par champ d'activité)

	Champ d'activité	Proportion de femmes
Économie sociale	Coopératives	45 %
	Services de garde à la petite enfance	95 %
	Emploi et insertion sociale	73 %
	Environnement	51 %
	Aide domestique	90 %
	Développement local et régional	70 %
	Consommation	81 %
	Médias et nouvelles technologies	48 %
	Logement	61 %
	Loisirs et récréotourisme	61 %
	Moyenne économie sociale	67 %
Action communautaire	Éducation populaire	75 %
	Défense des droits	80 %
	Action bénévole	88 %
	Santé et services sociaux	77 %
	Famille	92 %
	Communautés culturelles	73 %
	Femmes	98 %
	Personnes handicapées	77 %
	Jeunes	69 %
	Moyenne action communautaire	81 %
	Ensemble du secteur	74 %

Sur l'ensemble du secteur, la main-d'œuvre rémunérée est, à des degrés variables dépendamment du champ d'activité considéré, engagée à temps plein dans 64 % des organisations (dans 68 % des entreprises d'économie sociale et dans 59 % des organismes d'action communautaire⁹).

Les champs d'activités dans lesquels la présence des femmes se fait plus significative, affichent des pourcentages d'emplois à temps plein qui, pour cette main-d'œuvre féminine, se situent entre 89 % et 97 % (voir tableau 4). Les autres organisations qui, elles aussi, se

⁹ Ces pourcentages incluent les membres du personnel occupant les postes de direction (main-d'œuvre féminine et masculine confondues).

démarquent par une présence féminine notable, bien que de manière moins marquée, ont une main-d'œuvre temps plein composée de 57 % à 76 % de femmes. Dans les organisations dont le personnel masculin se fait plus important¹⁰ en nombre, la proportion de femmes engagées à temps plein varie entre 45 % et 47 %.

En moyenne âgée entre 35 et 54 ans, cette main-d'œuvre tant féminine que masculine est fortement scolarisée ; on parle, pour l'ensemble du secteur, de 42 % de diplômé(e)s universitaires, de 30 % de diplômé(e)s de niveau collégial, de 23 % de détenteur(rice)s d'un diplôme d'études secondaires et de 5 % d'employé(e)s n'ayant pas terminé le secondaire (voir tableau 5). Toutes proportions gardées, ces distributions valent pour les univers de l'économie sociale et de l'action communautaire, à l'exception des membres du personnel n'ayant pas terminé leur secondaire et œuvrant dans les entreprises d'économie sociale (4 % pour l'ensemble du secteur, 6 % pour l'univers de l'économie sociale et 3 % pour l'univers de l'action communautaire). Une lecture plus détaillée révèle que 12 des 16 champs d'activités dont la main-d'œuvre est soit fortement soit significativement féminine affichent une proportion de diplômé(e)s universitaires comparativement plus importante¹¹. Pour ces champs d'activités, les pourcentages de diplômé(e)s universitaires varient entre 35 % et 72 %. La moyenne sur l'ensemble du secteur est de 42 %. Elle est estimée à 39 % pour les entreprises d'économie sociale et à 45 % pour les organismes d'action communautaire.

Les coopératives ainsi que les entreprises vouées aux médias/nouvelles technologies et à l'environnement – champs d'activités dont la main-d'œuvre est plus significativement masculine – affichent une distribution plus éclatée. Le personnel détient majoritairement un diplôme d'études secondaires (coopératives, 40 %), un diplôme d'études collégiales (médias et nouvelles technologies, 36 %) ou encore un diplôme d'études universitaires (environnement, 27 %).

¹⁰ On fait référence ici aux coopératives et aux entreprises vouées à l'environnement et aux médias/nouvelles technologies.

¹¹ La comparaison est établie entre les différents niveaux d'études considérés et par champ d'activité.

Le salaire horaire moyen¹² se situe, pour l'ensemble du secteur, à 14,31 \$; il est estimé à 14,81 \$ pour les entreprises d'économie sociale et à 13,81 \$ pour les organismes d'action communautaire ; ces derniers, faut-il le rappeler, ayant une composition féminine encore plus élevée que les premières¹³ (voir tableau 5). Dans les organisations se démarquant par une composition du personnel rémunéré plus fortement féminine, les taux horaires moyens fluctuent entre 12,42 \$ (aide domestique) et 15,89 \$ (services de garde à la petite enfance). Les champs d'activités dont la main-d'œuvre masculine se fait plus importante affichent des salaires horaires moyens variant entre 12,26 \$ (médias et nouvelles technologies) et 14,97 \$ (coopératives).

¹² Ce taux horaire moyen est estimé sur la base des cinq principaux métiers et professions de chacune des organisations ayant complété le questionnaire. Dans certains cas, il pourrait inclure le taux horaire des membres de la direction.

¹³ Mise en parallèle des univers de l'économie sociale et de l'action communautaire, la présence féminine se fait, comme nous l'avons souligné précédemment, plus notable dans le second de ces univers (81 % contre 67 % dans celui de l'économie sociale).

Tableau 4 – Postes à temps plein (par champ d'activité)

		Proportion de femmes à temps plein	Taux horaire moyen des employé(e)s à temps plein ¹⁴
Économie sociale	Coopératives	45 %	14,97
	Services de garde à la petite enfance	95 %	15,89
	Emploi et insertion sociale	72 %	17,17
	Environnement	46 %	13,94
	Aide domestique	89 %	12,42
	Développement local et régional	67 %	17,15
	Consommation	75 %	12,02
	Médias et nouvelles technologies	47 %	12,26
	Logement	57 %	14,57
	Loisirs et récréotourisme	63 %	17,72
	<i>Moyenne économie sociale</i>	66 %	14,81
Action communautaire	Éducation populaire	74 %	14,99
	Défense des droits	75 %	11,42
	Action bénévole	91 %	15,00
	Santé et services sociaux	73 %	14,80
	Famille	90 %	12,46
	Communautés culturelles	68 %	15,78
	Femmes	97 %	14,73
	Personnes handicapées	76 %	12,37
	Jeunes	69 %	12,76
	<i>Moyenne action communautaire</i>	79 %	13,81
	Ensemble du secteur	72 %	14,31

¹⁴ Les taux horaires concernent l'ensemble des employés rémunérés, et non pas exclusivement la main-d'œuvre féminine.

Tableau 5 – Scolarité des employé(e)s rémunéré(e)s (par champ d'activité)

		Diplôme universitaire	Diplôme d'études collégiales	Diplôme d'études secondaires ou professionnel	Moins d'un secondaire
Économie sociale	Coopératives	26 %	27 %	40 %	7 %
	Services de garde à la petite enfance	22 %	54 %	22 %	2 %
	Emploi et insertion sociale	64 %	19 %	12 %	4 %
	Environnement	27 %	23 %	25 %	25 %
	Aide domestique	19 %	15 %	51 %	15 %
	Développement local et régional	63 %	21 %	13 %	3 %
	Consommation	50 %	32 %	16 %	2 %
	Médias et nouvelles technologies	26 %	36 %	34 %	4 %
	Logement	59 %	27 %	10 %	3 %
	Loisirs et récréotourisme	37 %	37 %	22 %	3 %
	Moyenne économie sociale	39 %	29 %	25 %	7 %
Action communautaire	Éducation populaire	63 %	21 %	14 %	1 %
	Défense des droits	30 %	28 %	37 %	6 %
	Action bénévole	26 %	38 %	32 %	4 %
	Santé et services sociaux	47 %	32 %	18 %	2 %
	Famille	43 %	31 %	21 %	4 %
	Communautés culturelles	72 %	18 %	10 %	0 %
	Femmes	51 %	32 %	17 %	1 %
	Personnes handicapées	35 %	34 %	27 %	3 %
	Jeunes	38 %	39 %	21 %	2 %
		Moyenne action communautaire	45 %	30 %	22 %
	Ensemble du secteur	42 %	29 %	23 %	5 %

2.2 Les postes de direction

À l'échelle sectorielle, la présence des femmes aux postes de direction¹⁵ est estimée à 63 %. Dans les organismes d'action communautaire, plus investis par les femmes, l'occupation féminine des postes de direction s'élève à 70 %, alors qu'elle se chiffre à 53 % au sein des entreprises d'économie sociale. La composition du personnel de direction, plus fortement féminine dans les champs d'activités au sein desquels la présence des femmes se fait plus significative, varie pour ces organisations entre 100 % (organismes voués aux femmes) et 70 % (aide domestique). Du côté des organisations dont la main-d'œuvre est plus significativement masculine, la présence des femmes aux postes de direction varie entre 18 % (dans les coopératives) et 42 % (environnement).

Majoritairement les membres du personnel occupant les postes de direction sont engagés à temps plein et reçoivent une rémunération. Les seules exceptions concernent la rémunération des membres du personnel occupant les postes de direction au sein des organisations œuvrant dans le domaine des médias/nouvelles technologies et de la défense des droits (respectivement 48 % et 44 % de ces organisations rémunèrent ces membres du personnel).

¹⁵ Postes de président(e) directeur(rice) général(e), directeur(rice) général(e), coordonnateur(rice) général(e) et comité de gestion.

Tableau 6 – Postes de direction (par champ d'activité)

		Proportion de femmes	Postes rémunérés¹⁶	Postes à temps plein¹⁷
Économie sociale	Coopératives	18 %	88 %	88 %
	Services de garde à la petite enfance	85 %	95 %	98 %
	Emploi et insertion sociale	56 %	95 %	97 %
	Environnement	42 %	82 %	94 %
	Aide domestique	70 %	96 %	100 %
	Développement local et régional	61 %	97 %	100 %
	Consommation	78 %	91 %	95 %
	Médias et nouvelles technologies	41 %	48 %	90 %
	Logement	51 %	89 %	89 %
	Loisirs et récréotourisme	35 %	86 %	93 %
	Moyenne économie sociale	54 %	87 %	94 %
Action communautaire	Éducation populaire	61 %	87 %	89 %
	Défense des droits	70 %	44 %	84 %
	Action bénévole	83 %	93 %	90 %
	Santé et services sociaux	63 %	87 %	93 %
	Famille	91 %	91 %	80 %
	Communautés culturelles	61 %	83 %	91 %
	Femmes	100 %	89 %	96 %
	Personnes handicapées	65 %	77 %	89 %
	Jeunes	68 %	95 %	97 %
	Moyenne action communautaire	73 %	83 %	90 %
Ensemble du secteur	63 %	85 %	92 %	

¹⁶ Ces pourcentages concernent l'ensemble des employés rémunérés, et non pas exclusivement la main-d'œuvre féminine.

¹⁷ Ces pourcentages concernent l'ensemble des employés rémunérés, et non pas exclusivement la main-d'œuvre féminine.

3. En conclusion

La présence des femmes dans le secteur se fait plus significative et plus notable dans l'univers de l'action communautaire. Tout comme pour les autres secteurs, on dénote une répartition traditionnelle du travail voulant que certains métiers soient plus occupés par les hommes – on les retrouve plus particulièrement dans les coopératives et les entreprises vouées à l'environnement et aux médias/nouvelles technologies – et que d'autres soient plus fortement investis par les femmes, on parle alors de métiers reliés à la petite enfance, à l'aide domestique, à l'action bénévole, à la famille et aux femmes. Dans ce sens, les études envisagées sur la base de ce premier portrait nous amèneront à cibler, entre autres informations, les postes occupés par les femmes, l'équité salariale et l'intégration des femmes dans des métiers non traditionnels.

Au sein des organismes d'action communautaire, plus fortement investis par les femmes, la rémunération moyenne demeure inférieure à celle offerte par les entreprises d'économie sociale (13,81 \$/heure contre 14,81 \$/heure) ; le niveau de scolarité atteint par les membres du personnel de ces organismes, tous types d'emplois confondus, s'avère, par ailleurs, plus élevé que dans les entreprises d'économie sociale (45 % de diplômés universitaires contre 39 %).

La présence des femmes aux postes de direction est fonction de l'investissement féminin du champ d'activité considéré, il n'est donc pas étonnant de retrouver un pourcentage plus significatif de femmes à la direction des organismes d'action communautaire. Cependant, c'est au sein des entreprises d'économie sociale que l'on retrouve le plus grand nombre de postes de direction rémunérés et occupés à temps plein, si l'on prend pour témoin les pourcentages comparatifs des deux univers (postes de direction rémunérés : action communautaire 83 %, économie sociale 87 % ; postes de direction occupés à temps plein : action communautaire 90 %, économie sociale 94 %).

Sur la base de ce premier exercice, dont il nous faudra dépasser les limites contingentes, un certain nombre de diagnostics et de portraits sous-sectoriels sont envisagés.

Cette seconde phase sera effectuée avec un cadrage plus large, ce qui nous permettra de ramener des problématiques spécifiques qui, pour la réalisation de ce premier portrait sectoriel, ont été écartées. Au nombre de ces problématiques et questionnements figurent,

entre autres, les trajectoires professionnelles des femmes, leurs conditions de travail, leurs profils de compétences, dans un secteur qu'elles ont déjà grandement investi.

Tableau 1. Distribution des entreprises et organismes rejoints (par champ d'activité)

<i>Sous-secteurs</i>	Estimé de la population cible (en nombre)	Organisations faisant partie de l'échantillon (en nombre)	Nombre de répondants	% en fonction de l'estimé de la population cible	% en fonction du nombre total de répondants
Coopératives	2 200	178	119	5,4 %	5,1 %
Services de garde à la petite enfance	950	180	139	14,6 %	5,95 %
Emploi et insertion sociale	400	327	225	56,2 %	9,6 %
Environnement	94	94	66	70,2 %	2,83 %
Aide domestique	92	92	76	82,6 %	3,25 %
Développement local et régional	220	43	33	15 %	1,41 %
Consommation	34	34	25	73,5 %	1,07 %
Médias et nouvelles technologies	176	176	128	72,7 %	5,48 %
Logement	200	129	85	42,5 %	3,64 %
Loisirs et récréotourisme	500	85	67	13,4 %	2,87 %
Éducation populaire	154	154	93	60,4 %	3,98 %
Défense des droits	70	70	50	71,4 %	2,14 %
Action bénévole	120	87	79	65,8 %	3,38 %
Santé et services sociaux	672	672	458	68,1 %	19,62 %
Famille	350	288	152	43,4 %	6,51 %
Communautés culturelles	250	81	44	17,6 %	1,88 %
Femmes	263	85	68	25,8 %	2,91 %
Personnes handicapées	548	489	302	55,1 %	12,93 %
Jeunes	161	161	125	77,6 %	5,35 %
<i>Total</i>	7454	3425	2334		100 %

Tableau 2 – Indicateurs et variables

Indicateurs/variables	Profil des entreprises et organismes	Vie démocratique	Financement	Main-d'œuvre et emploi	Technologies de l'information et des communications
	<ul style="list-style-type: none"> ● années d'existence ● statut légal ● région administrative d'implantation ● étendue territoriale des activités ● nombre d'organismes membres ● nombre d'individus membres ● entreprise ou organisme membre d'un regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> ● existence d'un conseil d'administration ● représentation au sein du conseil d'administration ● composition du conseil d'administration ● présence d'un syndicat ● politiques salariales ● politiques du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ● budget total d'opération ● montant consacré à la masse salariale ● sources de financement ● usage des programmes d'insertion, d'employabilité ou de lutte contre la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> ● titre et caractéristiques des postes de direction ● nombre d'employés rémunérés ● âge des employés ● sexe des employés ● scolarité des employés ● employés rémunérés à temps plein ● composition de la main-d'œuvre à temps plein ● salaire des principaux métiers et professions ● ancienneté du personnel rémunéré ● difficultés de recrutement ● raisons liées aux difficultés de recrutement ● recours aux stagiaires et bénévoles ● activités de perfectionnement ● budget consacré au perfectionnement ● ressources sollicitées pour les activités de perfectionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ● nombre d'ordinateurs ● usage des ordinateurs ● besoins de formation

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES
DANS CERTAINS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
AU QUÉBEC**

Yvan COMEAU, Université Laval

André BEAUDOIN, Université Laval

Julie CHARTRAND-BEAUREGARD, Université Laval

Marie-Eve HARVEY, ÉNAP

Daniel MALTAIS, ÉNAP

Claudie SAINT-HILAIRE, ÉNAP

Pierre SIMARD, ÉNAP

Daniel TURCOTTE, Université Laval

Introduction

Les informations présentées dans ce texte proviennent d'une recherche évaluative portant sur les effets du plan d'action d'économie sociale adopté au Sommet sur l'économie et l'emploi du Québec en octobre et novembre 1996 (Comeau *et al.*, 2001). À l'origine, cette étude s'intéressait à plusieurs aspects du plan d'action, notamment à ses effets économiques, sociaux et institutionnels. Des données quantitatives ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire détaillé auquel ont répondu les responsables de 365 entreprises de l'économie sociale et solidaire (EÉSS). Cette recherche comporte donc des données originales et pertinentes sur les conditions de travail des femmes dans les EÉSS, même si, au départ, elle ne visait pas spécifiquement cette dimension des EÉSS.

Après une brève recension des écrits et la présentation de la problématique choisie, celle de l'étude des conditions de travail des femmes, nous aborderons quelques éléments de méthodologie et en particulier les précautions prises au regard de l'exigence de représentativité. Les résultats de la recherche seront ensuite exposés en deux parties : les conditions de travail des femmes en 1999 et leur évolution entre 1996 et 1999. Le texte se termine par une discussion des résultats.

Recension des écrits

Les conditions de travail des femmes dans les EÉSS au Québec suscitent plusieurs questionnements qui portent notamment sur le caractère redistributif de la rémunération et sur les droits politiques des femmes au regard de la prise en charge de certains services (Lamoureux, 1998). À ces questions, plusieurs types de recherches empiriques apportent des réponses souvent trop partielles. On peut distinguer trois types de recherches. Le premier s'intéresse à plusieurs caractéristiques des EÉSS (et des organismes communautaires) dans un territoire – par exemple, à Chicoutimi – (Tremblay et Tremblay, 1998)¹ ou dans un ensemble plus vaste (Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, 2000 ; Bourdon, Deschenaux et Coallier, 2000). Dans ce type d'étude, la question des conditions de travail des femmes est reléguée au second plan, même si le taux de rémunération des femmes, le régime d'emploi (temps plein, temps partiel ou sur appel) et la fonction (production, support et coordination) y sont parfois établis. Ces recherches empiriques sont, par ailleurs, très diversifiées : elles sont menées par différents types de personnes et d'établissements, ne procèdent pas toutes à une recension des écrits, recourent à des instruments variés de cueillette des données et ne poussent pas toujours à terme les analyses en omettant, par exemple, l'utilisation des tests statistiques. L'hétérogénéité des données qui y sont recueillies rend celles-ci difficilement comparables d'une étude à l'autre².

Le deuxième type de recherche porte plus spécifiquement sur les conditions de travail dans des EÉSS variées, avec une plus ou moins grande attention accordée au genre. La recherche de Paquet, Favreau et collaborateurs (2000) mérite d'être rappelée ici. Bien qu'elle ne touche que 22 entreprises, elle comporte tout de même des données détaillées sur les conditions objectives (salaires et horaire de travail, par exemple) et subjectives de travail (satisfaction au travail³, notamment).

¹ En ce qui concerne ces recherches qui adoptent une perspective territoriale dans l'étude d'organismes communautaires ou d'EÉSS, elles sont nombreuses ; pour un bref aperçu, consulter Mathieu, 1996 : 15. Le dénombrement et la synthèse de toutes ces études locales représenteraient en soi une recherche.

² Par exemple, l'étude de Tremblay et Tremblay (1998) définit les salaires en tranches. Celle de Saucier et Thivierge (1999) établit une rémunération globale des entreprises.

³ Sur la satisfaction au travail en économie sociale et solidaire au Québec, lire également Comeau, 1993-1994.

Par ailleurs, comme c'est le cas pour la plupart des études, fait défaut une comparaison rigoureuse des conditions de travail selon le sexe avec celles qui ont cours au sein d'entreprises analogues dans les secteurs privé et public, en tenant compte d'une variété de facteurs tels que le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, l'ancienneté, la syndicalisation et la formation des employées.

Si le troisième type d'étude a permis de recueillir des données pertinentes sur la question, celles-ci n'ont pas été suffisamment exploitées sur le plan de l'analyse des conditions de travail des femmes. Mentionnons, par exemple, les monographies d'EÉSS⁴ qui traitent des conditions de travail, entre autres choses, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'analyses transversales.

Problème à l'étude

Ce texte concerne donc les conditions de travail des femmes dans des EÉSS appartenant à un nombre limité de secteurs d'activités définis, en quelque sorte, par le plan d'action issu du Sommet socio-économique de 1996. Un bref examen du contexte dans lequel l'économie sociale et solidaire a fait l'objet d'un plan de développement d'envergure au Québec permet de comprendre la portée de l'étude et l'angle à partir duquel sont considérées les conditions de travail des femmes dans les EÉSS.

Le plan d'action d'économie sociale a été élaboré en 1996 dans une conjoncture économique et sociale marquée par d'importants changements structurels sur le marché de l'emploi, par des problèmes de chômage et de pauvreté touchant particulièrement les femmes, par une réduction de dépenses dans les services publics et par une « vague » d'économie sociale dont le mouvement était davantage perceptible depuis le milieu des années 1980. C'est notamment ce contexte qui explique que plusieurs acteurs ont soutenu la mise en place de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté dans les domaines du développement communautaire et de l'économie sociale et solidaire.

⁴ Un grand nombre de monographies d'EÉSS sont disponibles au Laboratoire de recherche sur les pratiques et politiques sociales (LAREPPS) de l'Université du Québec à Montréal, à la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) de l'Université du Québec à Hull et au Centre de recherche interuniversitaire sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES).

Premièrement, du côté des services publics, les évaluations internes des programmes de développement de l'employabilité du ministère de la Sécurité du revenu concluent à l'inefficacité des mesures d'insertion à l'emploi (Sylvestre, 1994) et ce, dès le début des années 90. L'approche trop exclusivement centrée sur la contrainte exercée par le niveau de prestation et sur l'insertion professionnelle individuelle sans création d'emploi a démontré ses limites et les appareils gouvernementaux s'ouvrent à de nouvelles stratégies de lutte contre le chômage et la pauvreté.

Deuxièmement, sont diffusées plusieurs expériences ayant su combiner de manière originale activité économique, réseau et formation (Laville, 1990 ; Whul, 1991). Les résultats positifs qu'elles connaissent confèrent de la crédibilité à ces nouvelles manières de combattre la vulnérabilité (Castel, 1995). Troisièmement, sous la pression de la société civile, qui avait expérimenté ces initiatives économiques et sociales⁵, l'État québécois favorise l'approche française de l'insertion plutôt que le *workfare* américain (Morel, 2000), qui a été privilégié notamment par l'Ontario, à la fin des années 1990 et au début des années 2000. L'approche française fait davantage appel à la mobilisation et à la collaboration des partenaires communautaires et à divers acteurs du milieu pour développer l'emploi et revitaliser les communautés. Quatrièmement, cette intervention en tant que complément à d'autres moyens pour lutter contre la pauvreté s'inscrit dans une perspective de développement local appuyée par une bonne partie des mouvements sociaux, parce que les idées de concertation, de coopération et de solidarité peuvent correspondre à leurs projets de société. Toutefois, d'autres mouvements sociaux envisagent cette intervention contre la pauvreté avec beaucoup plus d'appréhension. Le mouvement des femmes craint en particulier une réduction des politiques sociales et des droits à l'assistance publique, une dégradation salariale dans des secteurs d'activités où les femmes se retrouvent massivement et le maintien des mesures fiscales, qui ne permettent pas une véritable redistribution de la richesse (Lamoureux, 1998)⁶.

⁵ Nous faisons référence ici aux initiatives territorialisées des années 1980 (reprises d'entreprises, groupes d'entraide économique, organismes de concertation et de développement économique local, etc.) et aux divers événements tels que le Forum sur l'emploi en 1989, les États généraux du mouvement coopératif en mai 1992, le Sommet sur l'éducation coopérative en novembre 1993, la Marche des femmes en août 1995, les États généraux du développement local en septembre 1996, le Sommet sur la coopération du travail en octobre 1996, etc.

⁶ D'autres appréhensions existent à l'égard de l'intervention gouvernementale dans le champ de l'économie sociale. Ainsi, on craint la perspective néolibérale sur l'économie sociale qui entraînerait la précarité de l'emploi,

L'examen des conditions de travail des femmes exige notamment que les données soient fiables et rigoureuses, parce que les EÉSS font publiquement l'objet du débat brièvement exposé ci-dessus. Le caractère factuel et descriptif des données engendre nécessairement un jugement, puisque du point de vue des femmes, cette approche de la lutte contre la pauvreté soulève plusieurs questions dont celle de la qualité des emplois créés.

Méthodologie de la recherche

Les données quantitatives ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire qui s'adressait aux entreprises visées par le plan d'action adopté au Sommet socio-économique de 1996. En octobre 1999, l'équipe d'évaluation a envoyé un questionnaire préalablement testé à 1 165 entreprises de l'économie sociale relevant de 12 secteurs⁷ différenciés. En février 2000, l'étude pouvait compter 365 questionnaires dûment remplis avec un taux de réponse de 31,3 %. La proportion des entreprises qui ont retourné le questionnaire varie selon les secteurs, passant de 64,7 % dans le secteur des entreprises funéraires à 25,6 % dans le cas des centres de la petite enfance (CPE), si l'on exclut les proportions extrêmes observées dans les secteurs qui comptent peu d'entreprises. Le tableau 1 présente la répartition des questionnaires reçus selon les différents secteurs.

consacrerait l'existence des services de deuxième classe, servirait de paravent au démantèlement des politiques sociales et engendrerait la récupération de l'économie sociale. Le point de vue social présente également des limites, car l'économie sociale risque de réduire la rentabilité économique des entreprises pour leur mission sociale, de faire participer l'économie sociale malgré elle à une redéfinition des politiques sociales, de contribuer à la dégradation salariale dans un secteur d'activité, et même de se substituer à des emplois existants, et de stigmatiser les personnes affectées à un secteur d'activité car elles bénéficieraient de droits réduits ou particuliers. Le point de vue alternatif se heurte à plusieurs difficultés : le manque de participation des personnes sans emploi, les cultures différentes et divergentes des partenaires, les transactions à la fois avec l'État et avec le marché qui opèrent selon des logiques étrangères, de même que la tendance de l'État à définir pour les organismes intermédiaires des programmes compartimentés et pointus, soit dans des secteurs ou pour des publics cibles (Vaillancourt et Lévesque, 1996 ; Defourny, Favreau et Laville, 1998).

⁷ En fait, 1 183 questionnaires ont été envoyés. À la suite des discussions avec le comité de suivi, cinq secteurs financés par le plan d'action de l'économie sociale ont été exclus de l'enquête, en raison de leurs particularités. Ainsi, le secteur « Fondation de la faune » regroupe des organismes et des établissements hétéroclites, qui n'appartiennent pas à l'économie sociale. Quant aux secteurs « Intensification de l'aménagement forestier », « Fermes Épillet », « Système intégré d'aide à la décision » et « Usine de transformation », ils n'avaient pas démarré de projet au moment de l'enquête. En outre, le secteur des ressourceries n'avait pas encore reçu les fonds pressentis au moment de la collecte des données. En conséquence, les 15 questionnaires envoyés aux ressourceries sont exclus de la partie quantitative de l'étude. Les trois entreprises du secteur Boulot-dodo qui n'ont pas répondu au questionnaire sont également exclues de cette analyse.

Tableau 1 : Taux de réponse au questionnaire selon les différents secteurs

	Questionnaire s envoyés	Questionnaires reçus	Taux de réponse (%)
CPE (centres de la petite enfance)	833	206	25,6
SAD (services à domicile)	102	59	57,8
Habitation communautaire	69	20	28,9
CTA (centres de travail adapté)	42	21	50,0
Entreprises d'insertion	40	21	52,5
Secteur pénal	37	10	27,0
Coopératives funéraires	17	11	64,7
Coupes d'éclaircies commerciales	16	9	56,3
Services en périnatalité	5	5	100,0
Sécurité-incendie	2	1	50,0
Communautaire	1	1	100,0
Journées de la culture	1	1	100,0
Total	1 165	365	31,3

Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon par rapport à l'univers des entreprises, des comparaisons ont été opérées sur la base des critères géographiques, sociaux et économiques. De plus, certaines caractéristiques spécifiques des secteurs où les taux de réponse sont particulièrement faibles ont été comparées avec l'ensemble des entreprises du secteur dans la mesure où l'information était disponible. En ce qui concerne le critère géographique, le tableau 2 montre que si la représentation des entreprises est uniforme dans la très grande majorité des régions, il n'en demeure pas moins que les régions du Nord-du-Québec et de Laval connaissent un taux de réponse particulièrement faible, puisque moins de 20 % des entreprises de l'économie sociale sollicitées ont répondu.

Tableau 2 : Répartition géographique des questionnaires selon les secteurs

		Bas-Saint-Laurent	Saguenay – Lac-Saint-Jean	Québec	Mauricie	Estrie	Montréal	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord-du-Québec	Gaspésie-Les-Îles	Chaudière-Appalaches	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	Centre-du-Québec	Total
CPE	E ¹	22	31	86	28	49	237	42	15	13	17	13	40	35	31	45	110	19	833
	R	8	6	21	9	13	53	10	5	4	3	6	8	5	11	8	32	4	206
SAD	E	7	6	7	8	6	11	4	6	4		7	9	1	5	5	11	5	102
	R	4	5	6	4	5	6	1	5	4			2		4	3	7	3	59
Habitation communautaire	E	5	2	6	3	5	30	1	3			2	4		2	1	3	2	69
	R	2	1	3		2	7	1					2		1			1	20
CTA	E	5	1	5	2	1	7	2	3			2	7	1	1		4	1	42
	R	3	1	3	2	1	4		2				4		1				21
Entreprises d'insertion	E	1	4	6		1	18	1	1					1	2	1	2	2	40
	R		2	5			6		1					1	1	1	2	2	21
Secteur pénal	E	3	4	4	1	5	8	3	1	2			1	1	1	1	1	1	37
	R	1		1	1	1	4								1			1	10
Coopératives funéraires	E	2	4	2	1	1		1	1	1					1	1		2	17
	R	1	4		1			1	1	1						1		1	11
Coupes d'éclaircies commerciales	E	1	5		2				2	2		2	1		1				16
	R		3						1	2		1	1		1				9
Services en périnatalité	E	1				1							1			1	1		5
	R	1				1							1			1	1		5
Sécurité-incendie	E	1																1	2
	R																	1	1
Communautaire	E						1												1
	R						1												1
Journées de la culture	E						1												1
	R						1												1
	E	48	57	116	45	69	313	54	32	22	17	26	63	39	43	56	132	33	1168
	R	20	22	39	17	23	82	13	15	11	3	7	18	6	20	15	41	13	365
	%	42	39	33	38	33	26	24	47	50	18	27	29	15	46	27	31	39	31

1. E : Questionnaires envoyés.
R : Questionnaires reçus.

Les 206 CPE représentent, de loin, la catégorie la plus importante de répondants. C'est en même temps celle qui a le plus faible taux de répondants. Il était donc important de bien s'assurer que les répondants ne présentaient pas de particularités par rapport aux non-répondants.

Le tableau 3, qui compare les types de services offerts dans les CPE répondants et dans les non-répondants⁸, fait ressortir que les deux groupes sont assez semblables.

Il y a bien une proportion un peu plus faible de répondants dans la catégorie des CPE offrant des services de garde en installation seulement pour poupons et enfants de 18 mois et plus, comparativement aux non-répondants de cette même catégorie. On peut aussi noter une légère sur-représentation des CPE répondants offrant des services de garde en milieu familial seulement. Mais ces différences ne sont pas suffisantes pour conclure à un biais dans l'échantillon. En conséquence, les 206 CPE répondants paraissent bien représenter l'ensemble des entreprises de cette catégorie.

Tableau 3 : Comparaison des centres de la petite enfance (CPE) répondants et non répondants selon les types de services

	Répondants		Non-répondants	
	Nombre	%	Nombre	%
Services de garde en milieu familial seulement	41	19,9	85	13,6
Services de garde en installation seulement :				
- Pour enfants de 18 mois et plus uniquement	46	22,3	152	24,2
- Pour poupons et enfants de 18 mois et plus	60	29,1	227	36,2
Services de garde en installation et en milieu familial :				
- Pour enfants de 18 mois et plus uniquement	20	9,7	70	11,2
- Pour poupons et enfants de 18 mois et plus	39	18,9	93	14,8
Total	206	100	627	100

Khi carré = 8,54 ; d.l. = 4 ; $p > 0,05$.

Plus de 50 % des entreprises des catégories services à domicile (SAD) (57,8 %), centres de travail adapté (CTA) (50 %) et coupes d'éclaircies commerciales (CEC) (56,3 %) ont répondu au questionnaire envoyé (voir tableau 1). De plus, les répondants des entreprises SAD proviennent de 14 des 16 régions du Québec et représentent une bonne proportion des entreprises de cette catégorie dans chaque région. Seule la région de la Gaspésie-Les-Îles fait exception, puisque nous n'y comptons aucun répondant sur les sept entreprises de cette région. Dans le cas des CTA, les répondants proviennent de 9 des 14 régions où ils sont implantés (voir tableau 2). Il

⁸ La compilation des données concernant les CPE non-répondants a été faite à partir de la liste descriptive des services de garde mise à jour à l'automne 1999. Source : ministère de la Famille et de l'Enfance, *Répertoires des services de garde*.

est raisonnable de considérer que les répondants correspondent adéquatement à la population de l'ensemble des entreprises de ces secteurs.

Les autres entreprises posent un problème de représentativité un peu plus complexe. Il y a eu 70 répondants aux 172 questionnaires envoyés, soit une proportion de 40,7 %. Ils se répartissent comme suit :

Tableau 4 : Répondants dans les autres entreprises

	Envois	Réponses	Taux (%)
Habitation communautaire	69	20	28,9
Entreprises d'insertion	40	21	52,5
Secteur pénal	37	10	27,0
Coopératives funéraires	17	11	64,7
Services en périnatalité	5	5	100,0
Sécurité-incendie	2	1	50,0
Communautaire et journées de la culture	2	2	100,0
Total	172	70	40,7

Comme on peut le voir, les autres entreprises font partie des secteurs où elles sont très inégalement réparties et où les taux de réponse sont aussi très variés. Il ressort du tableau 4 qu'une réserve s'impose puisqu'il y a sous-représentation des entreprises de l'habitation communautaire et du domaine pénal.

D'autres critères ont été utilisés pour juger de la représentativité de l'échantillon ; ils varient selon les secteurs. Le choix de ces critères a été orienté par la nature des informations disponibles pour l'ensemble des entreprises dans les documents fournis par les ministères. Ces critères sont : les revenus des entreprises, le nombre de membres, le nombre d'employés, la proportion de femmes et les services rendus. Ces données sont présentées dans le tableau 5. À la lumière des résultats obtenus par la comparaison des différents critères, il apparaît que l'échantillon ne reflète pas l'exclusion d'un profil particulier d'entreprise.

Tableau 5 : Comparaison entre l'échantillon et la population globale sur différents critères

Variables		Données	Échantillon	Intervalle de confiance à 95 %
CPE	Nombre moyen de places en milieu familial	112 ²	121	105 à 138
	Nombre moyen de places en installation	55 ²	54	50 à 57
SAD	Nombre moyen d'employés de moins d'un an	15,85 ¹	16,6	11,74 à 21,47
	Pourcentage de femmes employées	89 % ¹	88,2 %	83,79 % à 92,62 %
Coopératives funéraires	Nombre moyen d'employés	6,5 ³	5,6	3,2 à 8
Centres de travail adapté	Nombre moyen d'employés	76 ⁴	69	52 à 85
	Revenu moyen	2 399 391 \$ ⁴	2 281 386 \$	1 315 145 \$ à 3 247 628 \$
Entreprises d'insertion	Revenu moyen	450 000 \$ ⁵	374 684 \$	196 219 \$ à 553 149 \$
Coupes d'éclaircies commerciales	Nombre moyen de membres	138 ⁶	138	75 à 201
	Nombre moyen de travailleurs	224 ⁶	241	106 à 378
Habitation	Aucune donnée n'est disponible.			
Domaine pénal	Aucune donnée n'est disponible.			

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux, 14 avril 1999.
2. Ministère de la Famille et de l'Enfance, *État de la situation au 31 décembre 1999*.
3. Direction des coopératives (1998), *Coopératives du Québec, données statistiques 1996*.
4. Chantier de l'économie sociale (1998), *État de la situation des projets d'économie sociale*.
5. Bordeleau, 1997.
6. Direction de la Conférence des coopératives forestières du Québec.

En somme, pour ce qui est de la représentativité des répondants et des possibles biais qui pourraient en résulter, les données dont nous disposons nous permettent d'avancer que les répondants sont représentatifs des entreprises de l'économie sociale visées par le plan d'action dans les principales catégories de secteurs (CPE, SAD, CTA et CEC). De plus, chacune des catégories compte suffisamment de répondants pour faire disparaître au maximum les risques de biais. Une réserve s'impose néanmoins pour les secteurs de l'habitation communautaire et pénale en raison du faible taux de réponse obtenu. Pour conclure sur la méthodologie, examinons les

raisons pour lesquelles l'équipe a procédé à un regroupement des secteurs. Les 365 entreprises de l'économie sociale qui ont fourni de l'information dans le cadre de la présente étude se situent dans 13 secteurs d'activités différents. Puisqu'aucun secteur, outre les CPE et les SAD, ne comportait un nombre suffisant de répondants pour permettre la réalisation d'analyses statistiques inférentielles, un regroupement des entreprises appartenant aux secteurs de taille plus restreinte a été réalisé.

Cet exercice nous a amené à identifier quatre catégories de secteurs : les CPE (206 répondants), les SAD (59 répondants), les CTA-CEC (30 répondants) et la catégorie « Autres » (70 répondants).

Tableau 6 : Nombre d'employés, nombre de bénévoles et revenus des quatre catégories d'entreprises du plan d'action d'économie sociale

	Nombre	λ oyenne	Écart-type
NOMBRE D'EMPLOYÉS ¹			
CPE	199	13,2	6,4
SAD	51	37,9	33,5
CTA-CEC	30	115,3	115,1
Autres	53	14,0	12,2
Total	333	26,3	47,3
NOMBRE DE BÉNÉVOLES ²			
CPE	193	4,3	20,8
SAD	49	17,6	39,1
CTA-CEC	29	0,5	1,5
Autres	49	15,8	34,8
Total	320	7,7	26,7
REVENUS ³			
CPE	178	402 587 \$	177 884 \$
SAD	46	400 406 \$	289 479 \$
CTA-CEC	26	5 461 034 \$	6 823 018 \$
Autres	47	691 175 \$	464 956 \$
Total	297	890 745 \$	2 453 335 \$

1. Test de Kruskal-Wallis : Khi carré = 117,26 ; d.l. = 3 ; $p < 0,05$.

2. Test de Kruskal-Wallis : Khi carré = 22,99 ; d.l. = 3 ; $p < 0,05$.

3. Test de Kruskal-Wallis : Khi carré = 66,74 ; d.l. = 3 ; $p < 0,05$.

Les CPE sont la catégorie qui compte le plus d'entreprises. Le nombre d'employés, en moyenne de 13,2 ($\pm 6,4$), y est moins élevé que dans les autres secteurs. Ces entreprises font peu appel à des bénévoles (4,3 $\pm 20,8$ bénévoles en moyenne) et ont des revenus annuels moyens d'environ 400 000 \$. Les SAD regroupent 51 entreprises spécifiques avec une moyenne (37,9 $\pm 33,5$) assez élevée d'employés. Elles font appel à un nombre, lui aussi, plutôt élevé de

bénévoles ($17,6 \pm 39,1$ bénévoles en moyenne). Leur revenu annuel moyen, de l'ordre de 400 000 \$, est semblable à ceux que l'on trouve dans les CPE.

La catégorie CTA-CEC regroupe des entreprises ayant des missions très différentes, mais qui ont en commun le nombre moyen d'employés le plus élevé parmi l'ensemble des entreprises ($115,3 \pm 115,1$). Leurs revenus annuels moyens dépassent les 5,4 millions de dollars même s'il y a de grands écarts d'une entreprise à l'autre, comme le fait ressortir l'écart-type ($\pm 6,8$ millions). Enfin, elles ne font que rarement appel au bénévolat.

Dans la catégorie « Autres », sont incluses les « autres entreprises » couvertes par le plan d'action. Cette catégorie est très hétérogène en ce qui concerne la mission des entreprises. En revanche, celles-ci partagent certaines caractéristiques quant au nombre d'employés, qui est plutôt faible (en moyenne $14 \pm 12,2$), et quant aux revenus. Les derniers sont relativement plus élevés en moyenne ($691\ 000 \$ \pm 465\ 000 \$$) que ceux des CPE et des SAD, mais beaucoup moins que ceux des entreprises du groupe CTA-CEC. Par ailleurs, ces entreprises font appel à un nombre assez élevé de bénévoles ($17,6 \pm 34,8$ en moyenne) comme dans le secteur des SAD.

Les conditions de travail des femmes en 1999

Le tableau 7 montre le ratio de la présence des femmes pour les différents régimes d'emploi : à temps plein, à temps partiel et sur appel. Ce ratio est obtenu en divisant le nombre de femmes par statut d'emploi par le nombre total d'employés ayant ce même statut. Tous secteurs confondus, 81 % des emplois sont occupés par les femmes dans ces EÉSS. Les femmes sont présentes selon un ratio de plus de 0,89 dans les secteurs CPE et SAD (89 femmes pour 100 employés). Cependant, pour le regroupement CTA-CEC, le ratio de la présence des femmes à temps plein et sur appel est seulement de 0,25 tandis que le ratio de temps partiel est de 0,53. Cela s'explique par le fait que pour les CEC on trouve le plus faible ratio de la présence des femmes à temps plein avec une moyenne de 0,07 tandis que les CTA obtiennent une moyenne de 0,33. La catégorie « Autres » est également majoritairement féminine avec des ratios supérieurs à 0,53, tous statuts d'emploi confondus.

Tableau 7 : Ratio de la présence des femmes selon le régime d'emploi

	TEMPS PLEIN Moyenne (écart-type)	Temps partiel Moyenne (écart-type)	Sur appel Moyenne (écart-type)	Total Moyenne (écart-type)
CPE	0,95 (0,11) n=192	0,93 (0,21) n=145	0,92 (0,24) n=45	0,94 (0,10) n=195
SAD	0,91 (0,10) n=48	0,90 (0,19) n=39	0,87 (0,24) n=23	0,89 (0,12) n=49
CTA-CEC	0,25 (0,17) n=27	0,53 (0,32) n=10	0,25 (0,21) n=2	0,25 (0,17) n=27
Autres	0,54 (0,24) n=47	0,73 (0,36) n=18	0,53 (0,42) n=17	0,64 (0,28) n=48
Total	0,82 (0,27) n=314	0,89 (0,35) n=212	0,85 (0,30) n=136	0,81 (0,27) n=319

Le tableau suivant présente les résultats pour le ratio de la présence des femmes selon les fonctions de production, de soutien et d'encadrement. Le taux est obtenu grâce à la division du nombre de femmes dans une fonction par le nombre total d'employés dans cette fonction. Le total, tous secteurs confondus, donne un ratio de plus de 0,78 pour la fonction production, de 0,90 pour la fonction support et de 0,76 pour la fonction encadrement.

Tableau 8 : Ratio de la présence des femmes selon la fonction d'emploi

	PRODUCTION Moyenne (écart-type)	Soutien Moyenne (écart-type)	Encadrement Moyenne (écart-type)	Total Moyenne (écart-type)
CPE	0,97 (0,08) n=110	0,91 (0,24) n=125	0,91 (0,27) n=163	0,95 (0,009) n=176
SAD	0,91 (0,09) n=44	0,93 (0,16) n=46	0,82 (0,30) n=42	0,90 (0,13) n=48
CTA-CEC	0,25« (0,19) n=27	0,84 (0,25) n=27	0,27 (0,24) n=27	0,28 (0,19) n=28
Autres	0,42 (0,37) n=42	0,87 (0,26) n=45	0,47 (0,37) n=44	0,55 (0,27) n=47
Total	0,78 (0,33) n=223	0,90 (0,23) n=243	0,76 (0,38) n=276	0,81 (0,27) n=299

Dans la catégorie CTA-CEC, les ratios sont plus faibles pour les fonctions de production et d'encadrement, avec respectivement 0,25 et 0,27. La catégorie « Autres » présente également

des ratios plus faibles pour les femmes qui occupent la fonction d'encadrement ou qui exercent des fonctions liées à la production, soit respectivement des ratios de 0,48 et de 0,42. Le tableau 9 présente les taux de salaire horaire moyen des femmes et des hommes selon les fonctions exercées au sein de l'entreprise.

Tableau 9 : Comparaison du salaire horaire moyen des hommes et des femmes, selon la fonction exercée

	Femme Moyenne (écart-type)	Homme Moyenne (écart-type)	Ratio moyen Moyenne (écart-type)
CPE			
Production	\$12,48 (1,66) n=109	\$12,09 (1,68) n=33	1,03
Soutien	12,69 (2,27) n=101	11,62 (1,61) n=23	1,09
Cadre	19,16 (3,38) n=102	18,98 (4,11) n=20	1,01
SAD			
Production	8,69 (1,60) n=41	8,72 (1,60) n=36	0,99
Soutien	10,48 (1,54) n=38	10,50 (1,34) n=10	0,99
Cadre	14,59 (3,16) n=35	15,03 (3,40) n=14	0,97
CTA – CEC			
Production	8,94 (1,53) n=20	11,32 (3,88) n=25	0,79
Soutien	11,08 (2,83) n=18	11,54 (2,46) n=7	0,96
Cadre	18,94 (3,89) n=10	20,53 (4,54) n=18	0,92
Autres			
Production	11,55 (3,76) n=27	11,19 (3,27) n=27	1,03
Soutien	11,26 (2,23) n=34	11,30 (1,33) n=11	0,99
Cadre	17,84 (4,29) n=23	18,14 (4,45) n=24	0,98
Total			
Production	11,20 (2,63) n=197	10,73 (2,95) n=121	1,04
Soutien	11,85 (2,37) n=191	11,32 (1,65) n=51	1,04
Cadre	18,02 (3,91) n=170	18,36 (4,51) n=76	0,98

En moyenne, le salaire horaire des femmes est de 11,20 \$ pour la fonction production, de 11,85 \$ pour la fonction soutien et de 18,02 \$ pour la fonction encadrement; celui des hommes se situe, pour les mêmes fonctions, à 10,73 \$, à 11,32 \$ et à 18,36 \$. Le salaire moyen des femmes est donc supérieur dans les fonctions de production et de soutien. Le ratio est défini comme étant le salaire horaire moyen des femmes divisé par le salaire horaire moyen des hommes, pour une fonction donnée. Toutes fonctions confondues, ce sont les CPE qui paient les salaires les plus élevés aux femmes.

Les salaires les moins élevés se trouvent dans le secteur SAD et le ratio le plus faible concerne la catégorie CTA-CEC pour la fonction production où les femmes gagnent en moyenne 0,79 fois le salaire des hommes⁹.

L'évolution des conditions de travail entre 1996 et 1999

Cette partie s'intéresse aux entreprises de l'économie sociale qui étaient déjà en activité lorsque le plan d'action a démarré, et présente les changements que ces entreprises ont connus entre 1996 et 1999¹⁰. Cette comparaison permet d'établir la progression des conditions de travail dans les mêmes entreprises. Le tableau 10 compare les ratios de la présence des femmes selon le régime d'emploi (à temps plein, à temps partiel et sur appel) pour 1996 et pour 1999. Le ratio est défini comme étant le nombre de femmes selon le régime d'emploi divisé par le nombre d'employés total pour les deux périodes. À l'intérieur même des secteurs, il n'existe aucune différence significative.

⁹ Il faut préciser que la plupart des salaires dans les CEC sont encore basés sur la rémunération à forfait (rémunération basée sur le volume de production) ; si la base de la rémunération est la même entre les hommes et les femmes, c'est le volume de production plus élevé des hommes qui explique en grande partie cette différence.

¹⁰ Il s'agit en fait de la dernière année financière complétée au plus tard le 31 mai 1996 et au plus tard le 31 mai 1999.

Tableau 10 : Évolution du ratio de la présence des femmes selon le régime d'emploi dans les entreprises existantes

	N	1996		1999			p
		Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type		
CPE							
Temps plein	164	0,94	0,12	0,95	0,09	-1,399 ¹	0,162
Temps partiel	104	0,93	0,19	0,93	0,19	-0,493 ²	0,622
Sur appel	80	0,95	0,16	0,92	0,23	-1,536 ²	0,125
SAD							
Temps plein	19	0,89	0,12	0,91	0,06	0,628 ¹	0,530
Temps partiel	14	0,82	0,35	0,88	0,26	0,770 ¹	0,441
Sur appel	3	0,58	0,38	0,90	0,16	-1,342 ¹	0,180
CTA-CEC							
Temps plein	24	0,22	0,18	0,24	0,17	-1,764 ¹	0,078
Temps partiel	6	0,52	0,40	0,61	0,22	-0,314 ¹	0,753
Sur appel	2	0,55	0,07	0,25	0,21	-1,342 ²	0,180
Autres							
Temps plein	31	0,55	0,34	0,58	0,23	-0,240 ¹	0,810
Temps partiel	11	0,84	0,31	0,74	0,36	-1,095 ²	0,273
Sur appel	10	0,39	0,38	0,56	0,45	-1,753 ¹	0,800
Total							
Temps plein	238	0,81	0,29	0,83	0,27	-1,807¹	0,071
Temps partiel	135	0,89	0,25	0,89	0,23	-0,279²	0,780
Sur appel	95	0,87	0,27	0,86	0,29	-0,272²	0,786
1.	Basé sur les rangs négatifs.						
2.	Basé sur les rangs positifs.						

Puisqu'il n'y a pas de variation significative sur le plan statistique, le ratio des femmes à temps plein et à temps partiel est demeuré sensiblement le même pour tous les secteurs entre 1996 et 1999. Les quelques différences observables mais non significatives se trouvent dans les emplois « sur appel » dont le ratio passe de 0,58 (58 femmes pour 100 employés) à 0,90 dans le secteur aide domestique et de 0,39 à 0,56 dans la catégorie « Autres » entre les deux années. Le tableau 11 présente les ratios de la présence des femmes selon la fonction d'emploi (production, soutien et encadrement) pour 1996 et pour 1999. Le ratio est établi par le nombre de femmes selon la fonction, divisé par le nombre total d'employés.

Tableau 11 : Évolution du ratio de la présence des femmes selon la fonction d'emploi dans les entreprises existantes

	N	1996		1999		Z	P
		Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type		
CPE							
Production	88	0,94	0,18	0,97	0,07	-1,461 ¹	0,144
Soutien	94	0,90	0,26	0,90	0,23	-0,119 ¹	0,906
Encadrement	137	0,89	0,30	0,89	0,29	-0,275 ¹	0,783
SAD							
Production	15	0,75	0,35	0,94	0,05	-1,412¹	0,158
Soutien	14	1,00	0,00	0,95	0,14	-1,342²	0,180
Encadrement	19	0,81	0,31	0,82	0,32	0³	1,00
CTA-CEC							
Production	23	0,21	0,24	0,21	0,17	-1,344 ¹	0,179
Soutien	24	0,82	0,28	0,81	0,25	-0,059 ²	0,953
Encadrement	24	0,18	0,24	0,23	0,20	-1,536 ¹	0,124
Autres							
Production	27	0,44	0,41	0,47	0,36	-0,596 ¹	0,551
Soutien	30	0,88	0,27	0,92	0,16	-0,944 ¹	0,345
Encadrement	30	0,56	0,44	0,56	0,35	-0,246 ²	0,805
Total							
Production	153	0,72	0,38	0,76	0,34	-2,323¹	*0,020
Soutien	162	0,89	0,25	0,90	0,22	-0,263¹	0,793
Encadrement	210	0,75	0,39	0,76	0,36	-0,602¹	0,547

1. Basé sur les rangs négatifs.

2. Basé sur les rangs positifs.

3. La somme des rangs positifs est égale à la somme des rangs négatifs.

Il n'existe aucune différence statistiquement significative à l'intérieur d'un même secteur. Toutefois, le secteur aide domestique a vu son ratio de femmes à la production passer de 0,75 à 0,94. Quant à la proportion de femmes à la fonction encadrement de la catégorie CTA-CEC, elle est passée de 0,18 à 0,23. Le tableau suivant présente les salaires moyens des femmes et des hommes selon les différentes fonctions de l'entreprise pour 1996 et pour 1999. Le salaire moyen est obtenu par la somme du salaire minimum et du salaire maximum divisée par deux. Au total, il existe des différences statistiquement significatives entre les salaires versés en 1996 et en 1999.

**Tableau 12 : Évolution du taux horaire moyen (masculin et féminin)
selon les fonctions d'emploi dans les entreprises existantes**

Secteur	Fonction	N	1996		1999		Écart en %	Z ¹	p
			Moyenne (écart-type)		Moyenne (écart-type)				
FEMMES									
CPE	Production	82	\$10,90	(1,37)	\$12,34	(1,48)	13,2	-7,702	*<0,001
	Soutien	57	10,81	(1,96)	12,91	(2,31)	19,4	-6,159	*<0,001
	Encadrement	69	16,06	(3,07)	19,24	(3,65)	19,8	-7,068	*<0,001
SAD	Production	16	7,35	(0,73)	8,41	(0,59)	14,4	-3,408	*0,001
	Soutien	12	9,07	(1,46)	10,51	(1,78)	15,8	-2,669	*0,008
	Encadrement	11	12,29	(2,28)	14,77	(4,16)	20,1	-2,193	*0,028
CTA-CEC	Production	16	7,80	(1,18)	8,54	(1,16)	9,4	-3,296	*0,001
	Soutien	14	9,72	(2,11)	11,08	(3,10)	13,9	-3,183	*0,001
	Encadrement	6	17,15	(3,39)	19,19	(3,28)	11,8	-1,572	0,116
Autres	Production	15	11,02	(2,08)	12,21	(2,40)	10,7	-2,511	*0,012
	Soutien	13	10,36	(1,60)	11,61	(1,73)	12,0	-2,357	*0,018
	Encadrement	11	15,63	(4,93)	18,42	(4,95)	17,8	-2,312	*0,021
Total	Production	129	10,09	(2,00)	11,37	(2,22)	12,6	-9,404	*<0,001
	Soutien	96	10,37	(1,96)	12,17	(2,47)	17,3	-7,726	*<0,001
	Encadrement	97	15,65	(3,45)	18,63	(4,04)	19,0	-7,758	*<0,001
HOMMES									
CPE	Production	20	10,85	(1,76)	12,00	(1,82)	10,5	-3,593	*<0,001
	Soutien	14	10,91	(1,39)	11,73	(1,50)	7,5	-2,411	*0,016
	Encadrement	13	14,97	(3,39)	18,35	(4,45)	22,5	-2,786	*0,005
SAD	Production	13	7,28	(0,80)	8,58	(0,72)	17,8	-3,180	*0,001
	Soutien	4	8,91	(1,20)	10,24	(1,51)	14,9	-1,826	0,068
	Encadrement	5	12,18	(2,05)	14,74	(3,99)	21,0	-1,826	0,068
CTA-CEC	Production	22	10,47	(3,87)	11,48	(4,06)	9,6	-2,590	*0,010
	Soutien	6	10,51	(2,31)	11,29	(2,60)	7,4	-2,023	*0,043
	Encadrement	15	18,23	(4,88)	21,00	(4,07)	15,1	-3,124	*0,002
Autres	Production	15	10,92	(2,38)	11,99	(2,98)	9,7	-2,197	*0,028
	Soutien	4	11,23	(1,21)	11,85	(0,62)	5,5	-1,604	0,109
	Encadrement	13	17,52	(4,59)	18,40	(4,44)	5,0	-0,978	0,328
Total	Production	70	10,08	(3,08)	11,20	(3,08)	11,1	-5,745	*<0,001
	Soutien	28	10,58	(1,67)	11,44	(1,71)	8,1	-3,808	*<0,001
	Encadrement	46	16,45	(4,53)	18,84	(4,54)	14,5	-4,533	*<0,001

¹Basé sur les rangs positifs.

Dans le secteur des CPE, les écarts entre les salaires de 1996 et de 1999 sont statistiquement significatifs, autant pour les femmes que pour les hommes. Dans le secteur de l'aide domestique, les taux de salaire sont plus élevés en 1999 qu'en 1996, et ce, dans toutes les fonctions pour les femmes comme pour les hommes, à l'exception de la fonction soutien en ce qui concerne le salaire des hommes.

Pour la catégorie des CTA-CEC, les salaires ont également augmenté pour toutes les fonctions et pour les deux sexes, à l'exception du salaire des femmes à la fonction encadrement. Dans la catégorie « Autres », seuls les salaires des hommes pour les fonctions soutien et encadrement n'ont pas connu d'augmentations significatives. Entre 1996 et 1999, les salaires des femmes ont augmenté de 12,6 % à la production, de 17,3 % au soutien et de 19,0 % pour les cadres ; en ce qui concerne les hommes, ces augmentations sont un peu plus faibles, soit respectivement de 11,1 %, 8,1 % et 14,5 %. Les augmentations salariales ont donc été, en moyenne, plus élevées pour les femmes dans toutes les fonctions ; la fonction encadrement ayant connu les plus fortes augmentations autant pour les femmes que pour les hommes.

Le tableau 13 présente les ratios des salaires selon les fonctions pour 1996 et pour 1999. Ce ratio est établi comme étant le salaire moyen des femmes divisé par le salaire moyen des hommes. Il n'existe aucune variation statistiquement significative entre les ratios salariaux de ces deux périodes.

Tableau 13 : Évolution du ratio des salaires selon les fonctions dans les entreprises existantes

		1996			1999		Z	p
			Moyenne (écart-type)		Moyenne (écart-type)			
CPE	Production	18	1,03	(0,09)	1,04	(0,11)	-0,105 ²	0,917
	Soutien	8	0,95	(0,13)	1,02	(0,06)	-1,342 ³	0,180
	Encadrement	7	0,94	(0,15)	0,95	(0,15)	-0,730 ³	0,465
SAD	Production	12	0,98	(0,06)	1,00	(0,01)	0 ¹	1,000
	Soutien	4	0,99	(0,07)	0,97	(0,04)	-0,447 ²	0,655
	Encadrement	4	1,00	(--)	1,00	(--)	0,000 ¹	1,000
CTA-	Production	15	0,94	(0,09)	0,95	(0,08)	-0,840 ³	0,401
CEC	Soutien	5	1,03	(0,17)	1,01	(0,17)	-1,069 ²	0,285
	Encadrement	6	0,91	(0,13)	0,94	(0,18)	-0,730 ³	0,465
Autres	Production	12	1,01	(0,09)	0,97	(0,10)	-1,461 ²	0,144
	Soutien	4	1,00	(--)	1,02	(0,04)	-1,000 ³	0,317
	Encadrement	7	0,90	(0,15)	0,90	(0,16)	0,000 ¹	1,000
Total	Production	57	1,00	(0,08)	0,99	(0,10)	-0,608	0,543
	Soutien	21	0,98	(0,11)	1,01	(0,09)	-2,80	0,779
	Encadrement	24	0,93	(0,13)	0,94	(0,14)	-1,067	0,286

1. La somme des rangs positifs est égale à la somme des rangs négatifs.

2. Basé sur les rangs négatifs.

3. Basé sur les rangs positifs.

On remarque tout de même une augmentation du ratio en faveur des femmes dans le secteur CPE. Le secteur CTA-CEC est le secteur où les ratios salariaux sont majoritairement en faveur des hommes.

Discussion des résultats et conclusions

Cette présentation des conditions de travail des femmes dans certaines EÉSS s'inscrit dans une approche qui se veut à la fois descriptive et normative quant aux conditions de travail des femmes. En ce qui concerne l'aspect descriptif, trois limites ont pu être identifiées. La première vient du cadre général de la recherche évaluative qui concerne les entreprises visées par le plan d'action mis en place lors du Sommet socio-économique de 1996. À l'origine, la recherche avait pour objet la correspondance entre les EÉSS réelles et la définition de l'économie sociale adoptée lors du Sommet, l'efficacité des moyens mis en œuvre et l'identification des effets potentiels du plan d'action selon les dimensions institutionnelle, économique et sociale. Les conditions de travail des femmes relèvent des effets sociaux. Parmi eux, on compte également l'accès aux produits et services, la redistribution en faveur des jeunes, l'insertion à l'emploi et la réduction du travail souterrain.

La deuxième limite renvoie au caractère partiel des données concernant la qualité des emplois. D'après le Conseil régional de concertation et de développement de Québec, la qualité des emplois se définit par : la stabilité de l'emploi (permanence), la valorisation de la personne (sentiment d'utilité par rapport au développement de l'entreprise, de la société, etc.), les possibilités de progression, un salaire honorable, un travail qui répond aux intérêts de la personne, la flexibilité dans l'occupation du temps, les avantages marginaux (congrés de maladie, vacances, assurances médicales, fonds de pension, formation, etc.) et la participation aux décisions de l'entreprise (gestion participative). Seuls la rémunération, le régime d'emploi et les fonctions des femmes ont été examinés ici.

La troisième limite a trait à l'ampleur de l'objectif de recherche, soit la comparaison des conditions de travail des femmes dans les EÉSS avec des entreprises analogues dans les secteurs privé et public, en tenant compte d'une variété de facteurs tels que le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, l'ancienneté, la syndicalisation et la formation des employées. La comparaison demeure une approche privilégiée pour porter un jugement sur l'économie sociale et solidaire. L'examen des conditions de travail a tout de même été envisagé de manière comparative dans le temps (la situation de 1996 avec celle de 1999), entre des secteurs de l'économie sociale et solidaire, et selon le sexe (les conditions de travail des femmes comparées à celles des hommes).

L'appréciation des conditions de travail des femmes suppose l'examen de la composition sexuelle de la main-d'œuvre dans les différents secteurs d'activités, du régime d'emploi, des fonctions et enfin du salaire. En ce qui concerne les secteurs d'activités et le sexe, il existe des secteurs féminins et masculins d'emplois dans les EÉSS. Ainsi, les emplois sont très majoritairement féminins dans les CPE et dans les SAD, ils sont masculins dans les secteurs CTA-CEC et ils sont féminins et masculins à parts à peu près égales dans la catégorie « Autres secteurs ». D'autres données de l'enquête originelle montrent qu'entre 1996 et 1999, les SAD ont été particulièrement créateurs d'emplois peu qualifiés pour les femmes. En matière de régime d'emploi, les femmes sont un peu plus souvent à temps partiel. En effet, sur l'ensemble des employés, les femmes représentent 81 % de la main-d'œuvre et la proportion de femmes à temps partiel est de 89 %. Il n'y a pas eu de changement significatif sur ce point entre 1996 et 1999. Les données n'indiquent pas s'il s'agit d'un choix ou non de la part des femmes.

En ce qui a trait aux fonctions des femmes, il ressort que dans les secteurs d'emplois féminins, on retrouve des femmes dans toutes les fonctions. Dans les secteurs d'emplois masculins, les femmes assument généralement les fonctions de soutien. Ainsi, dans les secteurs CPE et SAD, on note une présence massive des femmes aux fonctions de cadre, soutien et production ; dans les secteurs CTA-CEC et dans la catégorie « Autres », la fonction de soutien est assumée par des femmes. Il n'y a pas eu de changement sur ce chapitre entre 1996 et 1999. Pour ce qui est des salaires, les résultats de l'étude sont comparables à ceux d'autres recherches, ils paraissent donc significatifs, comme le montre le tableau 14.

Tableau 14 : Salaires dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire d'après certaines études

	Femmes	Hommes
Comeau <i>et al.</i> (2001)		
Taux horaire moyen à la production en 1999	\$ 11,20	\$ 10,73
Taux horaire moyen au soutien en 1999	11,85	11,32
Taux horaire moyen à la coordination en 1999	18,02	18,36
Paquet, Favreau <i>et al.</i> (2000)		
Taux horaire moyen en 1999	11,95	10,68
Comeau <i>et al.</i> (en cours) ¹		
Taux horaire moyen à la production en 2000	11,54	11,14
Taux horaire moyen au soutien en 2000	11,51	11,99
Taux horaire moyen à la coordination en 2000	16,04	16,31

¹ Recherche en cours menée par Y. Comeau, A. Beaudoin, M. Bouchard, B. Lévesque, M. Mendell et D. Turcotte. Ces données concernent 109 organismes à but non lucratif et 5 coopératives de la Gaspésie et de Montréal, appuyés par le Fonds de lutte contre la pauvreté.

Les salaires moyens versés dans ces EÉSS sont nettement supérieurs au salaire minimum qui était de 6,90 \$ de l'heure du 1^{er} octobre 1998 au 1^{er} février 2001 et qui est de 7,00 \$ depuis.

Les femmes en économie sociale : un portrait de la main d'oeuvre

Les salaires dans les EÉSS demeurent tout de même bas lorsqu'on les compare à ceux d'emplois semblables dans les secteurs privé et public¹¹. Cette comparaison ne pourra toutefois être rigoureuse qu'avec un instrument commun de collecte des données pour tous les secteurs administrés à des entreprises comparables, notamment en terme de taille.

Les résultats de l'étude montre que les salaires varient selon les secteurs d'activités et la fonction exercée, mais qu'ils demeurent égaux entre les hommes et les femmes. Les salaires les plus élevés se retrouvent dans les CPE et les moins élevés, dans les SAD. Les fonctions les mieux rémunérées sont, dans l'ordre : l'encadrement, le soutien et la production. Il existe donc une base de rémunération égalitaire entre les femmes et les hommes, qui se maintient entre 1996 et 1999. L'hypothèse selon laquelle cette structure égalitaire des salaires distingue les EÉSS des autres entreprises mérite d'être posée. On sait, par exemple qu'entre 1996 et 1999, le taux horaire dans les entreprises de moins de 19 employés était de 10,95 \$ pour les femmes et de 13,87 \$ pour les hommes¹². Encore une fois, la comparaison n'est pas convaincante puisque ces taux ne sont pas calculés avec les mêmes instruments et ne correspondent pas nécessairement aux mêmes types d'emplois.

Entre 1996 et 1999, les salaires des EÉSS étudiées ont connu une augmentation considérable, notamment ceux des femmes. Pendant cette période, les salaires des femmes ont augmenté de 12,6 % à la production, de 17,3 % à la fonction de soutien et de 19,0 % pour les cadres féminins ; en ce qui concerne les hommes, ces augmentations sont un peu plus faibles, soit respectivement de 11,1 %, 8,1 % et 14,5 %. Ces augmentations sont beaucoup plus importantes que celles consenties dans le secteur public au Canada par exemple (1,2 % en 1997, 1,6 % en 1998 et 1,9 % en 1999)¹³ et ce, pour plusieurs raisons.

¹¹ En effet, sur la base du salaire annuel établi pour l'an 2000 par l'Institut de la statistique du Québec pour différentes professions, une personne préposée à l'entretien ménager gagne 13,20 \$ l'heure dans l'administration publique québécoise, et 13,37 \$ dans le privé (à raison de 52 semaines de travail par année et de 40 heures par semaine). Le personnel de bureau de niveau 3 (avec un secondaire 5 et 6 ans d'expérience) reçoit 16,70 \$ l'heure dans la fonction publique québécoise et 15,98 \$ dans le privé. Un agent ou une agente du personnel (diplôme universitaire et 3 années d'expérience) obtient un salaire horaire moyen de 27,28 \$ l'heure dans le public et 25,31 \$ dans le privé. Voir <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/remuneration/index.htm>.

¹² Statistique Canada (1998), *La dynamique du travail et du revenu*, Document de recherche (75f0011xpb).

¹³ Site : http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/People/Labour/labor14_f.htm.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire que nous avons examinés, il y avait un rattrapage considérable à opérer en termes de salaires. En outre, ces secteurs ont été priorités par le Gouvernement lors du Sommet socio-économique de 1996. Par ailleurs, les employées des garderies se sont syndiquées (c'est dans la catégorie des CPE que la proportion de syndiquées est la plus élevée, à 28,8 %) et c'est dans ce secteur que les salaires ont augmenté pour toutes les fonctions.

Pour conclure, certains aspects du travail des femmes dans les EÉSS ne peuvent être compris que par la prise en compte d'influences sociales profondes, qui expliquent notamment que les femmes exercent leurs activités dans des secteurs dits traditionnellement féminins. Par ailleurs, elles contribuent à imprimer dans ces entreprises une culture qui favorise l'égalité des salaires entre les sexes. Si les salaires se sont améliorés depuis 1996 dans des secteurs priorités par l'État, il reste tout de même du chemin à parcourir. D'après les résultats de cette étude et l'interprétation que nous en faisons, les femmes réussiront à améliorer leurs conditions de travail en économie sociale et solidaire en se syndiquant et en faisant reconnaître par l'État l'importance des secteurs d'activités dans lesquels elles œuvrent pour toute la société.

Bibliographie

BORDELEAU, D. (1997). « Entre l'exclusion et l'insertion : les entreprises d'insertion au Québec », *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 2, 75-93.

BOURDON, S., DESCHENAU, F. et J.-C. COALLIER (2000). *Le travail et les conditions de travail dans les organismes communautaires. Faits saillants de l'enquête 2000*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Collectif de recherche sur les occupations.

CASTEL, R. (1995). « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans DONZELOT, J. (dir.), *Face à l'exclusion: le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 137-168.

COMEAU, Y. (1993-1994). « Les éléments de satisfaction et d'insatisfaction dans les coopératives de travail », *Coopératives et Développement*, vol. 25, n° 1, 31-46.

COMEAU, Y., BEAUDOIN, A., CHARTRAND-BEAUREGARD, J., HARVEY, M.-E., MALTAIS, D., SAINT-HILAIRE, C., SIMARD, P. et D. TURCOTTE (2001), *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Québec, Université Laval et École nationale d'administration publique.

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2000). « Les premiers résultats de la plus vaste étude statistique jamais réalisée sur l'action communautaire et l'économie sociale », *Recto Verso*, n° 286, 13-16.

DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE (1998). « Pistes d'avenir dans une économie plurielle », dans DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer, 339-363.

LAMOUREUX, D. (1998). « La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes ? », dans BOIVIN, L. et M. FORTIER (dir.), *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Montréal, Éditions Fides, 25-53.

LAVILLE, J.-L. (1990), « L'insertion par l'économie », *Économie et Humanisme*, n° 315, 18-27.

MATHIEU, R. (dir.) (1996). *L'impact économique et social du secteur communautaire dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal*, Cahier du LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et politiques sociales), n° 96-04, Montréal, Université du Québec à Montréal, 108 p.

MOREL, S. (2000). *Les logiques de la réciprocité*, Paris, Presses Universitaires de France.

PAQUET, R., FAVREAU, L. ET AL. (2000). *Qualité de l'emploi et micro-entreprises soutenues par la microfinance*, Chaire de recherche en développement communautaire, Hull, Université du Québec à Hull.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

SAUCIER, C. et N. THIVIERGE (1999). *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Conseil régional de concertation et de développement, Comité régional d'économie sociale et Université du Québec à Rimouski.

SYLVESTRE, C. (1994). *Synthèse des résultats des études d'évaluation en matière de développement de l'employabilité et d'intégration à l'emploi*, Québec, Ministère de la Sécurité du revenu.

TREMBLAY, M. et P.-A. TREMBLAY (1998). *Les contributions sociales et économiques des organismes communautaires de la Corporation de développement communautaire du ROC*, Groupe de recherche en interventions régionales, Université du Québec à Chicoutimi.

VAILLANCOURT, Y. et B. LÉVESQUE (1996). « Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1, 1-13.

WHUL, S. (1991). *Du chômage à l'exclusion ?*, Paris, Syros.

**Regards sur les
pratiques :
praticiennes et chercheuses
nous livrent leur analyse**

Table ronde des praticiennes

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

MON POINT DE VUE COMME COORDONNATRICE D'UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE : *MÉNAGEZ-VOUS*

FRANCE LECLERC, *MÉNAGEZ-VOUS TERRITOIRE LES FORGES*

L'entreprise dont je suis la coordonnatrice et dont je vais parler ici est une entreprise d'économie sociale en aide domestique. Cet OBNL est situé à Trois-Rivières et se nomme Ménagez-vous territoire Les Forges. Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis dans ce milieu depuis seulement trois ans et que je n'ai absolument pas la prétention d'être une experte en économie sociale. Ce texte est simplement un témoignage personnel et je laisse aux autres le soin de l'analyser.

Ménagez-vous a été créée en 1996 grâce à l'implication des gens du milieu communautaire et des gens de la base. Au départ, il s'agissait de mettre sur pied une petite entreprise d'économie sociale en entretien ménager qui s'adressait surtout aux personnes déjà intégrées sur le marché du travail. À ce moment-là, aucune aide gouvernementale n'était disponible en dehors des subventions salariales prévues dans les mesures EXTRA (Expériences de travail).

Les entreprises d'économie sociale en aide domestique, telles que nous les connaissons aujourd'hui, sont nées suite au Sommet de l'économie sociale. À ce jour, 103 entreprises couvrent le territoire du Québec. Toutes ont été créées autour des mêmes principes, mais les réalités locales et régionales ont contribué à faire en sorte qu'il y ait des disparités entre chaque entreprise. Il est important de le préciser puisque bien que nous partagions un même titre, nos fonctionnements et nos visions ne sont pas les mêmes. Je parlerai ici de mon entreprise et non de l'ensemble du réseau des entreprises en aide domestique. Ceci étant dit, nous pouvons entrer dans le vif du sujet. En prenant connaissance de l'objet de ce colloque, j'ai pensé qu'il y aurait certainement des points de vue fort intéressants puisque l'économie sociale suscite toujours beaucoup d'intérêt, que l'on soit pour, contre ou sceptique. Pour ma part, je vous avoue que lorsque j'ai été engagée pour mener les activités de l'entreprise qui venait d'être accréditée, j'ai trouvé qu'il s'agissait d'une belle innovation.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Ayant étudié en administration, j'avais opté pour l'option « gestion des ressources humaines » pour humaniser le côté administratif des affaires. J'avais là quelque chose qui m'était offert, qui correspondait exactement à ce que j'avais désiré étant étudiante. Mais que de défis m'attendaient !

Tout d'abord, il y a eu celui de la création d'emplois stables et durables. Dans l'économie marchande d'aujourd'hui, nous devons offrir un service de qualité, abordable, flexible tout en créant et en maintenant des emplois réguliers à temps plein avec des salaires et des conditions de travail convenables. Toute une commande !

Chez nous, nous avons créé jusqu'à présent 32 postes permanents à temps complet, c'est-à-dire à 35 heures par semaine. Les préposées travaillent 28 heures, et 7 heures sont consacrées à la formation, aux rencontres d'équipe et au déplacement entre chaque client. Nous avons aussi une convention de travail qui définit, entre autres, les congés fériés, les congés de maladie, les congés sociaux, l'horaire de travail, le processus d'évaluation, les vacances, etc.

Nous respectons également le salaire minimum convenu dans les balises de l'économie sociale de 8,30 \$ de l'heure et nous avons fait quelques modestes pas vers une politique salariale qui prévoit des augmentations après deux ans de service. Il est certain qu'un salaire de 8,30 \$ de l'heure ne permet pas de s'enrichir. Toutefois, lorsque j'entends des choses comme : « Je suis assez fière de dire à mes enfants que leur mère n'est plus sur le B.S. mais qu'elle a un travail. » ou encore « J'ai réussi à me remeubler à neuf en un an et sans m'endetter. » et « Grâce à vous, j'ai pu acheter ma première voiture (à 40 ans). », je crois que nous faisons un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, bien que le salaire ait un poids considérable dans la balance de l'emploi, les conditions de travail qui y sont rattachées ne doivent pas être négligées. Selon moi, le côté humain de l'environnement de travail est ce qui fait la force des entreprises d'économie sociale.

J'ai parlé plus haut de « travailleuses ». Je l'ai fait consciemment car, malgré ce que la grammaire française exige, dans notre milieu le féminin l'emporte sur le masculin ! Ne nous le cachons pas, la très grande majorité des postes est détenue par des femmes. Il y a sûrement à cela des avantages et des inconvénients comme dans toutes choses.

Il faut reconnaître que les tâches domestiques ont été majoritairement dévolues aux femmes à travers le temps. Que nous soyons maintenant rémunérées pour le faire, il est à peu près temps ! Que ce soit reconnu comme un métier et que nous n'ayons plus à le faire au noir : bravo ! De nombreuses femmes ont maintenant accès à une sécurité d'emploi, elles contribuent à l'économie et au mieux-être de notre société et bénéficient du soutien et de la protection d'une organisation. Chez nous, les travailleuses participent également à la vie démocratique. Elles sont représentées au conseil d'administration (C.A.) et au comité exécutif (C.E.). L'entrepreneuriat féminin est favorisé dans ce contexte. De fait, notre C.A. est composé de 11 personnes dont 9 femmes et 2 hommes ; notre C.E., quant à lui, compte 4 femmes et 1 homme. Et notre équipe de coordination se résume à moi et à la superviseure des aides domestiques.

D'ailleurs, cette superviseure a une belle histoire que je vais résumer. Francine n'a pas complété ses études secondaires. Elle s'est engagée comme aide domestique en 1998 et a travaillé pendant 2 ans. Des ennuis de santé l'ont obligée à nous quitter, puis elle est revenue à l'automne 2000 pour prendre en charge une partie de la formation professionnelle. En janvier 2001, le poste de superviseure devait être comblé. Elle a postulé, passé le processus d'entrevue et a été embauchée. Beau cheminement, n'est-ce pas ?

Il est bien évident que cela ne va pas toujours aussi bien pour tout le monde. Certaines préposées doivent quitter leur emploi pour des raisons de santé et se retrouvent avec rien. Toutefois, leur passage au sein de l'entreprise leur aura permis de vivre une expérience de travail et peut-être même de retrouver une confiance en elles qu'elles n'avaient pas nécessairement en arrivant chez nous.

La moyenne d'âge des travailleuses est de 42 ans. Plusieurs reviennent sur le marché du travail après une quinzaine d'années « après avoir élevé leur famille ». D'autres n'ont aucune expérience de travail à l'extérieur. Certaines sont plus jeunes et ont décroché de l'école pour toutes sortes de raisons. Je me dis que nous leur donnons une chance de connaître le milieu du travail, c'est un coup de pouce dont elles ont besoin pour réorienter leur carrière après avoir pris une certaine assurance.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Je terminerai sur la place des hommes dans notre secteur. La porte leur est grande ouverte mais ils ne se bousculent pas à l'entrée ! Nous devons encore faire de l'éducation auprès de la population en général pour les convaincre qu'il s'agit d'une profession asexuée ! Tant la clientèle que les candidats sont sceptiques. Nous réservons des places pour des hommes à notre formation professionnelle mais ceux-ci disent souvent qu'ils sont plus à l'aise dans l'entretien commercial plutôt que dans l'aide domestique. Toutefois, lorsque ces barrières sont franchies, le résultat est très bon et à *Ménagez-vous*, nous avons 2 hommes pour le prouver !

Je crois que notre secteur est plus marqué par la division sexuelle du travail que n'importe quel autre parce qu'il s'agit d'un métier plus « traditionnel ». Je ne dis pas que c'est une bonne raison et encore moins que je suis d'accord. D'ailleurs, on peut penser que ce clivage est progressivement appelé à disparaître dans les prochaines années, puisque de plus en plus d'hommes partagent dorénavant les tâches domestiques avec leur conjointe. Et qui s'en plaindra ?

En conclusion, je ne crois pas que l'économie sociale soit la réponse à tous les problèmes qui se posent dans l'économie, la santé et la société en général. Nous sommes une partie de la solution. Mais je pense que nous devons tenir aux principes fondamentaux qui sont à la base de l'économie sociale pour réussir à bâtir des organismes qui nous ressemblent.

L'économie sociale : de l'exclusion à la citoyenneté

Marie-Claude LANDRY, *Buffet Bouff'elles café*, Trois-Rivières.

Pour commencer, je tiens à dire que je me suis faite aider par une intervenante de COMSEP (Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire), qui est un organisme d'éducation et d'alphabétisation populaire à Trois-Rivières, pour comprendre et répondre aux questions posées par les organisatrices du colloque L'Économie sociale du point de vue des femmes. COMSEP est l'organisme communautaire qui a contribué à la création de l'entreprise dans laquelle je travaille. J'ai donc pu profiter de la collaboration de Sylvie Tardif pour préparer le présent exposé.

D'abord, je vais vous raconter comment j'ai été amenée à travailler dans une entreprise d'économie sociale. Dans un deuxième temps, j'aborderai la question de savoir comment se vivent les principes et valeurs de l'économie sociale et de l'éducation populaire dans notre entreprise. Ensuite, je parlerai de la division sexuelle du travail, mais un peu seulement parce que cette question est plus difficile à traiter pour moi, et enfin, je terminerai par une courte conclusion.

Avant de commencer à travailler dans une entreprise d'économie sociale, je vivais de l'aide sociale depuis 6 ans. J'ai participé à deux programmes EXTRA, programmes d'intégration à l'emploi de l'aide sociale, un dans une famille d'accueil et l'autre à COMSEP. C'est alors que j'ai connu cet organisme. Avant mon arrivée dans ce groupe communautaire, des femmes des cuisines collectives de COMSEP avaient décidé de créer un service de traiteuses et traiteurs pour avoir leurs propres emplois. L'organisme les a aidées à réaliser leur rêve. Avec le soutien de COMSEP, ces femmes, qui avaient de faibles revenus, ont créé une entreprise d'économie sociale qui s'appelle *Buffet Bouff'elles*. À ce moment-là, en 1992, elles ne savaient pas que c'était de l'économie sociale !

Il y a 4 ans, l'entreprise s'est agrandie et un service casse-croûte a été ouvert. J'ai donc postulé et j'ai obtenu l'emploi pour l'été. L'automne suivant, Bouff'elles a ouvert un nouveau poste au service de traiteuses et traiteurs, et j'ai encore postulé et obtenu l'emploi. En très peu de

temps, j'étais partie de l'aide sociale et j'avais eu deux emplois (le casse-croûte et le service de traiteurs).

C'était trop pour moi, je n'étais pas assez sûre de moi, alors j'ai quitté mon emploi. La marche était trop haute entre l'aide sociale et l'emploi. Cela changeait trop mes habitudes et j'étais trop nerveuse. Un an plus tard, les filles de *Bouff'elles* sont venues me chercher pour que j'essaie de nouveau d'occuper un emploi. Elles avaient ouvert un restaurant et avaient besoin d'une serveuse aux tables. J'ai accepté cette deuxième chance. Depuis ce temps, je travaille toute l'année dans cette entreprise d'économie sociale. Cela fait maintenant 4 ans. Après le service aux tables, j'ai obtenu la responsabilité de la supervision du casse-croûte pour l'été. L'été suivant, j'ai supervisé l'ensemble de l'entreprise *Bouff'elles* pendant les vacances de la superviseuse. Finalement, depuis cette année, je suis adjointe à la supervision de l'entreprise. C'est une belle escalade en 4 ans ! J'adore mon travail et je désire continuer longtemps. Je réussis maintenant, presque toujours, à surmonter ma nervosité.

Maintenant, je vais parler de l'application au quotidien des différents principes de l'économie sociale dans notre entreprise.

Le premier principe : la finalité sociale

L'un des objectifs de *Bouff'elles* est de favoriser l'intégration en emploi des personnes peu scolarisées. La grande majorité de ces personnes sont des femmes assistées sociales qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Nous avons donc créé des plateaux de travail pour permettre à ces personnes de se familiariser avec le marché de l'emploi et de développer des attitudes et des aptitudes pour le travail. Nous avons aussi engagé une intervenante sociale pour offrir de l'encadrement, de l'accompagnement et des suivis individuels à ces personnes qui sont en difficulté et qui s'impliquent à *Bouff'elles*.

Le deuxième principe : la démocratie

À *Bouff'elles*, nous fonctionnons sur le mode de la gestion participative. Toutes les employées ont leur mot à dire. Chaque lundi matin, nous avons une réunion pour décider des menus, des buffets de la semaine à venir et discuter de ce qui va comme de ce qui ne va pas.

Quand nous devons engager du personnel, des membres de notre équipe siègent aux comités de sélection. Ensuite, nous émettons des recommandations au conseil d'administration. Des rencontres ont lieu chaque mois pour permettre à chacune des personnes qui sont impliquées dans les plateaux de travail, de donner son avis sur le fonctionnement de l'entreprise. Ces rencontres sont très appréciées car tout le monde s'y sent important.

Le troisième principe : des emplois de qualité

Nous avons des salaires intéressants avec des augmentations de 50 cents de l'heure chaque année. Les responsabilités que nous avons sont aussi reconnues dans nos salaires. J'ai commencé à 8,30 \$ de l'heure et je reçois maintenant 11,00 \$ de l'heure. Nous avons des assurances collectives et un plan de pension pour les permanentes. La convention de travail me permet de prendre un mois de vacances par année et prévoit des congés de maladie quand j'en ai besoin. J'ai été malade dernièrement et cela m'a beaucoup servi. Je ne connais pas beaucoup de travailleuses de restaurant qui exercent dans ces conditions-là. Certains organismes communautaires de notre région n'offrent pas tous ces avantages.

Le quatrième principe : la formation adéquate

À *Bouff'elles*, nous avons notre propre programme de formation. Deux genres de formation (technique et éducation populaire) sont disponibles.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Dans le cadre de la formation technique, nous recevons des cours comme « hygiène et salubrité » ou « l'art de servir aux tables ». Ce sont des personnes extérieures à *Bouff'elles* (ministère, commission scolaire) qui dispensent ces cours. De plus, Marie-Andrée, la superviseure de *Bouff'elles*, qui est aussi diététiste, nous forme techniquement tous les jours.

Le deuxième type de formation que nous recevons est offert dans le cadre d'ateliers ou de journées d'éducation populaire. Nous abordons toutes sortes de thèmes sur l'actualité ou sur ce qui nous concerne. Les formations sont adaptées pour que nous comprenions bien.

Je vais vous donner des exemples d'ateliers que nous avons reçus l'an dernier parce que cette année comme j'étais malade, je n'étais pas présente. Nous avons parlé, entre autres, de la Marche des femmes, des compétences des femmes, de la Loi sur l'élimination de la pauvreté. Chaque année, nous participons aux activités du 8 mars. C'est notamment *Bouff'elles* qui a servi des repas aux marcheuses quand elles sont passées par Trois-Rivières, en 95 !!! Les participants et participantes aux plateaux de travail bénéficient chaque semaine d'ateliers de conscientisation pour approfondir leurs analyses sociales, économiques, politiques et culturelles. Des ateliers-conférences se tiennent également toutes les 3 semaines sur des sujets d'actualité.

Le cinquième principe : la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et des surplus

À *Bouff'elles*, nous n'avons pas de « boss » qui se promène en BMW. L'argent que nous gagnons sert à payer de bons salaires et à améliorer les conditions de travail. Voici un exemple : notre chambre froide était située au sous-sol de *Bouff'elles*, c'était fatigant. Nous avons suggéré au C.A. d'en construire une en haut. Dès que nous avons eu assez d'argent, nous avons obtenu notre chambre froide qui a coûté 5 000 \$.

Quand l'entreprise fait des surplus financiers, nous redonnons de l'argent à COMSEP pour soutenir les personnes peu scolarisées qui sont sans emploi. Une année, nous avons redonné 10 000 \$. C'est une façon d'être solidaires avec les personnes assistées sociales.

Cet argent soutient également des activités comme le collectif « femmes », le théâtre populaire (dont je suis une des comédiennes) et les manifestations auxquelles nous assistons à travers le Québec.

Le sixième principe : l'autonomie de gestion par rapport à l'État

Comme je l'ai précisé plus haut, ce sont des femmes assistées sociales des cuisines collectives qui ont créé *Bouff'elles*. Au début, le Gouvernement nous a aidées avec des subventions salariales.

Mais maintenant, nous sommes complètement autonomes financièrement et le Gouvernement n'intervient pas dans la gestion de notre entreprise d'économie sociale. Nous respectons les lois que le Gouvernement met en place, mais ce sont les femmes de *Bouff'elles* qui gèrent *Bouff'elles*. Il est certain que ce n'est pas toujours facile d'appliquer au quotidien les principes et valeurs de l'économie sociale. Quand arrivent nos rushs de production pendant les fêtes ou au printemps, période d'assemblées générales des groupes, nous n'avons pas le temps de recevoir autant de formations que nous le souhaiterions. Mais, nous n'abandonnons pas nos rencontres d'équipe. Elles sont nécessaires pour planifier correctement toutes nos tâches. Nous faisons de notre mieux pour pouvoir continuer d'être fières de notre entreprise d'économie sociale. Nous ne sommes pas du privé et nous ne voulons pas le devenir.

Concernant la question de la division sexuelle du travail. Dans les entreprises privées, les serveuses sont des femmes et les patrons sont des hommes. À *Bouff'elles*, nous sommes travailleuses et patronnes. Moi je suis très contente de travailler dans un restaurant et un service de traiteurs et traiteurs. Même si pour d'autres ce n'est pas reconnu comme un grand métier. J'aime cet emploi et que ma capacité de nourrir du monde soit reconnue financièrement. Je ne suis pas sûre qu'un métier non traditionnel me plairait. À COMSEP, nous essayons de créer des emplois non traditionnels, nous avons entre autres mis sur pied une ébénisterie. Mais, les femmes ne sont pas très nombreuses à vouloir travailler là. Mais dès que certaines désirent essayer, COMSEP leur fournit une formation technique et les aide à tenter l'expérience. À COMSEP,

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

nous mettons sur pied des entreprises à partir de ce que les femmes aiment et nous essayons de leur permettre de développer leurs capacités.

Pour terminer ma présentation, je peux vous dire que ma famille est fière de moi. Mes parents n'en reviennent pas du chemin que j'ai parcouru. Moi aussi, je suis fière de moi. Il y a quatre ans, je recevais encore de l'aide sociale et maintenant je travaille, j'ai des responsabilités. J'ai même été capable de présenter oralement cette communication, ce qui est beaucoup plus difficile que de servir un buffet de 500 personnes avec de la vaisselle de céramique. C'est une marche de plus que j'ai escaladée aujourd'hui.

Je veux remercier les organisatrices qui m'ont invitée à présenter cette communication et toutes celles qui m'ont écoutée, ainsi que France Leclerc de Ménagez-vous qui m'a accompagnée dans cette démarche.

LES CENTRES DE RESSOURCES PÉRINATALES POUR LES FEMMES ET AVEC LES FEMMES TRAVAILLEUSES, UTILISATRICES, GESTIONNAIRES

Lucie THIBODEAU, Réseau des centres de ressources périnatales

En toile de fond : survol du contexte des dix dernières années

La Politique de périnatalité du ministère de la Santé et des Services sociaux

En 1993, le ministère de la Santé et des Services sociaux déposait son programme politique en matière de périnatalité. Outre une analyse des problèmes prioritaires dans ce domaine, on y trouve les trois orientations de cette politique et les cinq voies d'action définies comme prioritaires pour répondre aux problèmes identifiés. En voici un bref résumé.

Les orientations :

1. valoriser le fait de devenir et être parents ;
2. réduire les problèmes et les écarts de santé et de bien-être, notamment en ce qui concerne les naissances prématurées, les bébés de petit poids, la grossesse chez les adolescentes, l'abus et la négligence à l'égard des enfants et les taux d'intervention obstétricales ;
3. s'attaquer aux conséquences de la pauvreté sur la santé et le bien-être.

Les voies d'action prioritaires :

1. assurer un environnement favorable à la femme enceinte et au couple ;
2. offrir une gamme de services continus, de qualité et modelés sur les besoins des futurs parents et des familles ;
3. développer des approches novatrices ;
4. soutenir l'intervention, notamment par la formation et la recherche ;
5. planifier, organiser et intervenir en concertation.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

La Politique en périnatalité a été accueillie positivement par les groupes de femmes du Québec qui y voyaient la concrétisation de revendications ardemment défendues par le mouvement des femmes depuis vingt ans, soit l'humanisation et la démedicalisation des naissances, ainsi que la continuité des soins. Le tableau suivant permet de repérer les principaux éléments du contexte socio-politique et économique et des nouvelles réalités de la maternité qui prévalaient au moment de l'adoption de la politique.

Contexte sociopolitique et économique	Nouvelles réalités de la maternité
Réforme de la santé et des services sociaux	Accroissement du nombre de grossesses à l'adolescence
Réorganisation du système de santé	Augmentation du nombre de mères toxicomanes
Coupures budgétaires en santé et services sociaux	Augmentation du tabagisme chez les jeunes mères
Virage ambulatoire	Isolement de certains parents qui ne bénéficient d'aucun soutien de la part de la famille élargie
Court séjour en périnatalité	Nouvelles réalités familiales : familles recomposées, familles homosexuelles, enfants de pères différents
fusions d'établissements	Accroissement du nombre de mères souffrant de problèmes de santé mentale transitoires ou persistants
Légalisation de la pratique sage-femme	Appauvrissement, surtout chez les femmes et les jeunes
	Conjugaison travail-famille
	Faible réseau de soutien familial

Les services de périnatalité en CLSC comprennent :

- des rencontres prénatales ;
- une visite postnatale systématique à domicile ;
- des activités de soutien à l'allaitement; information, clinique d'allaitement ;
- la vaccination ;
- le programme OLO (prévention en nutrition prénatale) ;
- le programme Naître Égaux-Grandir en Santé pour femmes enceintes à risque ;
- des services individuels aux femmes à risque et défavorisées.

Tandis que du côté des services en milieu hospitalier, on observe :

- la création des unités de naissances ;
- des coupures budgétaires dans le matériel et les repas ;
- la fin des pouponnières et la promotion de la cohabitation et de l'allaitement.

L'historique du projet expérimental des Centres péri-ressources

Au printemps 1996, des travaux préparatoires sont amorcés en prévision du Sommet sur l'économie et l'emploi, qui s'est déroulé sur quelques jours, en octobre de la même année. Dans l'effervescence suscitée par la tenue du Sommet, le regroupement Naissance-Renaissance, quatre groupes communautaires en périnatalité et le Chantier de l'économie sociale structurent un projet et le valident auprès de leurs principaux partenaires, tels que le MSSS et la Fédération des CLSC, avant de le déposer au Sommet en octobre 1996.

Le consensus se fait autour de l'intérêt :

- de regrouper services et activités communautaires en périnatalité dans un même organisme ;
- de les regrouper sur un ou deux territoires de CLSC ;
- d'offrir, pendant la période entourant la naissance d'un enfant, un soutien à toutes les familles ;

- de structurer une offre de services continus sur un territoire donné ;
- d'atteindre des objectifs de prévention énoncés dans la Politique de santé et bien-être (1990) et la Politique de périnatalité (1993) du Québec.

Une évaluation du coût de revient de ces services est réalisée et intégrée au plan d'affaires déposé au Sommet. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accepte alors de financer l'implantation de quinze centres péri-ressources pour trois ans, sous condition d'une étude de marché.

Suite aux conclusions positives de l'étude Léger et Léger, le Ministère met en place un comité national d'implantation composé de représentants du promoteur (Regroupement Naissance-Renaissance), du Chantier de l'économie sociale, de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux, de la Fédération des CLSC et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le concept de centres péri-ressources, issu du plan d'affaires déposé au Sommet, est élaboré dans un cadre de référence (mai 1998) où sont décrits les services, les conditions de réussite à l'implantation, ainsi que les paramètres de financement.

Ces centres de ressources périnatales (nouvelle appellation depuis 1999) offrent une gamme d'activités et de services continus en périnatalité¹, complémentaires aux services offerts par les CLSC ou à ceux qui sont disponibles dans les groupes communautaires du territoire et accessibles à toutes les familles, quel que soit leur revenu. L'établissement d'un réel partenariat avec le CLSC et les groupes communautaires du territoire visé est une condition essentielle à l'implantation et au développement d'un centre de ressources périnatales. Ces centres sont implantés à partir de groupes communautaires existant, désireux de développer un volet d'économie sociale pour répondre à la demande des parents du milieu pour des activités et des services en périnatalité ou à partir du milieu concerné par la santé reproductive et infantile et mobilisés autour de la création d'une entreprise d'économie sociale en périnatalité.

¹ La période périnatale débute lors de la prise de décision d'avoir un enfant ou lors de sa conception et s'étend jusqu'à ce que l'enfant ait au moins un an.

Les centres de ressources périnatales pour les femmes et avec les femmes travailleuses, utilisatrices, gestionnaires

La période d'implantation s'est échelonnée sur cinq ans et a touché une vingtaine de territoires de CLSC. Dix centres ont été financés dans le cadre de l'expérimentation, certains depuis bientôt quatre ans, alors que les derniers l'ont été au printemps 2001. Les centres de ressources périnatales se sont regroupés et ont formé le Réseau des centres de ressources périnatales afin d'échanger leur expertise, de se donner des outils de gestion, d'assurer la pérennité des centres et leur expansion sur tout le territoire du Québec.

Une définition des centres de ressources périnatales (CRP)

Un centre de ressources périnatales est une organisation qui répond à toutes les caractéristiques suivantes :

- c'est une corporation autonome à but non lucratif ;
- elle offre un éventail d'activités et de services de soutien en périnatalité adaptés aux caractéristiques locales et régionales ;
- ses activités et services sont basés sur les principes de participation, de prise en charge et de responsabilité individuelle et collective ;
- ses activités et services sont complémentaires à l'offre de services du réseau public et des organismes communautaires présents dans son milieu ;
- elle correspond au cadre de référence des centres de ressources périnatales du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- elle se reconnaît comme entreprise d'économie sociale ;
- elle se préoccupe de développer des emplois durables et de qualité et d'offrir une formation continue à ses employées ;
- elle intègre dans ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les familles, les employées et d'autres membres de la communauté ;
- elle agit en partenariat avec les autres acteurs en périnatalité du territoire.

Démarche utilisée pour recueillir ce que pensent les femmes impliquées dans le projet

Trois questionnaires ont été confectionnés afin d'alimenter le contenu de notre présentation au colloque Femmes et économie sociale, ils nous ont permis d'aller chercher le point de vue des travailleuses dans les CRP, celui des femmes qui utilisent les services et enfin celui des gestionnaires et des administratrices de ces organisations. L'exposé qui suit présente les grandes lignes de la compilation des réponses fournies par dix-neuf répondantes.

Du point de vue des travailleuses

Pour les neuf travailleuses que nous avons interrogées, l'emploi représente une opportunité qui rejoint leurs compétences et leurs valeurs. Il est un emploi de qualité qui leur permet de concilier travail et famille en raison de la souplesse des horaires de travail. Les employées sont fières de leur travail. Le salaire paraît à certaines insuffisant au regard des compétences requises. La majorité ont, néanmoins, un contrat de travail qu'elles jugent plus satisfaisant que ce qu'elles ont connu dans d'autres emplois. Elles apprécient particulièrement la possibilité qui leur est offerte de développer leurs compétences, la diversité de leurs tâches, l'autonomie dans leur travail, les nouveaux défis à relever de même que les contacts et l'aide qu'elles sont en mesure d'apporter aux familles.

Les travailleuses affirment avoir du pouvoir sur les services offerts ou à développer, les valeurs à la base de leur action, les projets à développer, les horaires de travail, le partenariat, les représentations, les dépenses de l'entreprise, l'aménagement physique et le matériel de l'organisme. Elles ne désirent pas se syndiquer et croient qu'elles y perdraient. À la question : « Avoir des tâches similaires et être une employée du CLSC, vous conviendrait-il ? » Elles répondent majoritairement que non. Une petite entreprise, c'est plus intéressant et diversifié.

Peut-être que si elles y trouvaient la possibilité de prendre des initiatives et de développer des outils de travail, si le climat y était harmonieux et qu'il y avait la place pour exploiter leurs possibilités sans avoir les mains attachées, elles y penseraient. Évidemment, elles envient le salaire des travailleuses en CLSC. Leur plan de carrière est de rester au CRP pour le moment, et pour longtemps, ou de devenir sage-femme, massothérapeute, coordonnatrice des relevailles. L'énumération suivante présente les caractéristiques des emplois dans les CRP et permet de dégager des enjeux.

Caractéristiques des emplois dans les CRP

- moyenne de salaire autour de 12 \$ de l'heure dans chaque centre ;
- uniquement des femmes ;
- beaucoup de formations offertes qui développent leur employabilité, leurs compétences, leur capacité d'entreprendre.

Enjeux

- travailler à la reconnaissance et au développement de ce secteur d'emplois, par la création d'une table sectorielle de main-d'œuvre en périnatalité;
- si les salaires ne sont pas ajustés à la hausse pour les animatrices et les assistantes périnatales, elles risquent de se chercher d'autres emplois ;
- la subvention accordée par le MSSS est essentielle pour maintenir les emplois.

Du point de vue des femmes qui utilisent les services du CRP

Pour elles, les retombées des services reçus sont nombreuses : « Création de liens plus solides avec mon bébé ; bonne préparation à mon accouchement ; du répit ; être moins isolée ; acquisition de nouvelles habiletés ; augmenter ma confiance en moi avec les enfants ; je m'alimente mieux ; des trucs pour la discipline ; savoir comment agir en cas d'urgence ; des activités et des jeux plein la tête pour mes enfants ; un grand support technique et socio-affectif ; remise en forme rapide après mon accouchement ; reconnaître ma compétence de mère. »

Les coûts associés aux services et aux activités leur semblent corrects et justifiés : « Le prix pour ces activités est très correct et permet d'avoir un service de qualité auquel j'ai confiance ; c'est parfait pour mon budget ; je trouve important de payer et de montrer par d'autres gestes aussi, que les services reçus sont appréciés et de qualité plus que professionnelle ; les services sont facilement accessibles et l'horaire est flexible. ». L'approche qui colore les services au CRP est ainsi définie par les parents : « Grande empathie ; simplicité pour offrir le meilleur ; capacité de découvrir le meilleur de chaque parent et de l'aider à le développer ; accueil à bras ouvert ; chaleureux ; on sent qu'on veut aider et répondre aux questions des familles ; on mise sur l'entraide entre parents ; à l'écoute des besoins, vraiment. ». Elles ne croient pas pouvoir retrouver les mêmes services en CLSC : « Au CRP, l'environnement est plus accueillant et les intervenantes sont spécialisées en périnatalité. ». S'il n'y avait pas eu le CRP, deux mères se seraient tournées vers le privé et deux autres n'auraient pas eu de services.

Les parents voient beaucoup d'avantages à ce que les CRP se développent partout au Québec : « Pour permettre à des femmes d'avoir accès à des services de qualité dans une période de grands besoins et de questionnements ; pour plus de support aux nouveaux parents particulièrement dans des coins où les gens sont isolés ; pour les femmes avec peu de moyens qui auraient ainsi des ressources ; pour apprendre que nous sommes compétentes ; c'est une façon moderne, nouvelle, de recevoir de l'aide. ».

FAIRE DE L'ÉCONOMIE AVEC NOS VALEURS

Nancy NEAMTAN, Chantier de l'économie sociale

Pour commencer, je tiens à dire qu'il me fait grandement plaisir de participer à cette réflexion sur l'économie sociale du point de vue des femmes et ce en tant que femme, en tant que militante et en tant que personne qui n'aime pas escamoter des débats, même les plus difficiles. Et il faut avouer que le débat sur les femmes et l'économie sociale a été, pendant ces dernières années, difficile à mener, à comprendre parfois et à vivre pour moi personnellement, mais aussi pour les autres femmes qui ont choisi depuis longtemps de s'afficher et de plonger dans cette aventure de démocratisation économique, qui a pris la forme ou la terminologie de l'économie sociale depuis 1996.

Car sans refaire l'histoire de la Marche des femmes, des infrastructures sociales, de l'économie sociale et du Chantier, je voudrais souligner dès maintenant que ce débat sur les femmes et l'économie dans le mouvement communautaire et dans le mouvement des femmes ne date pas seulement de 1995. Des chercheuses ont déjà sûrement analysé les différents courants de pensée qui traversent les mouvements féministes depuis le début et qui divergent sur les orientations à prendre en ce qui concerne la « chose » économique. N'étant ni une chercheuse, ni une savante, je vais me concentrer sur mon expérience depuis les années 80 et sur le débat, souvent présent, entre une approche dite « féministe » et ce qui a été ma pratique et celle de beaucoup d'autres femmes au Québec.

Je tenterai d'illustrer ces débats à travers quelques exemples, de faire part des acquis et des leçons tirées des expériences et je terminerai avec quelques pistes de réflexion et d'action pour l'avenir. Mon objectif, que vous pouvez sans doute deviner à l'avance, est de vous convaincre que l'économie sociale, telle qu'elle évolue et telle qu'elle s'enracine au Québec aujourd'hui, reflète les valeurs portées par les femmes, par le mouvement des femmes, et mérite un engagement de ce mouvement, en continuité avec l'ensemble de son action.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Je vais commencer par évoquer mon expérience personnelle. En 1983, à la sortie d'une autre récession, nous étions plusieurs militantes et militants du mouvement communautaire à Pointe St-Charles qui, ayant constaté la situation désastreuse de la population sur le plan de l'économie et de l'emploi, avons décidé de nous embarquer dans une démarche de développement économique communautaire. Nous réagissions à deux réalités. D'une part, le boom immobilier de l'époque menaçait cette communauté, qui vivait depuis des générations à dix minutes du centre-ville. Était omniprésent le spectre d'un embourgeoisement, qui menait inévitablement au déplacement de la population et à la perte d'une vie communautaire très importante. D'autre part, nous étions au début de l'engouement gouvernemental pour des programmes d'employabilité comme solution à tous les maux. À ce moment-là, on appelait l'initiative « Option Déclat » et les jeunes étaient particulièrement visés. Leur réponse était claire, ils voulaient de vrais emplois, une formation qualifiante et non pas de l'occupationnel ou de faux emplois.

Face à ces deux tendances lourdes qui confrontaient la communauté, nous avons fait le choix de devenir proactifs et de nous aventurer carrément sur le terrain économique mais à partir de nos pratiques dans le milieu communautaire. La proposition d'une stratégie alternative pour le développement économique de notre quartier n'a pas été sans controverse. Autant les gens d'affaires et les représentants gouvernementaux nous trouvaient complètement « flyés », autant certaines militantes féministes ou du milieu communautaire avaient l'impression que nous allions perdre notre âme ou tout au moins perdre nos valeurs. Les questionnements ne vous surprendront pas : comment pouvait-on accepter les compromis qui s'imposaient quand on aidait le démarrage d'entreprises ? Comment pouvait-on s'asseoir à la même table que des gens d'affaires ? Comment pouvait-on dévier les citoyennes et citoyens de la vraie lutte, de la lutte politique ? Comment faire de l'économie sans perdre nos valeurs ? Ma réflexion, face à ces interrogations quant à la pertinence de l'économie sociale au Québec, n'a pas fondamentalement changé depuis 1984. Elle a mûri, bien sûr, avec le temps. Elle est moins imprégnée de naïveté, plus enracinée dans l'expérience de terrain, et surtout, elle est partagée par de plus en plus de femmes et d'hommes au Québec et dans d'autres pays à travers la planète. Pour moi, la question continue de relever à la fois de notre vision de l'économie, de ce qu'elle devrait être et d'un positionnement stratégique pour le court, le moyen et le long terme.

En 1984, quand nous avons décidé de nous occuper nous-mêmes du développement économique du quartier, nous nous sommes donné pour mission de faire du développement économique social au bénéfice de la population et sous son plus grand contrôle. Aujourd'hui, nous sommes confrontés aux mêmes enjeux mais cette fois-ci à une échelle planétaire. Comment assurer un contrôle démocratique sur l'économie ? Comment organiser la production de biens et de services, et leur échange, en respectant l'être humain et la planète sur laquelle nous vivons ? En d'autres mots, quelle est cette économie que nous voudrions pour le Québec ou pour la planète ? Quand on participe à un Sommet des peuples sous le slogan « Un autre monde est possible », on peut se demander de quoi aura l'air ce monde et quelle sera la place de l'économie là-dedans. Chose certaine, il ne suffit pas de dire que nous ne voulons rien savoir de l'économie.

Il faut arrêter d'avoir peur d'en parler. Nos critiques nous le disent et à certains égards, ils ont raison. Nous ne pouvons pas parler, avec autant de crédibilité, d'alternatives à la mondialisation, ni d'alternatives à l'économie néolibérale, si nous ne sommes pas en mesure de critiquer intelligemment et de proposer autre chose. Mais, pour faire cela sans perdre nos valeurs, il faut commencer par le commencement en se réappropriant le véritable sens de l'économie. Pour beaucoup de gens aujourd'hui, l'économie veut dire marché boursier, mégaprofits, rendements financiers. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs personnes, et particulièrement des femmes, ne se retrouvent pas dans ces définitions. Pourtant, la véritable signification du terme fait beaucoup plus sens pour les femmes. « Économie » vient du grec et veut dire « ordre dans la gestion de la maison » ou, selon *Le Petit Robert*, « l'art de bien administrer une maison ». En fait, la notion réfère tout simplement à la façon dont les sociétés produisent des biens et des services et aux façons dont on les échange et les utilise. La nature de l'économie a évolué avec le temps, elle est devenue plus complexe. Nos économies sont en fait plurielles, composées à des degrés divers d'une économie privée, d'une économie publique, d'une économie sociale ou collective et d'une économie informelle. L'enjeu fondamental d'une démocratie économique est de pouvoir faire des choix éclairés sur le rôle de ces diverses composantes de notre économie. Voilà, à mon avis, une des batailles fondamentales du mouvement progressiste dans le contexte du libre échange : la préservation de la liberté de faire collectivement des choix et ainsi de se réapproprier le rôle de l'économie. Si nous voulons lui redonner sa véritable fonction, nous nous devons d'adopter une stratégie large.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Bien sûr, il faut renforcer la lutte politique pour une autre mondialisation afin de préserver une capacité collective de mettre l'économie au service de l'être humain et non pas le contraire. Mais sur le plan économique, il faut également agir et là se pose la question suivante : devant quelles options nous retrouvons-nous en tant que femmes portant des valeurs de solidarité, d'équité et de démocratie ? À mon avis, l'éventail n'est pas très large. Certains et certaines ont la solution facile. Je fais référence à ceux et celles que j'appelle des nostalgiques qui rêvent encore d'une économie totalement planifiée et contrôlée par l'État ou, s'ils ne rêvent pas de cela, insistent tellement sur le rôle de l'État sans autre réflexion sur l'économie que finalement, leur position revient à une volonté inavouée d'une économie étatique planifiée.

Est-ce que cette vision de l'économie répond à nos valeurs ? Il me semble que non car non seulement le bilan des économies centralisées et planifiées n'est pas très reluisant, mais cette conception de l'économie évacue l'importance maintenant reconnue parmi les forces progressistes d'une société civile active et dotée de moyens pour agir. Une économie planifiée va également à l'encontre de nos valeurs qui placent l'humain, la communauté, la famille sous toutes ses formes au cœur de nos valeurs et au cœur de la société que nous voulons construire ensemble. L'autre option qui est devant nous consiste à rejeter ce système économique en construisant parallèlement une économie alternative, une économie pure et non contaminée par l'économie dominante. Cette option a été évoquée nommément en 1984-85 à Pointe St-Charles. Certaines femmes posaient clairement le débat en termes de choix entre une économie féministe et une stratégie de développement économique communautaire.

D'ailleurs ce débat n'est pas nouveau, diverses formes de socialisme utopique ont toujours été présentes dans les débats au sein des forces progressistes depuis 200 ans. Mais encore une fois, je crois justement qu'il faut écarter cette option. Car la construction d'alternatives parallèles a pour conséquence de laisser la vaste majorité des gens dans des situations intenable. Je ne pense pas que nos valeurs nous permettent d'abandonner ces gens en faveur de quelques petites expériences pures et nobles, réservées trop souvent aux gens qui ont les moyens financiers et autres de vivre convenablement en marge.

Il me semble que la volonté de s'occuper d'économie en portant nos valeurs oblige à s'investir dans le développement de l'emploi, dans le développement des entreprises, dans le développement territorial et j'en passe. Voilà la meilleure façon d'intégrer des valeurs d'équité, de solidarité, de démocratie en s'impliquant activement dans cette partie de notre économie qui a comme base des entreprises collectives dont la structure même reflète ces principes.

Je vous rappelle ici la définition de l'économie sociale telle que nous l'avons défendue et continuons à le faire : « L'économie sociale réfère à cette partie de l'économie qui n'est pas du domaine public ni du domaine privé, cette réalité économique qui est de nature collective, qui prend la forme d'associations, d'organisations ou d'entreprises à but non lucratif, coopératives ou mutuelles. L'économie sociale a comme principe de base une finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits. Elle s'appuie sur des processus de décision démocratique impliquant usagers et usagères, travailleuses et travailleurs et défend la primauté des personnes et du travail sur le capital. »

Pour illustrer mon propos, je voudrais rapidement exposer l'exemple de l'implication du mouvement écologique dans le développement de l'économie sociale au Québec. Il y a quelques décennies à peine, la protection de l'environnement n'était pas un enjeu majeur. Le développement de l'entreprise et son droit de produire à tout prix étaient, encore plus qu'aujourd'hui, la force dominante ; peu importe les impacts sur l'environnement. Mais avec les années, la mobilisation des citoyens et des citoyennes et le travail de sensibilisation réalisé par les groupes écologistes ont forcé les pouvoirs publics à introduire l'imposition de certaines limites. Décontamination, recyclage, récupération sont devenus des pratiques incontournables.

Face à cette nouvelle réalité, résultat direct de l'action du mouvement environnemental, les entreprises privées ont rapidement identifié de nouvelles potentialités pour faire des affaires. Et graduellement, on a commencé à parler de moins en moins de la protection de l'environnement et de plus en plus de l'industrie de l'environnement. En d'autres mots, la pollution et la surconsommation ne sont pas si graves, après tout, elles créent de nouveaux marchés, de nouvelles opportunités d'affaires et des potentiels de profits pour les entreprises privées.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Et nous avons vu des entreprises importantes telles que Intersan, BFI et Waste Management se développer. Ces entreprises venaient offrir aux pouvoirs publics et aux municipalités un service de décontamination des sols ou de traitement des déchets, parfois avec des contrats d'exclusivité de 20 ans. On avait trouvé le « jackpot », il y avait de l'argent à faire dans les rebuts !

Que faire dans un tel contexte ? Pouvait-on continuer simplement à réclamer des politiques de plus en plus sévères pour réduire, par exemple, les volumes de déchets dans les sites d'enfouissement, tout en laissant l'œuvre même de la récupération, du recyclage et de la réutilisation à l'industrie privée ? La réponse des groupes écologiques au Québec a été claire. Non seulement allaient-ils continuer à réclamer des politiques de protection de l'environnement, mais ils allaient aussi s'assurer de l'application de ces politiques en devenant eux-mêmes des acteurs dans la mise en place d'entreprises vouées à la récupération et au recyclage des matières résiduelles. Ainsi est né au Québec le Réseau des ressourceries, un réseau en pleine expansion. Les ressourceries bénéficient d'un programme d'aide gouvernementale modeste mais essentiel. Ce sont toutes des entreprises coopératives ou à but non lucratif, appartenant donc aux communautés locales où elles sont enracinées. Ces entreprises ont pour objectif non pas le rendement aux actionnaires mais le rendement à la collectivité, elles créent des emplois souvent accessibles aux exclus, diverses formes de gestion participative y sont pratiquées. En outre, elles contribuent à la dynamisation des milieux et assurent le suivi du travail effectué par les groupes écologistes en développant des activités d'éducation et de sensibilisation sur les enjeux environnementaux. En à peine une année, une quarantaine de ressourceries ont vu le jour ou ont été consolidées tandis que d'autres projets sont actuellement en développement.

Déjà les ressourceries récupèrent et traitent 48 000 tonnes de matières résiduelles et offrent de l'emploi à près de 1 000 personnes. Le choix d'élargir l'action en passant de la sphère politique à la sphère économique tout en maintenant des valeurs de solidarité, d'équité et de respect de l'environnement ne se limite pas au mouvement écologiste, comme vous le savez. L'économie sociale ou solidaire se développe dans beaucoup de secteurs, elle est toujours portée par les mouvements sociaux qui aspirent à des façons différentes de produire et d'échanger les services.

Ainsi, dans le domaine des nouvelles technologies, on voit également émerger des initiatives de plus en plus importantes portées par ceux et celles qui militent pour la démocratisation des nouvelles technologies de l'information. Dans le domaine du tourisme, ce sont les réseaux de loisirs, des camps familiaux jusqu'aux auberges de jeunesse, qui développent des initiatives de tourisme social accessibles pour tous et toutes et respectueuses de l'environnement physique et humain dans lequel elles évoluent. Dans le domaine agricole, on voit de plus en plus d'initiatives collectives dans la culture biologique, des projets d'agriculture soutenus par la communauté et d'autres alternatives à l'agro-business. Dans le domaine des services aux personnes, depuis des décennies, il y a des femmes à travers le Québec venues du mouvement des femmes ou du mouvement communautaire, qui rejettent à la fois la marchandisation des rapports humains et la réponse bureaucratique des machines gouvernementales. Elles choisissent de répondre aux besoins de leurs milieux en créant de nouveaux services collectifs. Il n'est pas surprenant de voir que l'économie sociale dans des pays du Sud est souvent portée par des femmes également. Plusieurs de ces expériences, telles que les cuisines collectives et les cercles d'emprunt, ont inspiré des femmes québécoises, qui les ont adaptées à la réalité d'ici. Les mouvements d'économie sociale et solidaire en France sont aussi portés largement mais non exclusivement par les femmes. Cela dit, il ne s'agit pas ici non plus d'occulter les enjeux, les défis et les complexités de nos pratiques. La problématique de ce colloque pose des questions fort pertinentes : Dans quelle mesure l'économie sociale permet-elle aux femmes d'accéder à un partage plus équitable des ressources ? Quelle place les pratiques quotidiennes laissent-elles à l'éthique ? Quelles pistes d'action permettront que l'économie sociale soit moins marquée par la division sexuelle du travail ?

Je n'ai pas la prétention de pouvoir répondre adéquatement à l'ensemble de ces questions. Aussi, je vous invite à mesurer le chemin parcouru et non pas exclusivement le chemin qui reste à faire, en sachant qu'il peut paraître très long et difficile à naviguer. Plusieurs acquis ont déjà été obtenus et je voudrais terminer en lançant quelques-unes des pistes d'action tirées de nos expériences-terrain et des leçons reçues.

La première piste est celle de la continuité de l'action entreprise depuis plusieurs années sur le terrain car je crois que le développement de l'économie sociale au Québec a déjà permis d'améliorer la situation de beaucoup de femmes. Des impacts directs sur nos collectivités, en termes de création d'emplois, d'accès à des services et de façons de produire plus démocratiques et plus respectueuses de l'environnement sont déjà repérables. Sept mille nouveaux emplois dans les CPE, 4 000 emplois en aide domestique en remplacement de milliers de femmes qui faisaient le même travail sous les programmes EXTRA ou au noir, 1 000 nouvelles entreprises qui ont émergé dans une multitude de secteurs à partir des collectivités locales, bien sûr, tout ceci est encore modeste, mais ce n'est pas rien. Le potentiel de développement est beaucoup plus important à long terme si nous réussissons à abattre les obstacles qui se dressent sur notre route.

Cet essor de l'entreprise collective nous permet tranquillement, par notre enracinement et notre engagement, d'occuper de plus en plus le terrain économique et de prendre notre place dans certains créneaux avant que l'entreprise privée ne les monopolise. Après tout, le contrôle des marchés n'est-il pas le nerf de la guerre économique ? Pourquoi ne pas utiliser notre avantage concurrentiel, celui d'être enraciné dans nos milieux, pour reprendre du contrôle sur nos économies locales ? Il n'est pas surprenant de voir l'économie sociale se développer beaucoup dans des secteurs en émergence, tels que l'environnement, la culture, les services aux personnes, les communications et les nouvelles technologies. Ce sont les mouvements sociaux qui sont à l'origine de l'économie sociale et solidaire et qui sont les plus à même de déceler ces nouveaux besoins collectifs. Allons-nous pouvoir maintenir ce contrôle collectif pour qu'effectivement, au fur et à mesure que les secteurs se développent, nous puissions nous assurer que les ressources générées soient partagées équitablement et que les questions éthiques soient prises en compte quotidiennement ? Voilà un défi de taille.

Une deuxième piste d'action est à mon avis essentielle, il s'agit de s'imposer comme actrices de l'économie, de ne pas se dissocier par peur de contamination mais, au contraire, de chercher nous-mêmes à contaminer l'économie traditionnelle.

La première recommandation du Chantier de l'économie sociale, dans son rapport Osons la solidarité présenté au Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, exprimait clairement cette volonté de faire « *reconnaître comme une des composantes de la structure socio-économique du Québec le modèle québécois d'économie sociale présenté dans ce rapport et de confirmer, lorsqu'il s'agit de répondre aux grands enjeux du développement socio-économique du Québec, le statut de partenaire à part entière des acteurs de l'économie sociale en assurant qu'ils soient adéquatement représentés dans toutes les instances partenariales et parties prenantes des démarches de concertation.* »

L'enjeu de fond est celui de la reconnaissance. Si nous voulons assurer un partage équitable des ressources et introduire l'éthique dans l'économie, il faut s'imposer et questionner au quotidien et partout. Il faut commencer par comprendre comment fonctionne présentement l'économie, faire éclater des mythes, tel que celui selon lequel l'économie sociale ne serait pas une vraie économie parce qu'elle reçoit un soutien gouvernemental – comme si l'entreprise privée n'en recevait pas – et les emplois créés ne seraient que du *cheap labour* tandis que ceux du secteur privé seraient tous de grande qualité ! Il faut arrêter aussi de penser que jusqu'à l'arrivée de l'économie sociale en 1996, tous les services collectifs étaient entre les mains de l'État. Comme si n'existaient pas l'entreprise privée qui reçoit constamment des mandats de l'État et les organismes communautaires qui sont dans le domaine des services collectifs depuis toujours. Nous vivons dans une économie plurielle en évolution constante. Il est essentiel de bien comprendre ce qui se passe autour de nous pour sortir des stéréotypes et de la langue de bois. Nos expériences d'économie sociale, à mon avis, sont des lieux de formation et d'apprentissage qui permettent aux femmes de mieux s'approprier et de démystifier le fonctionnement de l'économie et de l'entreprise. De plus, en construisant des alternatives, nous innovons. Nous démontrons concrètement qu'il existe des façons de produire des biens et des services tout en respectant nos valeurs. Nous sommes plus en mesure de questionner, dans la pratique, ce que l'on nous présente comme des certitudes, comme par exemple le calcul des rendements des entreprises.

Pourquoi continue-t-on à mesurer les rendements d'une entreprise sur la base exclusive des rendements aux actionnaires ? Pourquoi ne pas évaluer le rendement social ? Pourquoi ne pas soustraire de ces bénéfices les impacts négatifs sur l'environnement ?

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Devenir un acteur de l'économie sociale et solidaire nous permet de nous placer en toute légitimité au cœur des débats de fond sur la façon même de faire du développement. À titre d'exemple, notre expérience avec le RISQ, le Réseau d'investissement social du Québec, seul fonds d'investissement à l'échelle du Québec dirigé par une femme, à ma connaissance, nous a permis d'ouvrir plus largement le débat sur l'utilisation de l'épargne solidaire à travers les fonds de travailleurs et de proposer d'autres manières de faire.

Finalement, comment assurer que les femmes occupent pleinement leurs places et imposent leurs valeurs dans les pratiques quotidiennes de l'économie sociale ? Car il ne faut pas être naïves. Si nous ne prenons pas les précautions nécessaires, il est fort possible qu'avec le succès que connaîtra l'économie sociale, les femmes soient mises à l'écart dans les entreprises et dans le mouvement qui s'enracinent tranquillement au Québec. Et pourtant, les études démontrent ce que nous percevons dans l'action : les femmes sont omniprésentes en économie sociale, non seulement comme travailleuses, mais aussi comme gestionnaires autant dans les CPE et d'autres services que dans l'environnement, le tourisme, la culture et j'en passe. Mais nous devons être vigilantes si nous voulons maintenir cette situation. Comment ? Concrètement, je ne crois pas qu'il y ait une solution miracle. Comme dans tous les autres domaines de la société, il s'agit d'une lutte quotidienne. Il faut soutenir les femmes à travers le renforcement des réseaux, la formation, la mise en commun des expériences, etc. Il faut aussi, à mon avis, mettre en valeur les femmes qui osent relever le défi et développer une entreprise collective avec toutes les contradictions et les complexités que cela entraîne. Nous devons de manière urgente selon moi, lever cette hypothèque qui pèse sur les femmes engagées en économie sociale, celle de l'ambiguïté du message du mouvement des femmes à l'égard de l'économie sociale. Est-ce que le mouvement des femmes est acteur de l'économie sociale ou spectateur ? Est-ce que le mouvement des femmes va se joindre aux autres acteurs de l'économie sociale pour améliorer les conditions de travail, comme cela s'est fait dans les garderies ? Ou est-ce qu'il va se concentrer sur des critiques extérieures et nous laisser nous battre avec d'autres ? Est-ce que ce mouvement, qui a réussi des choses fantastiques depuis plusieurs décennies, va s'arrêter sur le seuil de la porte pour examiner et critiquer la maison ou est-ce qu'il va rentrer dedans et nous aider à faire le ménage ?

Car si l'économie veut dire « l'ordre dans la gestion de la maison », il ne faut pas se raconter d'histoires. Si nous voulons mettre de l'ordre dans la gestion de la maison, l'économie du Québec et même de la planète, nous aurons besoin de femmes et de beaucoup de femmes. Si nous laissons cette tâche uniquement aux hommes, nous savons déjà que le plancher sera encore assez sale, qu'il y aura de la poussière dans les coins et que la vaisselle ne sera jamais faite !

Je crois sincèrement, en tant que femme impliquée dans le développement de l'économie sociale et au nom de toutes ces femmes, qu'il est temps de passer à une autre étape, une étape de fierté et d'affirmation de la place des femmes dans l'économie sociale comme dans tous les aspects de la vie en société. Au plaisir de travailler ensemble afin que l'économie sociale, du point de vue des femmes, ait toute sa place dans une économie plurielle, plus solidaire, plus équitable et plus démocratique.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

**Regards sur les pratiques :
praticiennes et chercheuses
nous livrent leur analyse**

Table ronde des chercheuses

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

L'ÉCONOMIE SOCIALE À TOUTES LES SAUCES : DE LA FINE CUISINE AU FAST FOOD ?

Denyse CÔTÉ, Université du Québec à Hull, et Danielle FOURNIER, Université de Montréal

Introduction

Nous allons répondre aux questions qui nous ont été posées par les organisatrices de ce colloque à partir de nos expériences de militantes auprès des groupes de femmes (à Montréal et en Outaouais), mais aussi et surtout à partir de nos expériences de chercheuses, en particulier à partir des données de recherche recueillies depuis 1997 sur le thème de l'économie sociale et des femmes. Ce sont les questionnements issus de la pratique des groupes de femmes en région auxquels nous avons été liées qui ont permis l'émergence de ces recherches, en particulier de celle que nous menons actuellement.

Dans un premier temps, nous présenterons donc cette recherche en cours qui a inspiré nos réponses aux questions des organisatrices. Mais avant tout, pourquoi ce titre? Tout simplement pour illustrer un danger que nous avons identifié, celui d'une dérive de facilité dans une situation très complexe... la facilité étant associée au fast food, alors que plusieurs groupes de femmes s'attendaient à se faire servir un plat finement cuisiné en matière de mesures gouvernementales en économie sociale.

1. Mise en contexte et présentation de notre recherche

Il serait impossible de répondre aux questions posées sans procéder en premier lieu à une mise en contexte de ce qui constitue le point de départ de notre réflexion, ainsi que de la recherche que nous menons actuellement.

À ce sujet, vous n'êtes sans doute pas sans savoir que les mesures gouvernementales en économie sociale au Québec sont apparues dans la foulée de la Marche des femmes, *Du pain et des roses*, de 1995. Par « mesures d'économie sociale » nous faisons référence aux directives, à la politique ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes gouvernementaux en économie sociale. Ces mesures ont été vues par le mouvement des femmes et présentées par le gouvernement du Québec de l'époque comme constituant une forme de réponse aux demandes d'infrastructures sociales (investissement public pour soutenir le travail gratuit et invisible des femmes de construction et de maintien des collectivités et des réseaux sociaux et familiaux) portées par la marche de 1995.

Malgré leur déception concernant la réponse gouvernementale à la revendication des infrastructures sociales, les groupes de femmes ont été intégrés aux démarches de réflexion et de mise en place des mesures d'économie sociale par le gouvernement québécois. En effet, suite à la Marche, le gouvernement Bouchard nommait des représentantes de groupes de femmes au sein du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCÉS). Suite aux recommandations de ce comité, le Gouvernement procéda à la création des comités régionaux d'économie sociale (CRÉS) chargés de la supervision de l'implantation des mesures d'économie sociale dans toutes les régions du Québec. Ces budgets ainsi que leurs modalités d'allocation (critères et processus de sélection des projets) ont été régionalisés : ils sont directement passés aux régions, à ces CRÉS composés de représentants régionaux de divers ministères et de plusieurs représentantes de groupes de femmes. Chaque CRÉS devait développer les critères et modalités de fonctionnement applicables à sa région, car entre 1996 et 1998, les lignes directrices émises par Québec étaient très générales.

En dépit des doutes répandus au sein du mouvement des femmes quant aux retombées de ces mesures gouvernementales en économie sociale sur les femmes et sur les groupes de femmes¹, du faible soutien national accordé à ces nouvelles structures régionalisées (par le Chantier en économie sociale, mais aussi par les regroupements nationaux de groupes de femmes, et par le gouvernement du Québec, dont les balises étaient souvent très larges), les groupes de femmes en région ont massivement participé aux CRÉS. Pourquoi ? Pour pouvoir participer à la cogestion de ces mesures en économie sociale, partager (enfin!) un certain pouvoir décisionnel dans leur région, faire reconnaître et articuler de façon opérationnelle la vision féministe de l'économie sociale (qui se rapproche des infrastructures sociales), créer des emplois durables et de qualité, contrecarrer la tentation de faire des mesures d'économie sociale un programme d'employabilité pour les prestataires de l'aide sociale et, possiblement, enfin jouir (à titre de groupes de femme promoteurs de projets en économie sociale) des retombées de ces « argents neufs » promis par le gouvernement du Québec aux régions, sous l'étiquette de l'économie sociale. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres...

Les années des CRÉS (1996-1998) ont été marquées par d'intenses débats idéologiques autour de la définition de l'économie sociale, autour de la mise en œuvre de cette définition par le biais des critères de sélection de projets, autour de la composition des CRÉS et de leur fonctionnement. Les CRÉS ont connu trois générations en autant d'années : les première et deuxième ont été celles de l'isolement (absence de structures de soutien et de directives claires de Québec, du Chantier et du mouvement des femmes) ; la deuxième année ayant été celle de l'élargissement du *membership* ; et la dernière, celle de la fusion avec les CRD (Conseils régionaux de développement). Ces trois premières années ont été caractérisées par l'expérimentation-terrain de nouveaux modèles d'attribution de fonds dans un cadre de partenariat du milieu communautaire et du milieu gouvernemental en région. Les CRÉS se sont trouvés relativement isolés pendant deux ans à l'intérieur de leurs régions respectives comme au niveau national.

¹ Voir à ce sujet le rapport du COCÉS (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, *Entre l'espoir et le doute*, Québec, 1996) ainsi que les propos des intervenantes interviewées dans le cadre de la recherche menée par Côté *et al.*, en 1997 (Côté, Denyse et Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge, Marielle Tremblay, *Qui donnera les soins? Les effets du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1998).

La recherche dont nous vous ferons état ici a été subventionnée dans le cadre du programme des subventions stratégiques *Femmes et changement* du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Elle constitue la dernière phase d'un programme de recherche subventionné également par Condition féminine Canada et par les fonds de subvention interne (SIR) de l'Université du Québec à Hull.

Suite à une série d'entrevues semi-dirigées menées en 1997, 1998 et 1999 auprès des porteurs de dossiers régionaux ainsi que de quelques porteurs de dossiers nationaux en matière d'économie sociale, suite à des *focus-groups* menés dans deux régions du Québec auprès des promoteurs de projets ayant reçu des subventions régionales en économie sociale, nous analysons actuellement la dynamique régionale créée par ces mesures gouvernementales régionalisées en économie sociale dans cinq régions du Québec. Il s'agit de saisir la dynamique-terrain dans chaque région et à trois niveaux : au niveau des décideurs et des porteurs de dossiers de la région ; au niveau des promoteurs et promotrices de projets ayant reçu des subventions régionales ; et au niveau des personnes ayant pu obtenir un emploi par le biais de ces subventions. Enfin, une recension téléphonique de tous les projets subventionnés dans ces régions à même les budgets régionaux en économie sociale, est actuellement en cours. Elle nous permettra de mettre en évidence, entre autres choses, la taille des budgets, la nature des critères, ainsi que le nombre et la nature des emplois créés par ces subventions. Nous ne présenterons pas ici des résultats de recherche, mais plutôt des analyses inspirées de cette collecte de données que nous menons présentement.

2. Les questions (1) et (2)

Dans quelle mesure l'économie sociale permet-elle aux femmes d'accéder à un partage plus équitable des ressources ? Comment les politiques qui définissent l'économie sociale appréhendent-elles, à travers ses organismes de gestion et de développement, le fait que les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre des OBNL ?

Nous répondrons à ces deux questions en bloc. Il faut d'abord souligner que les niveaux d'analyse sont multiples et qu'il est impossible de couper l'analyse de l'économie sociale de celle de son contexte, des évolutions sociales globales, et de leurs expressions québécoises.

En effet, le partage équitable des ressources en économie sociale dépend des ressources sociales et économiques qui y sont investies et de l'importance qu'on accorde dans les faits (et pas uniquement dans les discours) à ce champ. De plus, la prise en compte de l'importance numérique des femmes en économie sociale par les organismes de gestion et de développement dépend des forces sociales plus vastes, qui ne se limitent pas aux seules organisations agissant directement dans le dossier des mesures d'économie sociale québécoises. L'analyse des rapports sociaux de sexe en économie sociale doit être globale et dépasser les limites strictes de ce champ. Nous ne pourrions qu'ébaucher les grandes lignes de cette analyse dans l'espace qui nous est imparti.

Soulignons au point de départ que l'analyse des rapports sociaux de sexe doit se faire, à notre avis, à la lumière des pratiques micro et macrosociales et de représentations qui se situent dans le contexte de procédures et d'institutions sociales². Les individus, hommes et femmes, sont des êtres agissants, dont l'agir est conditionné par une série de contraintes structurelles et de rapports à des objets pratiques, qui, en bout de ligne, leur donnent un sens³.

Une de ces contraintes structurelles, très importante pour les femmes, est celle de la prise en charge du travail de soin. Les femmes seraient posées comme féminines par une série d'activités articulées, dont celles par exemple associées à la prise en charge des enfants et des adultes dépendants⁴. Cette contrainte transformerait les femmes en mères⁵ ; par extension, les hommes seraient posés comme masculins par leur rapport à la sphère publique et, en matière domestique, par leur rapport au pourvoi et à l'autorité au sein de leur famille.

On nous dira, avec raison, que la situation a bien changé. C'est le cas, pour le moins, de certaines définitions de la féminité et de la masculinité. Ainsi, les femmes ne sont plus définies par l'exclusion du marché de l'emploi, et l'interdit de prise en charge des enfants par les hommes

² Foucault, Michel, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

³ Young, Iris Marion, « Gender as Sexuality : Thinking about Women as a Social Collective », *Signs*, vol. 19, n° 3, 1994, p. 737.

⁴ *Ibid.*, p. 730.

⁵ *Ibid.*, p. 733.

tend à s'atténuer. Mais la différenciation sexuelle n'a pas disparu pour autant. À preuve : la place des femmes sur le marché du travail, le différentiel entre les salaires des hommes et des femmes, les rapports des hommes et des femmes à la famille, pour ne citer que ces exemples.

La société québécoise accepte maintenant le fait que les différences hommes-femmes sont souvent source d'inégalités. Des mesures ont été mises en place. Peu à peu certaines expressions sexistes ont disparu du vocabulaire (ex : chef de famille), et certaines lois ouvertement discriminatoires ont été modifiées (rappelons par exemple la réforme du Code civil en 1980 qui donne les mêmes droits parentaux aux femmes et aux hommes). Mais la neutralisation des politiques sociales, de l'appareil d'État et du discours public ne suffit pas à faire disparaître les inégalités : il peut aussi faire disparaître la femme comme entité spécifique (objet de discours ou de politiques publiques), et, plutôt que de générer une égalité entre les sexes, gommer, cacher les différences et les inégalités, qui ne feront que persister. On confond donc trop souvent neutralité sexuelle et élimination des inégalités sexuelles. Sous le couvert de cette neutralité, nous assistons présentement à la mise en place d'une nouvelle citoyenneté qui se veut inclusive des hommes comme des femmes, mais qui se base malheureusement sur un modèle essentiellement masculin : celui de l'individu mâle adulte sain et sans responsabilité familiale.

Des exemples ? Soulignons, dans un autre domaine, que les politiques en matière de violence conjugale ont tendance à ne plus faire référence aux « femmes » mais plutôt aux « conjoints ». Or il est désormais reconnu que les situations des femmes et des hommes en matière de violence conjugale sont différentes, et que les femmes sont dans la majorité des cas les victimes de cette violence. Une situation semblable prévaut en matière de divorce et de garde d'enfants.

Ainsi, un document récent du ministère de la Justice du Canada sur la réforme de la Loi du divorce ne mentionne pas les femmes et fait uniquement référence aux « conjoints » et aux « parents ». Pourtant, la famille est source d'appauvrissement pour les femmes.

Ces différences ne sont pas anodines, elles renvoient plutôt à des hiérarchies implicites et explicites entre les hommes et les femmes. Pour combattre ces inégalités, il faut reconnaître leur présence ainsi que celle d'une diversité de conditions sociales et économiques. Dans le cas de l'économie sociale, l'effet de neutralisation a fait l'objet d'un rapport de force important qui s'est matérialisé entre 1996 et 1999 dans un large débat autour de la définition de l'économie sociale et du choix des critères d'attribution des budgets régionaux en économie sociale. Ce débat a plutôt été mené en région, au sein des CRÉS où ces mesures d'économie sociale devaient être mises en œuvre. Avant même l'adoption en 1997 et la mise en œuvre en 1998 de la Politique de soutien au développement local et régional, qui balise la position gouvernementale en matière d'économie sociale, les CRÉS composés, quoique de façon variable selon les régions, de représentantes (souvent bénévoles) des groupes de femmes et de représentants des instances ministérielles régionales, ont été les lieux de longs débats portant sur les critères et les processus d'allocation budgétaire. L'attribution des budgets en a même été reportée dans certaines régions.

Quels étaient les enjeux sous-tendus de la discussion ? La finalité sociale des projets, l'admissibilité des projets qui contribuent au bien-être collectif sans nécessairement répondre à des critères de rentabilité économique, les types d'emplois acceptables dans le cadre de ces projets (à titre d'exemple, éviter la substitution d'emplois au secteur public), et enfin les conditions de travail acceptables (à titre d'exemple, il fallait s'assurer que le salaire serait supérieur au salaire minimum, de préférence égal ou supérieur à 8,30 \$ de l'heure).

Malgré l'importante participation des femmes et des groupes de femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures d'économie sociale, malgré le « préjugé favorable » du Gouvernement concrétisé par la création de partenariats régionaux avec les groupes de femmes au sein des CRÉS, le processus de neutralisation est maintenant bien en voie dans le domaine de l'économie sociale au Québec.

Pourquoi ? Parce que la volonté gouvernementale ainsi que le jeu de diverses forces sociales ont permis l'émergence d'une définition plus restreinte de l'économie sociale, une définition excluant des projets qui visent pourtant l'amélioration de la qualité de vie des communautés, mais qui ne répondent pas aux critères plus stricts de rentabilité économique.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Les projets qui ne peuvent s'autofinancer en trois ans et qui ne produisent pas un bien ou un service pouvant être vendu n'auront plus accès aux subventions locales et régionales en économie sociale. La grande majorité des groupes de femmes ne pourront donc plus déposer de demande de financement dans le cadre de ces mesures d'économie sociale.

On peut d'ailleurs constater avec ironie que cette politique gouvernementale balisant l'économie sociale a été mise en place en même temps que la Cinquième Orientation de la politique en matière condition féminine du gouvernement du Québec, qui porte justement sur la place des femmes dans le développement régional et local. Si l'importance des femmes et des groupes de femmes en économie sociale est maintenant reconnue dans tous les secteurs, tant régionaux que nationaux, il reste que la plupart des groupes de femmes, qu'ils soient locaux ou régionaux, ne sont plus éligibles aux subventions locales et régionales en économie sociale. En outre, les groupes de femmes n'ont pas été considérés comme des acteurs importants dans la mise en place des Centres locaux de développement (CLD) et sont maintenant presque absents des structures décisionnelles locales, celles qui sont chargées d'attribuer les fonds en économie sociale. Les groupes de femmes de certaines régions se sont même volontairement et complètement retirés des structures régionales (CRÉS maintenant rattachés aux Conseils régionaux de développement ou CRD) ainsi que des structures locales, des CLD. Ceci parce que l'influence qu'elles pouvaient dorénavant exercer au sein de ces structures avait beaucoup diminué, la structure des CLD ne pouvant leur accorder, à titre d'exemple et au mieux, qu'un seul siège, alors que leur représentation était paritaire au sein des CRÉS de première génération (1996-1998).

De plus, l'investissement nécessaire pour influencer les décisions en matière d'économie sociale devait être multiplié puisque la structure de représentation était maintenant locale. Ces représentations étant souvent assumées bénévolement, il devenait impossible pour les regroupements régionaux de groupes de femmes d'assurer un suivi, une coordination et un appui, bref de recruter des représentantes pour tous les CLD de son territoire.

Les CLD ont par ailleurs intégré la structure ainsi que les réseaux locaux de gestion du développement économique, structure et réseaux qui ont toujours été étrangers aux structures et aux réseaux régissant le « développement social ». Ceci constitue une embûche supplémentaire pour les groupes de femmes locaux et leur arrimage aux CLD.

On reconnaît facilement les femmes comme étant majoritaires dans le domaine de l'économie sociale, comme étant plus touchées que les hommes par les mesures d'économie sociale, mais étrangement, on évacue tout discours ou mesure directe et concrète qui pourrait encourager la participation des groupes de femmes à la prise de décision et favoriser la qualification nécessaire à l'obtention des subventions locales en économie sociale.

Les femmes ne sont donc pas appréhendées comme citoyennes-femmes par les nouvelles mesures en économie sociale, mais plutôt comme des citoyens (sic) asexués, comme une clientèle cible ou encore une clientèle à risque de pauvreté. En se voulant neutres, les mesures d'économie sociale évacuent ainsi les spécificités des femmes, et instrumentalisent leur participation à l'économie sociale. Celle-ci devient maintenant plutôt une question d' « emplois créés pour les femmes (nombre d'emplois en économie sociale occupés par des femmes) » ou de « champs occupés par les femmes (aide domestique, par exemple) ». Est occultée l'expertise collective développée par les groupes de femmes en matière d'économie sociale, et dont se sont abreuvés les CRÉS. Se trouvent amoindris le rôle et place des groupes de femmes dans la dynamique décisionnelle locale et régionale en matière d'économie sociale, et est reléguée à l'arrière-plan la conception large de l'économie sociale, qui permet d'inclure le travail gratuit et invisible des femmes dans sa définition. C'est ici que l'on doit comprendre que l'illusion de plusieurs femmes qui ont porté le dossier de l'économie sociale dans leur région – illusion d'être invitées à une bonne table pour partager une fine cuisine, celle d'une économie sociale pluraliste et multiforme – se soit transformée en invitation à manger du fast food. Les intervenantes que nous avons interviewées dans le cadre de notre recherche nous parlent de dépossession, d'appropriation des luttes qu'elles ont menées. Elles nous parlent aussi du comment elles ont réussi à influencer les discours locaux et régionaux, à les « contaminer », à infléchir la primauté de l'économique et à insérer tout de même des préoccupations sociales dans les décisions des CLD et des CRÉS de la nouvelle génération (après 1999).

Et ce choc des cultures se poursuit, tranquillement, au niveau local entre les expertises, préoccupations et projets de nature sociale et ceux de nature plus strictement économique.

3. La question (3)

Quelle place les pratiques quotidiennes laissent-elles à l'éthique de l'économie sociale?

Dans cette partie, nous nous situerons d'abord par rapport à une définition de l'économie sociale. Ensuite, nous exposerons quelques commentaires sur l'articulation-terrain des principes mis de l'avant par les groupes de femmes en regard des projets d'économie sociale.

Disons d'entrée de jeu qu'actuellement au Québec les pratiques d'économie sociale et solidaire sont définies par certains acteurs dont l'État et, dans une certaine mesure, le Chantier en économie sociale et ce, à l'intérieur d'un espace assez restreint. Notons la présence d'une tendance lourde à l'entrepreneuriat collectif qui implique à moyen terme la nécessité d'une rentabilité économique. Pour nous, cette vision évacue un ensemble de pratiques, de services et d'initiatives majoritairement créés par des femmes qui veulent agir sur les conditions de vie, qui s'inscrivent dans leur communauté et qui veulent répondre à des besoins non couverts au sein de la communauté de façon à créer ou à maintenir les liens sociaux. C'est pourquoi il nous semble important de revenir à une définition plus large de l'économie sociale et solidaire.

Cette définition serait englobante et reconnaîtrait les services, projets, entreprises se situant dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand. Ainsi, les associations de personnes handicapées, les centres de femmes, les maisons d'hébergement, les entreprises d'entretien ménager, les friperies, les ressourceries, les coopératives de travail, les coopératives d'épargne feraient toutes partie du champ de l'économie sociale.

Comme le soulignent Bernard Eme et Jean-Louis Lavigne¹, il nous faut appréhender l'économie sociale et solidaire de la façon la plus extensive ; elle peut ainsi être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Sur le terrain, l'économie sociale et solidaire va au-delà des axes sectoriels définis par le Chantier en économie sociale et des projets reconnus par les structures gouvernementales. Elle englobe les multiples ressources vitales pour une communauté, les travaux socialement utiles qui créent, consolident, bonifient le tissu social, étant inclus ici les projets et services pour lesquels les conditions de solvabilité ne seront jamais réunies sans l'appui d'un financement étatique.

Pour les femmes, cette vision s'inscrivait et s'inscrit toujours comme une des stratégies permettant de combattre la pauvreté. Trois éléments étaient et sont encore visés :

- la création d'emplois durables pour les femmes ;
- la reconnaissance du travail invisible des femmes au niveau de la production du lien social ;
- la reconnaissance de l'importance pour la société des nombreuses ressources issues de la société civile qui favorisent le mieux-vivre ou le vivre autrement des collectivités. Il s'agit de reconnaître la sphère de production des services qui améliorent la qualité de vie.

À partir de ces objectifs, les groupes de femmes ont élaboré en décembre 1997² des principes et des valeurs éthiques sur lesquels reposent leurs initiatives de l'économie sociale et qui les distinguent fondamentalement des entreprises des autres secteurs économiques, soit le public et le marchand. Nous avons identifié sept éléments caractéristiques de cette vision englobante de l'économie sociale que nous allons maintenant nommer avant de commenter leur articulation sur le terrain.

- **La finalité des projets d'économie sociale**

Il s'agit de travailler avec et pour ses membres plutôt que de simplement viser à engendrer du profit et le rendement financier, ceci dans une perspective de changement social. Il s'agit aussi de consolider et de développer des ressources afin d'offrir des services et des biens de qualité et d'utilité dans le domaine de l'éducation populaire, en

¹ Eme, Bernard et Jean-Louis Lavigne (1999). « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 11, n° 2 - vol. 12, n° 1, 105-125.

² Relais-femmes (1997). *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Résultat d'un consensus adopté à Montréal le 3 décembre.

vue de l'amélioration de la qualité de vie ainsi que d'un développement durable. Sur le terrain, cet élément pose un problème de fond. Nos observations nous ont amenées aux trois constats suivants. On retrouve, dans les faits, une prédominance de la rentabilité économique des projets, une absence de reconnaissance réelle de la rentabilité sociale ainsi qu'une absence de pérennité dans le financement d'une majorité de projets en économie sociale.

- **L'autonomie des projets d'économie sociale**

Il s'agit de l'autonomie de gestion par rapport à l'État. Les organismes naissent de l'identification d'un besoin par une communauté dans un milieu donné. Ils sont créés à l'initiative des personnes membres de cette communauté et sont soutenus par cette dernière. Cette action nécessite tant l'autonomie des groupes que celle des individus, mais on ne saurait en aucun cas nier la responsabilité de l'État. Se pose donc ici toute la question du désengagement de l'État. Il faut être vigilant, se prémunir du risque de se trouver happé par le pôle de la complémentarité, surtout en santé et services sociaux.

- **La démocratie au sein des projets/entreprises en économie sociale**

Il doit y avoir au sein des entreprises des processus de décision démocratiques impliquant usagères et usagers, participantes et participants, membres, travailleuses et travailleurs, rémunérés ou non. Ces processus doivent être intégrés dans les statuts et règlements, dans les pratiques, dans l'intervention et dans la gestion des relations de travail. Sur le terrain, cette articulation entre « démocratie exigeante » (temps accordé à la formation des membres pour qu'ils puissent jouer un rôle actif au sein des structures de décision de l'organisme) et « exigence de démocratie » (pouvoir réel partagé entre les différentes actrices du groupe ou de l'entreprise, présence de structures démocratiques) s'avère difficile à mettre en place pour plusieurs groupes.

- **La primauté des personnes et la création d'emplois durables**

Il s'agit de la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et revenus. Lorsque ces derniers sont réalisés, leur répartition dans la collectivité doit être équitable. Il faut offrir des emplois durables, des emplois d'une durée minimum de trois ans, des conditions de travail décentes ainsi qu'une rémunération permettant à tout le moins de dépasser le seuil de la pauvreté. Les salaires doivent être au moins équivalents à ceux versés dans l'organisme pour une tâche comparable. Dans la fixation de la rémunération, on devra tenir compte du principe d'équité salariale, s'assurer qu'il n'y a pas de substitution d'emplois du secteur public ou communautaire et que tous les emplois sont accessibles aux femmes et aux personnes doublement discriminées.

La qualité des emplois de l'économie sociale demeure un enjeu important. Par qualité on entend des emplois durables, décemment rémunérés, qualifiants (accès à la formation professionnelle et continue, reconnaissance des acquis de l'expérience, etc.), ouverts à la mise en place des mesures favorisant la conciliation travail/famille. Il devient impérieux de réfléchir sur les conditions de travail et la rémunération au regard des revendications des femmes concernant le travail. Il y a des luttes à faire pour éviter que l'économie sociale et solidaire ne soit un ghetto féminin d'emplois au salaire minimum.

Il faut, du côté externe, se battre et refuser les conditions imposées par les cadres normatifs des programmes gouvernementaux. À l'interne, la qualité du service ne doit pas se faire au détriment des travailleuses. Au sein des groupes et des entreprises, une réflexion sur le sens du travail qui a été contaminé et altéré par la marchandisation doit être menée ; nous devons aussi être vigilantes vis-à-vis de la substitution emplois.

- **L'accessibilité des biens et services produits**

C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation de tarification. Actuellement, l'accès au fond d'économie sociale des CLD rend la tarification nécessaire. Il est important de dénoncer cette obligation de tarification, surtout lorsqu'elle conduit à l'exclusion de certaines populations de l'accès aux biens et services.

- **La participation et la responsabilité**

Les activités sont fondées sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective plutôt que sur celui de la dépendance. L'objectif ultime en est une société juste, égalitaire – notamment entre les femmes et les hommes – et équitable. Pour ce faire, il devient important de développer au sein des projets des activités d'éducation populaire et de formation. Actuellement, on souffre de l'absence de reconnaissance de ce type d'activités par des bailleurs de fonds lors de l'attribution des subventions.

Que faire face à ces constats ? Sur le terrain, des mécanismes d'évaluation des pratiques en regard de ces valeurs et principes devraient être développés pour permettre les ajustements qui s'imposent. Mais il faut aussi poursuivre collectivement les luttes pour revendiquer des moyens nécessaires à la mise en place de ces valeurs et principes éthiques dont nous venons de faire état.

4. La question (4)

Peut-on envisager des pistes d'action pour que l'économie sociale soit moins marquée par la division sexuelle du travail ? Premièrement, doivent être identifiés les questionnements partagés, qui concernent tant les chercheuses que les intervenantes et auxquels nous tenterons de répondre collectivement, y compris les femmes du Sud.

Comme le souligne si bien Cécile Sabourin³, il s'agit de faire en sorte que les initiatives en économie solidaire portées par les femmes ne soient pas uniquement des « petites économies locales et artisanales », qui comblent les vides laissés par les marchés globaux. Mais comment s'y prendre ? Comment ces nouvelles activités peuvent-elles permettre aux femmes l'accès durable à un emploi ? Comment éviter le risque de rester dans la précarité au niveau du revenu, du type d'emplois créés, ce qui permet à l'État de gérer à moindre coût l'exclusion sociale ? Comment développer la capacité collective des femmes à influencer et même à imposer leurs choix en matière de développement économique ?

C'est un vaste chantier qui s'offre à nous, nous devons l'aborder en travaillant sur plusieurs dimensions. D'abord, doit se poursuivre le travail pour la reconnaissance des ressources du milieu, qui n'ont actuellement pas le même droit de cité que les entreprises productrices de biens et de services. Ces ressources alternatives créent de l'emploi et sont des instruments essentiels au développement des collectivités, au développement du lien social par le biais de l'amélioration des conditions de vie quotidiennes.

Sur le terrain, des espaces démocratiques doivent être créés et aménagés. Il faudra soutenir, promouvoir et susciter de nouvelles façons de pratiquer l'économie et la démocratie, c'est-à-dire des projets, des initiatives, des ressources ainsi que des entreprises collectives démocratiques, dont la logique de production se distingue clairement du capitalisme du secteur privé et de la technocratie du secteur public.

Cela passera aussi par la reconnaissance de la « plus-value sociale » et par la lutte contre la fragilité endémique des initiatives dont la « rentabilité sociale » est la dominante. Ceci implique que soit poursuivi le travail de développement d'instruments de mesure de la rentabilité sociale des activités d'économie sociale et d'identification des critères de richesse sociale dans une perspective féministe. Il faut multiplier les recherches-action sur ces questions et développer des formations pour outiller les intervenantes du terrain à cet égard.

³ Sabourin, Cécile (2000). « Chantier femmes et économie, Pôle socio-économique de l'alliance pour un monde responsable et solidaire », Document de lancement, *Congrès mondial sur la coexistence humaine dans un monde responsable et solidaire à l'aube du III^e millénaire*.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

Ainsi faudra-t-il non seulement que soit reconnue la valeur des activités non monétaires des femmes (certaines études sur la production domestique démontrent qu'elle peut représenter de 30 à 70 % du PIB, selon les pays), mais aussi que l'accès à un travail rémunéré permette aux femmes d'atteindre un minimum d'autonomie. Tout ceci suppose que l'on continue de lutter pour l'amélioration des conditions de travail et des mesures de conciliation travail/famille ainsi que pour un meilleur partage des tâches domestiques entre les hommes et les femmes.

Le développement d'initiatives en économie sociale et solidaire doit s'inscrire dans la construction d'un nouveau paradigme économique, s'accompagner d'une remise en question du système capitaliste et d'une critique du néolibéralisme qui valorise les revenus du capital plutôt que ceux du travail et qui renforce la division entre l'économique et le social. D'ailleurs, cette division capital/travail correspond à une division sexuée. Les détenteurs de capitaux et les banquiers sont généralement des hommes alors qu'au sein du milieu social et communautaire, on constate une sur-représentation des femmes. Le nouveau paradigme lié à l'économie sociale devra prendre en compte les femmes dans toutes les sphères de l'économie. Nous devons aller au-delà du problème de la répartition des richesses et oser critiquer le mode de production, ses finalités ainsi que ses retombées. Tant la surproduction que la surconsommation devront être remises en question.

Il y aurait des arrimages à faire entre celles et ceux qui créent des pratiques solidaires (projets innovateurs) et celles et ceux qui critiquent des projets politiques (luttons et actions directes), tout comme entre différents réseaux au niveau international (tels que le Groupe de Lisbonne, la Marche mondiale des femmes, l'Alliance pour un monde pluriel et solidaire, SalAMI,...). Cependant, il n'y a pas de recettes magiques ! Face à la mondialisation, nous sommes condamnées à la créativité et à l'audace tant au niveau local que régional, national ou international. Quel beau défi ! Il s'agit d'une mission difficile pour l'esprit humain, mais elle est réaliste car, comme l'a dit La Rochefoucauld : « C'est souvent pour nous excuser nous-mêmes que nous nous imaginons que les choses sont impossibles. »

Comment le rapport à l'État intervient dans la gestion quotidienne des maisons d'initiatives d'économie sociale : la situation des maisons d'hébergement en Saskatchewan

**COMMENT LE RAPPORT À L'ÉTAT INTERVIENT DANS LA GESTION
QUOTIDIENNE DES INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE :
LA SITUATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT EN ASKATCHEWAN**

Carmen GILL, Université de Regina

L'étude exploratoire¹ sur la reconnaissance par l'État des services offerts en maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants en Saskatchewan a été entreprise à l'automne 1999. Elle nous a amenée à parcourir l'ensemble de la province. En mai 2001, c'est à titre de membre de l'équipe Économie sociale, santé et bien-être que nous avons participé à la Conférence sur l'économie sociale du point de vue des femmes au Québec. Mais quel est le lien entre une étude portant sur les maisons d'hébergement en Saskatchewan et l'objet de la rencontre ? Pendant trois ans, notre équipe de recherche a choisi de privilégier une perspective interprovinciale pour mieux comprendre et cerner le champ de l'économie sociale au Québec. L'analyse réalisée au sujet des initiatives des maisons d'hébergement en Saskatchewan, dont nous présentons quelques éléments ici, participe de cette comparaison interprovinciale des services d'économie sociale dispensés aux personnes. Dans cette optique, notre contribution vise à apporter, bien humblement, un éclairage différent pouvant servir à comprendre le modèle québécois de l'économie sociale. Nous nous intéressons tout particulièrement à la dynamique du rapport entre l'État et les maisons d'hébergement.

Il est fascinant d'observer les effets de l'interaction avec l'État dans les services dispensés et dans le rôle que les maisons jouent et veulent jouer en Saskatchewan. La philosophie même des maisons peut parfois être compromise. De prime abord, il semble évident que le gouvernement de cette province reconnaît les services dispensés par les maisons puisqu'il les finance chaque année.

Ainsi, le ministère des Services sociaux accorde des budgets de fonctionnement aux maisons se situant entre 120 000 \$ et 600 000 \$ pour venir en aide aux victimes de violence. Cela suffit-il à confirmer une véritable reconnaissance par l'État des services dispensés en maisons d'hébergement ? Cette question a motivé notre démarche. Plus encore, la comparaison de nos

résultats de recherche avec les énoncés publiés dans le cahier de revendications des deux principaux regroupements au Québec², révèle que les budgets de fonctionnement alloués dans l'une et l'autre province sont porteurs de mauvaises conditions de travail pour les intervenantes et de non-reconnaissance des maisons.

Il existe toujours, dans le quotidien des maisons d'hébergement, des situations problématiques dans la dispensation des services à la clientèle. Une mauvaise compréhension des mandats et de la philosophie de l'intervention en maisons d'hébergement est au centre des problèmes que nous avons pu identifier dans notre recherche. Cela peut, jusqu'à un certain point, déboucher sur des remises en question du mandat que les maisons se sont donné. Dans le cadre de cette présentation, nous discutons de quelques difficultés rencontrées par les directrices des maisons en Saskatchewan : le recouvrement pour le coût de séjour en maison d'hébergement, la protection des enfants versus l'intervention auprès des enfants et le soutien des intervenantes dans leur travail³.

Comme nous l'avons mentionné, notre intérêt vise spécifiquement le rapport qu'entretiennent les actrices engagées au sein d'initiatives d'économie sociale avec les représentants de l'État. Selon nous, les maisons d'hébergement en tant qu'initiatives d'économie sociale, ont su s'imposer au fil des ans et amener l'État à reconnaître leurs interventions dans le champ de la violence. Il y a donc un partage d'espace dans la dispensation des services aux personnes entre l'État, les maisons d'hébergement et d'autres organismes sans but lucratif.

Ce postulat nous a amené à envisager le rapport à l'État dans une perspective de partenariat.

¹ Cette recherche a été réalisée en collaboration avec Luc Thériault de la Faculté de travail social de l'Université de Regina dans le cadre des travaux de l'équipe Économie sociale, santé et bien-être, subventionnée par Développement des ressources humaines Canada.

² Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (2001). *Informations sur les besoins des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes au Québec*, Montréal, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, 14 pages.

³ Pour plus d'informations voir Gill, Carmen, en collaboration avec Luc Thériault (2001). *Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants en Saskatchewan : reconnaissance des services offerts*, Cahier du LAREPPS, Montréal, UQAM.

Rapport à l'État dans une perspective de partenariat

Notre recherche est inspirée de l'analyse du rapport à l'État développée par Jane Ursel⁴ dans son étude sur l'impact du mouvement des femmes en matière de violence faite aux femmes sur l'État provincial du Manitoba. Cette contribution est intéressante car elle distingue les différentes lectures de l'interface entre l'État et le mouvement des femmes, particulièrement au cours des années 1980.

La rencontre entre l'État et le mouvement des femmes sur le terrain des services offerts aux victimes, agresseurs et témoins de violence a donné lieu à de nombreuses lectures. Deux d'entre elles sont dominantes : d'un côté, une lecture de « l'État envahisseur » qui impose ses règles et standards aux groupes dispensateurs de services et d'un autre côté, une analyse plus positive de l'engagement de l'État dans la mise en place et dans la reconnaissance des services dispensés par les maisons d'hébergement. On peut certes entrevoir une institutionnalisation grandissante des maisons d'hébergement (Barnsley, 1988), compromettant potentiellement la mission et la philosophie originelle des groupes de femmes. Ce point de vue renvoie à une stratégie de résistance vis-à-vis de l'État. Il nous semble plus opportun d'envisager une lecture du rapport État/maisons d'hébergement dans une perspective de partenariat.

Cette deuxième lecture nous est apparue intéressante dans la mesure où elle permet également de voir comment les pratiques des maisons d'hébergement influencent et transforment les modes d'intervention en matière de violence. Cet angle d'approche favorise un questionnement plus large qui tient compte des évolutions majeures dans la dispensation des services aux personnes.

⁴ Ursel, J. (1991). «Considering the Impact of the Battered Women's Movement on the State : The Example of Manitoba», in Comack, E. et S. Brickey (dir.), *The Social Basis of Law*, Halifax, Garamond Press, 261-288.

Maisons d'hébergement et services offerts en Saskatchewan

Le réseau des maisons d'hébergement est bien implanté en Saskatchewan. Il existe 13 maisons d'hébergement répertoriées par le Secrétariat à la condition féminine de la province (2000), 4 safe homes (maisons sécuritaires) et centres de crise et 3 maisons de seconde étape. La mission des maisons est d'offrir un endroit sécuritaire et confidentiel pour les femmes, de les supporter et les accompagner dans leurs démarches, de respecter les décisions qu'elles prennent, de les référer au besoin, de diffuser de l'information et de sensibiliser la communauté à la problématique⁵, pour enrayer la violence faite aux femmes dans leur communauté.

Intérêt de mieux connaître les perceptions des directrices des maisons d'hébergement

Les directrices des maisons d'hébergement sont les principales responsables de la gestion des budgets et du personnel, du fonctionnement de la maison, de la dispensation des services et du développement des programmes d'intervention. Elles sont responsables devant le conseil d'administration de leur organisme et devant l'assemblée générale. Elles assurent, par ailleurs, le lien avec le Ministère. Elles représentent, pour nous, des informatrices de première importance parce qu'elles connaissent les facteurs qui peuvent faciliter la reconnaissance de leurs services dans la province, mais aussi ce qui fait obstacle à la dispensation des services tels qu'elles les conçoivent.

Nous avons choisi de contacter l'ensemble des directrices⁶ (18 personnes) des maisons d'hébergement, safe homes, centres de crise et programme d'intervention en violence pour des entrevues individuelles. Nous avons réalisé 14 entrevues sur une possibilité de 18 de juin à août 2000.

⁵ Pour plus d'informations, consultez le site *Internet* <http://www.Hotpeachpages.org> du Provincial Association of Transition Houses of Saskatchewan (PATHS)

⁶ Nous considérons parmi les dix-huit (18) directrices, celles qui dirigent des maisons d'hébergement (13), des *safe homes* et centres de crise (4) et le programme d'intervention en violence (1).

Reconnaissance des services

Au départ de cette étude, il s'agissait de savoir comment l'État reconnaissait le travail réalisé par les maisons d'hébergement. Quelle marge de manœuvre les maisons ont-elles dans la gestion du fonctionnement de leur organisme, des activités, du type d'intervention effectué ? Le fait d'être financé par le ministère des Services sociaux a-t-il un impact sur le fonctionnement, la gestion, l'orientation des maisons ? L'exercice auquel nous nous sommes livrée consistait à faire ressortir la façon dont les directrices percevaient cette reconnaissance. Nous avons beaucoup insisté lors des entrevues sur des questions relatives au financement des maisons. Nous ne discutons pas ici de façon détaillée des problèmes soulevés en matière de financement, nous orientons davantage notre propos sur quelques exemples qui illustrent fort bien l'impact de l'interaction État/maisons d'hébergement sur la gestion quotidienne des services.

Financement des maisons d'hébergement

Le mode de financement fait l'objet de nombreuses critiques et questionnements quant aux responsabilités du ministère versus celles des maisons dans la dispensation de certains services. Le fait d'être subventionnées par l'État modifie le rôle des maisons d'hébergement dans la dispensation des services aux personnes. Comment le mandat des maisons d'hébergement est-il appelé à se transformer en raison des interactions avec l'État? Certaines directrices se demandent si les maisons d'hébergement agissent au nom de l'État dans certaines circonstances ou si elles deviennent, en quelque sorte, une extension des services dispensés par l'État.

Les directrices expliquent que des zones d'ombre subsistent entre les maisons d'hébergement et le ministère des Services sociaux. Parmi les exemples qui illustrent l'ambiguïté – quant aux responsabilités respectives – qui caractérise les rapports entre l'État et les maisons d'hébergement, retenons la facturation pour des services dispensés et la protection des enfants.

Facturation pour des services dispensés en maisons d'hébergement

À l'heure actuelle, les directrices des maisons d'hébergement de la Saskatchewan ont la responsabilité de recouvrer auprès des institutions concernées une partie du coût du séjour d'une femme dans leur maison. Cette situation est courante pour les maisons d'hébergement qui reçoivent une clientèle de femmes autochtones provenant des réserves de la province. Lorsqu'une femme autochtone quitte la réserve pour aller en maison d'hébergement en ville, le conseil de bande doit assumer les coûts relatifs au séjour de celle-ci. Les directrices doivent donc contacter un représentant du conseil de bande et lui indiquer qu'une membre de leur communauté est hébergée dans leur maison et qu'une facturation suivra au moment du départ de cette cliente. Cette procédure pose deux problèmes majeurs pour certaines directrices. À qui incombe la responsabilité d'agir à titre d'agent de recouvrement ? Et, plus fondamentalement, les maisons d'hébergement sont-elles prêtes à révéler l'identité des femmes qu'elles hébergent pour fins de remboursement ? De toute évidence, il y a là un problème de partage de responsabilités entre les maisons d'hébergement et le Ministère. Les directrices estiment qu'en effectuant le recouvrement auprès des conseils de bande, elles exécutent une tâche qui relève de l'État et qu'elles font les frais d'un manque de communication entre le ministère provincial des Services sociaux et les bandes indiennes (relevant du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord). Cela soulève également des questions quant à la mission que les maisons d'hébergement se sont donnée et quant au mandat qu'elles sont prêtes à remplir dans le domaine de la violence.

Protection des enfants

Les besoins créés par la volonté de protéger les enfants vivant dans un contexte de violence conjugale, révèlent, d'autre part, qu'une majorité de maisons refusent d'assumer un mandat qu'elles estiment parfois en contradiction avec leur mission. Au cours des entrevues, il n'a pas été rare d'entendre que des femmes, alors qu'elles ne l'avaient pas choisi personnellement, avaient tout de même été référées à la maison d'hébergement parce que la sécurité de leurs enfants était compromise. Certaines directrices affirment être acculées par les Services sociaux à gérer ce type de situations.

Comment le rapport à l'État intervient dans la gestion quotidienne des maisons d'initiatives d'économie sociale : la situation des maisons d'hébergement en Saskatchewan

Le rôle des maisons concernant la protection des enfants ne fait pas l'unanimité chez les directrices. Certaines pensent que les maisons d'hébergement peuvent assurer certains services en ce sens, alors que d'autres estiment que cette responsabilité incombe directement au ministère des Services sociaux. Il est difficile de trancher sur cette question mais elle mérite d'être soulevée, alors qu'elles s'interrogent sur le bien-fondé d'accueillir des femmes sur la seule incitation des services sociaux. Les maisons d'hébergement sont-elles appelées à jouer un rôle de foyers d'accueil temporaires ? Les directrices, les intervenantes mais également les représentants du ministère des Services sociaux auront inévitablement à s'entendre sur leurs mandats respectifs. Les directrices expliquent qu'elles ont de la difficulté à obtenir du financement pour des programmes d'intervention auprès des enfants témoins ou victimes de violence (5 maisons d'hébergement bénéficiaient, au moment de la recherche, d'un financement non récurrent pour intervenir auprès des enfants). Pourtant, on leur demande d'accueillir des femmes avec des enfants dont la sécurité est compromise. Elles comprennent difficilement que leurs maisons soient sollicitées pour dispenser un service de protection de la jeunesse, qui n'est pas officiellement de leur ressort. Cette situation montre à quel point le mandat des maisons d'hébergement n'est pas toujours clairement compris par le ministère des Services sociaux. Il est possible que les maisons d'hébergement soient appelées, un jour, à jouer un rôle plus important dans la dispensation des services à une clientèle de femmes plus diversifiée. Il sera alors essentiel qu'un partenariat plus étroit se développe entre l'État et les maisons. Dans le cas contraire, les maisons d'hébergement risquent de devoir adopter une stratégie de résistance et de refuser des demandes d'hébergement.

La facturation et la protection des enfants sont donc deux éléments problématiques qui révèlent la complexité des rapports entre les maisons d'hébergement et le ministère des Services sociaux. Leur collaboration dans la dispensation des services pose encore quelques difficultés.

Soutien des intervenantes

Certaines revendications spécifiques des maisons d'hébergement demeurent encore très faiblement entendues par le gouvernement provincial. C'est le cas du soutien des intervenantes auprès des femmes victimes par une amélioration concrète de leurs conditions de travail. Pensons par exemple au soutien psychologique et à la formation. Les maisons d'hébergement n'ont pas à leur disposition de service d'aide psychologique pour les travailleuses. Les budgets liés à la formation et au soutien sont minces et, le plus souvent, ils sont utilisés pour le service aux clientes. Les subventions de fonctionnement ne permettent ni d'offrir des formations plus pointues en lien avec le domaine d'intervention, ni de temps de ressourcement aux intervenantes.

Conclusion

Dans un contexte de transformation des rapports qu'entretient l'État avec d'autres secteurs qui offrent des services aux personnes, nous pouvons certainement tirer des leçons de l'expérience des maisons d'hébergement en Saskatchewan. Les propos recueillis auprès des directrices font ressortir certains aspects positifs des rapports entretenus avec l'État mais aussi des aspects plus critiques qui ont un impact sur la dispensation des services. En sollicitant les maisons d'hébergement dans des cas de protection d'enfants, le ministère des Services sociaux tente d'infléchir le mandat des maisons et cela engendre certaines résistances. Les pratiques développées par des femmes dans la perspective de l'économie sociale ne sont pas complètement reconnues en dépit des relations cordiales⁷ qu'entretiennent les intervenantes et les représentants locaux du Ministère. Selon nous, le financement par la province des maisons d'hébergement constitue donc une condition nécessaire mais non suffisante pour que nous puissions affirmer que le gouvernement de la Saskatchewan reconnaît effectivement et soutient adéquatement les services dispensés par le réseau des maisons d'hébergement.

⁷ Les directrices estiment qu'elles ont de bons contacts avec leurs représentants locaux du ministère des Services sociaux. Des problèmes surgissent, selon elles, lorsque leurs demandes sont portées au niveau provincial.

*Comment le rapport à l'État intervient dans la gestion quotidienne des maisons d'initiatives
d'économie sociale : la situation des maisons d'hébergement en Saskatchewan*

La complexité des rapports entre le Ministère et les maisons, le difficile respect de la mission et des mandats de chacun sont révélateurs du problème de la reconnaissance par l'État des services dispensés en maisons d'hébergement.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

EN GUISE DE CONCLUSION...

Marie MALAVOY, Université de Sherbrooke

Des questions partagées

Il y a une constante dans les exposés et les discussions qui ont animé la journée du colloque, une chose sur laquelle nous nous entendons toutes : la nécessité de se poser des questions sur la qualité des emplois, sur la division sexuelle du travail, sur la reproduction des patterns traditionnels. Dans l'aventure de l'économie sociale, partageons-nous la richesse ou la pauvreté ?

Faire autrement

Au-delà du questionnement sur la qualité des emplois en terme de salaires et de conditions de travail, l'économie sociale conduit à une recherche de sens. « On ne va pas seulement faire du ménage... » précisent certaines. D'un emploi qui concerne au départ l'aide domestique, on passe facilement à autre chose. On voit émerger l'importance du lien social qui se crée à travers les tâches routinières de l'entretien de la maison. On cherche la reconnaissance de ce lien, on se sent valorisé par lui. Bien sûr, cela n'occulte pas la tension qui demeure entre la recherche légitime des bénéficiaires de l'économie sociale (on veut de bons salaires) et la recherche des valeurs alternatives ; les deux plateaux de la balance doivent être équilibrés.

Mais aussi dire autre chose

Dans les entreprises d'économie sociale, la parole est aux praticiennes, celles qui trouvent, en le faisant, le sens de leur emploi. Elles sont, par le fait même, autre chose que des employées ; elles apparaissent comme des citoyennes qui participent à l'économie. Par ailleurs, si les valeurs de la démocratie se vivent au sein des entreprises, elles se répercutent également à l'extérieur car à travers certains projets, de nouvelles cultures sont en émergence.

C'est le cas, par exemple, d'une entreprise qui se donne comme objectif de rendre la culture accessible aux citoyens, aux consommateurs aussi bien qu'aux artistes.

La parole est aussi aux chercheuses qui commencent à réfléchir sérieusement aux leçons à tirer des expériences concrètes, en faisant parfois du « bricolage théorique », faute d'avoir eu vraiment le temps et la distance voulue pour faire des analyses en profondeur. Mais une chose apparaît toutefois certaine : on assiste à une forme de neutralisation des politiques sociales, au sens où il y a le danger d'une évacuation de la composante femmes. En d'autres mots plus imagés, on craint de passer « de la fine cuisine au fast food » ou « du plaisir de manger à la nécessité de se nourrir ». Comme on le voit, même en parlant des défis d'une rentabilité sociale qui cherche son chemin à travers les impératifs d'une rentabilité économique, les images de notre discours restent proches de l'univers domestique... Y aurait-il là quelque atavisme ?

L'économie sociale : une porte de sortie « vers l'avant »

Dans son sens premier, le mot « économie » signifie mettre de l'ordre dans la gestion de la maison. Entrer dans la maison et faire le ménage, c'est donc bien plus que de l'époussetage. Cela suppose de prendre les choses en mains, d'être, comme le dirait Alain Touraine, des « actrices et non des spectatrices ». Dans son livre, intitulé *Comment sortir du libéralisme ?*, Alain Touraine présente les quatre portes de sortie des mouvements sociaux : en arrière (nostalgie du passé), vers le haut (fuite dans le mondialisme), vers le bas (nivellement démagogique) et vers l'avant (lutte au nom des valeurs centrales). Seule cette dernière forme permet de transformer les victimes en actrices. On pourrait avoir cette « porte de sortie » à l'esprit pour mesurer l'impact des projets d'économie sociale.

Nous sommes toutes des féministes

Que conclure de ces échanges aussi variés que stimulants ? Qu'il y a tout d'abord une cohabitation assez remarquable dans nos propos entre la réflexion critique et l'action terrain ; l'une et l'autre se nourrissent réciproquement, s'interpellent et se complètent.

Et puis, malgré des divergences de vue sur plusieurs points, malgré les contradictions et les tensions entre celles qui sont « à l'intérieur » et celles qui sont « à l'extérieur » des structures, il apparaît clairement que nous sommes toutes du même mouvement social, nous sommes toutes des féministes, dans la même maison, pourrait-on dire pour aller jusqu'au bout de cette image qui nous a accompagnées depuis le début. Alors, laissons les portes et les fenêtres ouvertes !

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

DOCUMENTATION DU POINT DE VUE DES FEMMES

AFÉAS : CÔTÉ, Denyse, GAGNON, Éric, GILBERT, Claude, GUBERMAN, Nancy, SAILLANT, Francine, THIVIERGE, Nicole et Marielle TREMBLAY (1998). *Qui donnera les soins ? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada.

ATELIER DE RECHERCHE STRATÉGIQUE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES (1998). *Document de travail*, Montréal.

BÉLANGER, Lucie et Danielle FOURNIER (1997). « Économie sociale et solidaire », *Reflets*, vol. 3, n° 2.

BÉLANGER, Lucie (1997). « Intervention de madame Lucie Bélanger », dans *Bulletin d'information – Réseau québécois des chercheuses féministes*, vol.6, n° 2, p. 8.

BELLEAU, Josée (1995). « Économie sociale : quelques éléments de réflexion ou une autre version de “Môman travaille pas, a trop d'ouvrage” », Texte disponible à l'R des Centres des femmes du Québec.

BELLEAU, Josée (1996). « Le travail des femmes est l'un des piliers importants de l'économie, mais cela reste un secret bien gardé... », Exposé présenté au colloque *L'économie sociale : « un virage à maîtriser »*, organisé par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre du Saguenay-Lac-St-Jean, Jonquière.

BELLEAU, Josée (1997a). « La marche est toujours haute... », *Relations*, novembre, 275-277.

BELLEAU, Josée (1997b). « L'économie sociale au Québec : Une perspective partielle et partielle d'une féministe du Nord », *Simposio internacional A Globalizacion de la solidaridad*, Lima, juillet.

BELLEY, Thérèse (1999). « Les femmes et le développement local : quelques enjeux », Compte-rendu du deuxième atelier de *Recherche stratégique pour la mise en œuvre d'un Réseau féministe de chercheuses et intervenantes sur l'économie sociale et solidaire*, Montréal, Texte photocopié, 3B 6.

BELLEY, Thérèse (1997). « L'économie sociale à saveur régionale », *Relations*, n° 635, 272-274.

BOIVIN, Louise et Mark FORTIER (dir.) (1998). *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides.

CARON, Anita, DRUELLE, Anick, GOUDREAU, Nadine, THIBAUT, Charlotte et Marielle TREMBLAY (dir.) (2001). *L'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, Montréal, Relais-femmes.

COLLECTIF (1998). *Appel pour une économie sociale et solidaire*, Montréal, Fonds d'éducation à la coopération et CIRIEC.

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (COCES) (1996). *Entre l'espoir et le doute*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, mai.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (CSF) (1996). *L'économie sociale et les femmes : garder l'oeil ouvert*, Québec, Conseil du statut de la femme.

CORBEIL, Christine et Francine DESCARRIES (1997). « Les stratégies de conciliation des mères en emploi : d'espoirs et de réalités », dans SOARES, Angelo (dir.), *Stratégies de résistance et travail des femmes*, Montréal, L'Harmattan, 123-150.

CÔTÉ, Denyse (1997). « Sur le dos des femmes? », *Relations*, novembre, n° 635, 269-271.

CÔTÉ, Denyse (1998). « Réponses au questionnaire sur l'économie sociale », Atelier de *Recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, Montréal, 14 septembre, 16-17.

D'AMOURS, Martine (1997). *L'économie sociale au Québec*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC).

DAVID, Françoise (1999). « Une féministe à l'heure du défi mondial », Entrevue réalisée par Martine d'Amours, *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 2 - vol.12, n° 1, 9-20.

DAVID Françoise (1998). « Femmes et économie sociale », *Interaction communautaire*, n° 46, été, 22-23.

DAVID, Françoise (1997). « Le mouvement des femmes et l'économie sociale : où en sommes-nous ? », Fédération des femmes du Québec, 25 septembre.

DESCARRIES, Francine (1998a). « Le projet féministe à l'aube du 21e siècle : un projet de libération et de solidarité qui fait toujours sens », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 30, 179-210.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1998b). « Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ? Regard sur le discours féministe québécois », dans DANDURAND, Renée-B., *Les politiques familiales*, L'Harmattan/IQRC, Montréal.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1998c). « D'hier à aujourd'hui : la valse hésitation des mères en emploi », dans ÉTHIER, Louise S. et Jacques ALARY, *Comprendre la Famille*, Actes du Quatrième Symposium québécois de recherche sur la famille, Presses de l'Université du Québec, 91-107.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1997). « Égalité, autonomie et survie. Du rêve à la réalité : les pratiques du mouvement des femmes », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, 19-29.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1996). « La conciliation travail-famille », dans HUGUETTE, Dagenais (dir.), *Science, conscience et action : 25 ans de recherche féministe au Québec*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 51-72.

DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL (1995). *Famille et travail : un double statut ... un double enjeu pour les mères en emploi*, Montréal, IREF/UQAM.

DIABY, Fatoumata et Nicole THIVIERGE (1999). « Ficelles : une expérience d'économie sociale mise en œuvre par un collectif de femmes », *Économie et solidarité*, CIRIEC, vol. 30, n° 1, 142-159.

- DUVAL, Michelle et Cécile SABOURIN (1998). « L'économie sociale du point de vue des femmes : bilan d'une démarche de formation », Atelier de *Recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, Document de travail, Montréal, 18-26.
- EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (1999). « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 2 - vol. 12, n° 1, 105-126.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE (1997). « L'économie sociale et les pouvoirs publics : banalisation du social ou tremplin pour une transformation sociale ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 10, n° 1, 71-80.
- FORTIN, Anne (1998). « Regroupement des femmes de la région de Matane », *Des pratiques novatrices en économie sociale*, Actes du Colloque, Trois-Rivières, Économie communautaire de Francheville, 117-118.
- FOURNIER, Danielle, PROVOST, Monique et Nadine GOUDREAU (1998). *Pauvreté et autonomie sociale : les cuisines collectives comme stratégie de solidarité*, Rapport de recherche, Montréal, Relais-femmes.
- FOURNIER, Jacques (1999). « À la recherche d'une définition perdue », *Interaction communautaire*, n° 51, 6-8.
- GRAEFE, Peter (1999). « Repenser l'économie sociale face à l'État », *Lien social et politiques*, n° 41, printemps, 129-142.
- GUAY, Lorraine (1996). « Le mouvement communautaire : entre l'espoir et de doute face à l'économie sociale », Colloque de l'Association d'économie politique *Au delà d'un néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Texte polycopié.
- LAMARCHE, Lucie (1998). « L'économie sociale : un modèle de développement au service de l'État désétatisé », dans BOIVIN, Louise et Mark FORTIER (dir.), *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*, Éditions Fides.
- LAMOUREUX, Diane. (1998). « La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes ? », dans BOIVIN, Louise et Mark FORTIER (dir.), *L'économie sociale, l'avenir d'une illusion*, Éditions Fides.
- LAROCHE, Guylaine (1998). « Joujouthèque de Saint-Hubert », *Des pratiques novatrices en économie sociale*, Actes du Colloque, Trois-Rivières, Économie communautaire de Francheville, p. 119.
- LAVILLE, Jean-Louis (dir.) (1994). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Sociologie économique, Paris, Desclée de Brouwer.
- LÉVESQUE, Benoît (1997). *Démocratisation de l'économie et économie sociale : un scénario radical pour de nouveaux partages*, Montréal, Cahiers du CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales), n° 9705.

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

MARCHE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ (1995). *Du pain et des roses*, Cahier des revendications et guide d'animation, FFQ.

MÉNARD, Murielle (1998). « Cible-Famille Brandon Inc. », *Des pratiques novatrices en économie sociale*, Actes du colloque, Trois-Rivières, Économie communautaire de Francheville, 115-116.

MENDELL, Marguerite (1998). « L'emploi comme mode privilégié de répartition de la richesse : le cas de l'économie sociale », dans TREMBLAY, D.G. (dir.), *Objectif plein-emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, 145-155.

MICHAUD, Jacinthe (1999). « Les femmes francophones et le travail obligatoire : un enjeu pour l'économie sociale », *Reflets*, vol. 5, n° 95-113.

PAQUEROT, Sylvie (1999). *Entre l'espoir et le doute : devant la réalité le doute s'installe de plus en plus sûrement*, Document de soutien, Comité national des femmes, Syndicat de la fonction publique de Québec.

RELAIS-FEMMES (1996). *Actes du séminaire international sur l'économie sociale tenu les 6 et 7 juin 1995*, organisé par le comité volet international de la Marche des femmes contre la pauvreté, édité par Relais-femmes, Montréal.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES CHERCHEUSES FÉMINISTES (RQCF) (1997). « L'économie sociale : situation actuelle et enjeux pour les femmes du Québec », dossier dans *Bulletin d'information*, vol. 6, n° 2, mars.

ROSE, Ruth (1997). « Panacée au chômage ou stratégie de lutte », *Relations*, n° 635, 265-268.

SABOURIN, Cécile et Michelle DUVAL (1998). « L'économie sociale du point de vue des femmes », Bilan d'une démarche de formation, dans Réseau de chercheuses féministes en économie sociale, Atelier *L'économie sociale ou solidaire : enjeux pour les femmes du Québec et d'ailleurs*, Document de travail.

SABOURIN, Cécile (1997). *Commentaire et réflexion sur le symposium Globalizacion de la solidaridad*, Lima, juillet.

TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL (1997). *Document de réflexion sur l'économie sociale*, Montréal, Texte photocopie.

TOUPIN, Louise et Nadine GOUDREAULT (2000). *Indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Canada, Condition féminine Canada.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle (1998). *Objectif plein-emploi : le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale*, Ste-Foy, Presse de l'Université du Québec.

TREMBLAY, Marielle et C. GILBERT (1998). « Les mesures d'économie sociale et la restructuration de la santé des services sociaux », *Ateliers de recherche stratégique sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*, Montréal, 14 septembre, 65-70.

VAILLANCOURT, Yves (1996). « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux », dans EME, Bernard, FAVREAU, Louis, LAVILLE, Jean-Louis et Yves VAILLANCOURT (dir.), *Société civile, État et Économie plurielle*, Paris et Montréal, Centre

national de la recherche scientifique (CNRS) et Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES), UQAM, 148-224.

VAILLANCOURT, Yves et Benoît LÉVESQUE (1996). « Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1, printemps, 1-13.

VAILLANCOURT, Yves (1999). « Tiers secteurs et reconfiguration des politiques sociales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 2 - vol. 12, n° 1, 21-40.

VAILLANCOURT, Yves, AUBRY, François, D'AMOURS, Martine, JETTÉ, Christian, THÉRIAULT Luc et Louise TREMBLAY (2000). *Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois au Canada*, Cahiers du LAREPPS (Laboratoire de recherches sur les pratiques et les politiques sociales), n° 00-01, Montréal, UQAM, 38 p.

VIENNEY, Claude (1986). *Les activités les acteurs et les règles des organisations de l'économie sociale*, Paris, Université de Paris, 1-34.

CHERCHEURES ET CHERCHEURS

CORBEIL, Christine et Francine DESCARRIES (2000). « Femmes, féminisme et économie sociale », *Bulletin d'information*, Réseau québécois des chercheuses féministes.

D'AMOURS, Martine (1999). *Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*, Cahiers du LAREPPS, n° 99-05, Montréal, UQAM, 45 p.

D'AMOURS, Martine et Marie-Claire MALO (1999). *Modèle québécois d'économie sociale : reconfiguration du modèle de Desroche*, Cahiers du LAREPPS, n° 99-04, Montréal, UQAM, 19 p.

NGO-MANGUELLE, Christiane et Marie-Thérèse SÉGUIN (1999). *Femmes et entreprises d'économie sociale en Acadie : une étude exploratoire*, Colloque du CIRIEC-Canada, Congrès de l'ACFAS, Université d'Ottawa, mai.

POISSANT, Guylaine (2000). « Femmes et activités informelles en Acadie », Colloque *L'Acadie plurielle en l'an 2000*, Université de Poitiers, France, 24-26 mai.

POISSANT, Guylaine (à paraître). « Lieux de reconnaissance des femmes d'un quartier populaire », *Égalité*, Revue de la Société acadienne d'analyse politique, Moncton.

SAUCIER, Carol et Nicole THIVIERGE (2000). *Un portrait de l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Cahiers du GRIDEQ.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle (2000). « L'évolution du travail des femmes dans le contexte de la mondialisation : observations fondées sur l'analyse de données québécoises », dans ROY, Marie-André et Anick DRUELLE (dir.), *Lectures féministes de la mondialisation : contributions multidisciplinaires*, Cahiers de l'IREF, n° 5.

NINACS, William A. (1998). *A practitioner's perspective on the social economy in Quebec*, Publication William A. Ninacs, Victoriaville, January 21st

Actes du colloque "L'économie sociale du point de vue des femmes"

VAILLANCOURT, Yves, AUBRY, François, D'AMOURS, Martine, JETTÉ, Christian, THÉRIAULT, Luc et Louise TREMBLAY (2000). *Économie sociale, santé et bien-être : la spécificité du modèle québécois au Canada*, Cahiers du LAREPPS, n° 00-01, Montréal, UQAM, 38 p.